

association des amis de l'université de liège

39^e ANNÉE - 1967 N° 3-4

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

publié avec l'appui du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture

Secrétariat général

RUE CHARLES MAGNETTE, 2, LIÈGE

Tél. 23.98.20

C. C. P. : 1507.13

S O M M A I R E

Pages

- Editorial de M. A. Leroux, Président des Amis de l'Université 5
- Le 150^e anniversaire de l'Université de Liège — La Journée commémorative du 6 novembre 1967 7
 - Discours de M. le Recteur M. Dubuisson au Théâtre Royal 10
 - Présentation des titres de Sa Majesté le Roi Baudouin 18
 - Discours de M. le Recteur J. Roche 20
 - Discours de S. M. le Roi Baudouin 22
 - Discours de M. le Bourgmestre M. Destenay à l'Hôtel de Ville ... 28
 - Réponse de M. le Recteur M. Dubuisson 31
 - Discours de M. le Recteur M. Dubuisson au Sart Tilman 33
 - Discours de M. J. Godefroid, Président de l'Union générale des Etudiants 36
 - Discours de M. M. Toussaint, Ministre-Secrétaire d'Etat à l'Education nationale 38
- La Journée des Anciens et des Amis de l'Université du 18 novembre.. 47
- Parmi les manifestations de la période faste 63
 - Journée sur la formation des Ingénieurs — 7 novembre 1967 63
 - Journée de l'Enseignement secondaire — 8 novembre 1967..... 64
 - Colloque sur « la contribution de l'Université au développement économique et social de sa région » — 8 décembre 1967 64
 - XX^e Séminaire de la Commission Droit et Vie des Affaires — 13-16 décembre 1967 65



| | |
|---|-----|
| ● Publication de l'Annuaire général — Errata | 69 |
| ● Pour une meilleure Médecine en Belgique, par M. Jacques Roskam, Professeur émérite à l'Université de Liège | 71 |
| ● Au fil des jours..... | 85 |
| — Distinctions honorifiques | 85 |
| — Un nouveau-né : le B. I. S. C. | 85 |
| — 20 ^e anniversaire des « Amis de Grenoble » | 86 |
| — 35 ^e anniversaire de l'Association des Chimistes-A. C. Lg. | 87 |
| — La Maison des Etudiants belges à Paris a 40 ans | 87 |
| — Journée pédagogique au LASLA | 87 |
| — Association des Germanistes-A. G. Lg. | 88 |
| — Numéro spécial de « Marche Romane » | 89 |
| — A la section de Campine | 89 |
| — Chez les Anciens de Namur | 89 |
| — Association des Ingénieurs électriciens-A. I. M. | 90 |
| — L'enseignement des sciences fondamentales et l'UNESCO | 91 |
| — Prix Caisse générale d'épargne et de retraite — Province de Liège | 91 |
| ● In Memoriam | 93 |
| ● Nouveaux membres de l'Association | 95 |
| ● Répertoire des annonces | 100 |
| ● Table des matières des bulletins de 1967 | 103 |

Les droits de reproduction, traduction et adaptation des textes et illustrations sont réservés.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Réalisation de ce *Bulletin* tiré à 7 400 exemplaires : Louis Dols, Paulette Huskin, Joseph Stassart et Jean-Marie Teheux.

Editorial

A l'issue de la période faste des manifestations liées à la commémoration du 150^e anniversaire de l'Université de Liège, notre Association aurait souhaité que le présent bulletin contienne le fidèle compte rendu de tous les événements qui ont marqué ces derniers mois et dont le souvenir reste gravé dans la mémoire de tous ceux qui les ont vécus.

Devant l'abondance des matières, force nous a été de faire un choix. Les organisateurs de nombreuses et importantes manifestations voudront bien nous excuser s'ils n'en trouvent pas d'écho dans cette publication.

Il en va de même pour les magnifiques publications qui ont vu le jour à l'occasion de cette commémoration et qui resteront le témoignage le plus durable du 150^e anniversaire, celui auquel pourront se référer les générations de diplômés et d'amis de l'Université qui nous succéderont. (1)

Manifestations et publications ont eu pour résultat certain d'accroître le rayonnement de notre Alma Mater dans le monde et de contribuer largement à renforcer le prestige dont elle jouit déjà tant en Belgique qu'à l'étranger. Notre Association s'en réjouit d'autant plus vivement qu'elle y trouve un inestimable soutien dans la poursuite de ses objectifs.

Il m'est donc particulièrement agréable de présenter cette publication à nos membres, dont le nombre s'est notablement accru au cours de ces derniers mois, attestant ainsi une prise de conscience de plus en plus grande de la qualité d'Ancien de Liège. Je suis profondément heureux que nos appels en vue du ralliement de tous les diplômés au sein de notre Association trouvent auprès d'eux un accueil de plus en plus favorable et je leur en exprime tous mes remerciements.

(1) On peut se procurer ces publications au Service d'information de l'Université, 7, place du XX Août, Liège. Il s'agit de :

« L'Université de Liège de 1936 à 1966 — Liber Memorialis », (2 vol.), par le Professeur R. DEMOULIN.

« Chronique de l'Université de Liège », par les Professeurs M. FLORKIN et L. E. HALKIN.

« Liège, de la Principauté à la Métropole », par le Professeur Jean LEJEUNE.
« Annuaire du Corps enseignant et du Personnel scientifique de l'Université ».

« Cahier du Sart Tilman — 3^e volume. »

L'appui qu'ils nous apportent nous impose, pour l'avenir, de nouveaux devoirs. Parallèlement à l'œuvre gigantesque qui s'accomplit sous nos yeux au Sart Tilman, nous nous devons d'intensifier notre action au service de l'Université et de nos membres, notamment en matière d'information générale, comme aussi dans le domaine des carrières universitaires. D'autres problèmes requièrent également notre attention vigilante. Je pense, entre autres, au rôle que notre Association est appelée à jouer dans la voie de la « formation continuée » à laquelle nous avons consacré récemment un important colloque.

Notre Association aura l'an prochain quarante ans. C'est la force de l'âge. Il faut qu'elle apporte à l'occasion de cet anniversaire un bilan positif de ses réalisations et un programme d'avenir établi en étroite collaboration avec les autorités académiques et les associations facultaires.

Comme j'y ai fait allusion au cours de l'inoubliable Journée des Anciens du 18 novembre 1967, j'espère que la commémoration de cet anniversaire verra se concrétiser l'idée de la création au Sart Tilman de la « Maison des Anciens » que nous appelons de tous nos vœux !

A. LEROUX,
Président.

Rappel aux Amis de l'Université

L'Association remercie vivement les très nombreux membres qui ont répondu à son dernier appel en recouvrement des cotisations de 1968.

Elle prie tous ceux qui ne l'auraient pas encore fait de bien vouloir verser sans tarder leur participation à son C. C. P. 1507.13.

Montant de la cotisation 1968: inchangé.

- Diplômés U. Lg. de 1963 ou années postérieures et étudiants
membre effectif : 100 F au moins
ménage : 120 F au moins.
- Diplômés U. Lg. avant 1963 et autres personnes (universitaires ou non)
membre effectif : 150 F au moins
ménage : 175 F au moins.
- Membre protecteur : 1 000 F au moins. De plus, les noms des membres dont la cotisation atteint 500 F sont publiés dans le Bulletin.

Nombre de membres au 1^{er} janvier 1968 : 6202.

Le 150^e anniversaire de l'Université de Liège La journée commémorative du 6 novembre 1967

Lorsque, le 6 novembre dernier, sur l'avant-scène du Théâtre royal de Liège, au milieu d'un parterre de savants étrangers, en présence de trois cents recteurs ou représentants d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche venus de quarante-trois pays, sous les applaudissements enthousiastes d'une illustre assemblée aux premiers rangs de laquelle avaient pris place Sa Majesté la Reine, soixante ambassadeurs et les plus hautes autorités du pays, Sa Majesté le roi Baudouin eut reçu, des mains de M. le recteur M. Dubuisson, l'épithème et le diplôme de docteur *honoris causa* de l'Université de Liège, l'Alma Mater avait vécu l'instant le plus solennel et le plus émouvant de toutes les manifestations organisées au cours de l'année académique 1967/1968 pour célébrer le 150^e anniversaire de sa fondation.

..

Événement historique d'une portée symbolique profonde, la remise à Sa Majesté le Roi des insignes de la plus haute distinction honorifique conférée par l'Université s'est déroulée au cours d'une séance académique solennelle qui, prolongée par le cortège en ville, les réceptions à l'Hôtel de Ville et au Palais provincial, l'inauguration des nouveaux bâtiments universitaires dans le Domaine du Sart Tilman et le dîner de gala au Musée de l'Art wallon, illustrait le programme de la journée faste, point culminant d'une quinzaine commémorative mémorable.

..

Sous un pâle soleil d'arrière-saison, les Souverains et Leur Suite sont accueillis à la gare des Guillemins par M. M. Destenay, ministre d'Etat, bourgmestre de la Ville de Liège, et M. P. Clerdent, gouverneur de la Province de Liège.

Leurs Majestés sont accompagnées de M. A. Schöller, grand maréchal de la Cour, M. A. Molitor, chef de cabinet du Roi, Madame Delvaux, dame d'honneur de la Reine, et du lieutenant de vaisseau H. Robins, aide de camp du Roi.

A l'entrée du Théâtre royal de Liège, Leurs Majestés sont attendues par MM. F. Grootjans et M. Toussaint, ministres de l'Education nationale, et par le professeur M. Dubuisson, recteur de l'Université de Liège.

Dans le hall du Théâtre royal, Sa Majesté la Reine reçoit d'une étudiante un bouquet d'orchidées « Sart Tilman » créées pour la circonstance à l'initiative de l'Université. En compagnie de M. le Bourgmestre et de M. le Gouverneur, Sa Majesté la Reine gagne la loge de M. le Gouverneur.

Quelques instants après l'entrée de Sa Majesté la Reine, sous les ovations de l'assemblée debout, Sa Majesté le Roi pénètre dans le Théâtre qu'il traverse par l'allée centrale pour aller prendre place sur l'avant-scène, entouré de Ses deux ministres de l'Education nationale. Derrière Sa Majesté le Roi, sont rangés les nouveaux docteurs *honoris causa* de l'Université de Liège. En face, ont pris place le Recteur de l'Université de Liège, M. Cl. Renard, vice-président du Conseil d'administration de l'Université, M. J. Roche, recteur de l'Université de Paris, MM. les Recteurs honoraires de l'Université de Liège, M. P. Horion, commissaire du Gouvernement près l'Université, M. le professeur B. Van De Walle, secrétaire du Conseil académique, MM. les professeurs membres du Conseil d'administration de l'Université et MM. les professeurs membres de la Commission administrative du patrimoine de l'Université.

Sur la scène, en tenue d'apparat, siègent par ordre d'ancienneté de leur Université, cent quarante recteurs entrés en cortège dès 9 h. 30, porteurs d'adresses à l'intention de l'Université. Dans le fond de la scène, se tiennent le Grand Orchestre de Liège, dirigé par Maître Anspach, et la Chorale de l'Université.

Aux premiers rangs des fauteuils au rez-de-chaussée, sont installés la seconde moitié des représentants des universités ou établissements d'enseignement supérieur et de recherche étrangers suivis du corps académique de l'Université.

Aux premières loges, parmi une assistance choisie, on distingue S. E. Monseigneur Oddi, nonce apostolique, doyen du corps diplomatique et les soixante ambassadeurs, M. J. Rey, président de la Commission unique des Communautés européennes, MM. les ministres Harmel, Héger, Maisse et Vanderpoorten, M. Dupong, ministre de l'Education nationale du Grand-Duché de Luxembourg, les autorités judiciaires, militaires, religieuses, civiles et politiques.



(Photo *La Meuse-La Lanterne.*)

Sur le parvis du Théâtre Royal de Liège, Leurs Majestés sont accueillies par M. le recteur M. DUBUISSON.

Après l'exécution de la Brabançonne, M. le recteur M. Dubuisson ouvre la série des discours :

Sire,
Madame,

La Dynastie belge a, depuis son origine, apporté à la science, à la culture, aux arts un appui considérable dont les échos ont été perçus partout dans le monde.

Aussi, l'Université de Liège est-elle heureuse que tant d'illustres représentants de la communauté universitaire internationale soient ici avec nous rassemblés pour manifester au Roi et à la Reine la gratitude du monde académique pour les initiatives et sollicitudes de la Famille royale à l'endroit des hauts lieux de l'esprit.

Excellences,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

S'il est vrai que notre Alma Mater eut, en quelque sorte, une pré-histoire, d'abord aux XI^e et XII^e siècles, sous la forme d'écoles dirigées par des maîtres qui sont restés célèbres et ensuite par l'existence d'une Faculté des lettres et d'une Faculté des sciences créées par un décret impérial du 17 mars 1808, il est de tradition d'admettre que l'Université de Liège, comme celle de Gand, fut fondée en 1817 par le Roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas.

Mon propos n'est pas de vous parler du passé de notre Alma Mater, aussi honorable soit-il et riche en enseignements divers. C'est vers l'avenir que je veux me tourner, vers la nouvelle Université de Liège dont nous inaugurons les premières installations cet après-midi au Sart Tilman. Je vous dirai quelques-unes des préoccupations qui furent les nôtres au moment où nous « pensions » cette nouvelle université ; je vous parlerai plus précisément de la conception que nous nous sommes faite de la place de la recherche scientifique dans l'université et des formes de la nécessaire collaboration interuniversitaire sur le plan national et sur le plan international.

Mesdames,
Messieurs,

Depuis qu'il existe des universités, parallèlement à l'enseignement s'y effectuent des recherches scientifiques. Mises à part certaines recherches appliquées, c'est même essentiellement dans les institutions d'enseignement supérieur que s'est développée la recherche fondamentale. Mais la naissance de nouveaux domaines, les besoins de plus en plus considérables en moyens et en hommes nécessaires à leur exploration ont conduit, dans quelques pays, à fonder, à côté des

universités, des instituts de recherche indépendants. Comme conséquence, des universités se sont vues, hélas ! trop souvent amputées d'une partie de leur budget et de leurs meilleurs chercheurs.

Pour certaines d'entre elles, cet appauvrissement a conduit à l'évolution progressive de leurs établissements en écoles professionnelles, supérieures sans doute, mais où les enseignements prennent forcément un caractère plus dogmatique. Je veux dire par là que la matière y est surtout enseignée pour elle-même, en exposant les faits établis ou présumés tels, par des maîtres trop déconnectés de la recherche pour avoir le souci suffisant des incertitudes qui parsèment les chemins.

La formation universitaire est bien celle qui prépare les hommes à savoir ; c'est elle encore qui nous fait percevoir les limites et les doutes de la connaissance ; c'est elle qui, par l'épreuve de la critique, permet de distinguer l'essentiel de l'accessoire ; c'est encore elle qui conduit à bien poser les problèmes qui sont rencontrés au cours de la carrière et, par voie de conséquence, à y apporter les meilleures solutions.

Nous pensons donc que les vrais maîtres de l'université sont, demain comme hier, des chercheurs et qu'il ne peut dès lors y avoir de formation universitaire vraie que dans les établissements où, parallèlement à l'enseignement, se poursuit et se développe aussi la recherche.

Nos gouvernements devraient être plus soucieux de ce principe qui n'est d'ailleurs contesté par personne, de l'indissociabilité de l'enseignement et de la recherche, avant d'accorder le statut universitaire à des institutions existantes ou à créer au sein desquelles la recherche scientifique est absente ou n'atteint pas le niveau requis.

Loin de nous cependant l'idée qu'il n'y a qu'au sein des universités que la recherche doive se poursuivre. Il est des domaines — le nucléaire pour choisir un exemple — où les moyens à mettre en œuvre sont de telles dimensions qu'ils ne peuvent se concevoir que sur un plan national ou international.

Si les réacteurs nucléaires constituent aujourd'hui des outils importants pour la recherche fondamentale et appliquée, personne n'ignore que pour les construire et les maintenir en fonctionnement dans les conditions de sécurité requises, les dépenses à consentir sont considérables. Elles ne peuvent ni ne doivent être supportées par le budget normal d'une université. Il est donc sage qu'en Belgique l'on ait, à Mol, concentré en une seule institution des réacteurs servant aux recherches fondamentales et appliquées.

Dans le domaine des hautes énergies, le problème est encore plus ample. Il n'est plus au niveau d'une nation, en Europe en tout cas. Le CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire), à Genève, en est une remarquable illustration.

Il n'est pas douteux que, dans l'avenir, l'évolution de la recherche conduira, dans d'autres domaines, à une mise en commun des efforts sous la forme d'institutions nationales ou internationales.

Plus modestement, dans certaines universités, il existe des départements à la tête desquels sont des maîtres qui, par leur valeur, ont

su fonder une école transcendante et réunir des moyens importants qui leur ont précisément été accordés en raison de leurs mérites.

Ces laboratoires deviennent ainsi, presque naturellement, des laboratoires nationaux. Et il ne doit y avoir aucune restriction pour l'accueil, dans ces départements, de chercheurs ou d'élèves venant d'autres universités. C'est très hautement souhaitable, même si les frais de fonctionnement de ces départements s'en trouvent sérieusement alourdis, la compensation résidant dans la réciprocité des accueils.

Ces types de laboratoires deviendront incontestablement de plus en plus nombreux au fur et à mesure que se développeront les études de 3^e cycle, condition même d'une réhumanisation des études classiques, en même temps que le nécessaire moyen de diffusion des connaissances avancées.

Plus modestement encore, au sein d'une même université, il tend à se former, de plus en plus fréquemment, des « centres » interdisciplinaires nés de la nécessité — pour des raisons d'économie, d'efficacité et de coordination — de la mise en commun d'outillages spécialisés et coûteux. On ne peut que se réjouir d'une telle évolution.

En somme, on se trouve actuellement, en plus des unités de recherche dépendant normalement des chaires, devant quatre types de concentrations à des échelles diverses : institutions internationales, institutions nationales, départements à caractère national dépendant d'universités, centres interdisciplinaires internes dans les universités.

Cette évolution est raisonnable pour des raisons budgétaires ; elle est éminemment favorable aux contacts entre les hommes, aux échanges d'idées.

Si tous les gouvernements, si toutes les universités pouvaient s'inspirer de ces mêmes principes, l'université saurait conserver sa raison même d'exister, c'est-à-dire former les élites de demain en dispensant *à la fois* l'enseignement et la recherche. Parallèlement, elle s'efforcerait d'examiner, chaque fois qu'il est possible, s'il n'y a pas lieu de condenser certains efforts vers l'une des quatre solutions de concentration évoquées plus haut. Les gouvernements et les universités augmenteraient ainsi considérablement la rentabilité — si j'ose employer ce mot — de leurs investissements en fonds et en hommes.

C'est en étant convaincus que l'enseignement et la recherche seront organisés demain selon de tels principes que nous avons établi les structures et l'organisation de la nouvelle Université de Liège au Sart Tilman : les laboratoires sont largement conçus pour les études et les recherches de 3^e cycle ; des surfaces suffisantes sont, autour de chaque institut, conservées pour édifier plus tard des centres interdisciplinaires ou des départements ayant une signification nationale ou internationale ou encore des centres de recherche mixtes industrie-université.

Enfin, — et nous avons attaché à ceci une attention très particulière —, de larges espaces communautaires ont été organisés afin que les élèves, collaborateurs et maîtres des disciplines diverses soient amenés à se rencontrer quotidiennement pour échanger leurs propos :

restaurants, cafeteria, salles de réunion, salles de jeux, salles d'exposition. . .

Tout ceci doit favoriser le caractère dynamique de la Maison et accroître les contacts nationaux et internationaux.

Nous disposons d'ailleurs de circonstances très favorables à une telle évolution :

- la région liégeoise est très industrialisée et notre concours est de plus en plus sollicité pour apporter des solutions scientifiques aux problèmes industriels ;
- notre université est située au carrefour de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, heureuse localisation pour une vocation européenne ;
- notre Alma Mater est très largement peuplée d'étudiants de toutes nationalités parmi lesquels se recrutent de plus en plus de chercheurs ;
- dans les domaines où nous n'avons pas cru pouvoir trouver, parmi nos nationaux, des hommes de valeur suffisante, nous avons fait appel à des maîtres et collaborateurs étrangers ;
- nous pratiquons une large politique d'échange, notamment par des jumelages, avec bon nombre d'universités étrangères et nous distribuons chaque année des fonds importants pour permettre à nos chercheurs de se perfectionner ailleurs qu'à Liège et pendant le temps qu'il convient ;
- notre liberté, tant vis-à-vis du pouvoir politique que vis-à-vis de toute autre puissance de fait ou de droit, est grande et, grâce à ce statut, nous pouvons nous consacrer à notre vocation et exprimer ce que nous sommes sans autre souci que celui de notre vérité. Car notre université, si elle est une université de l'Etat — donc pluraliste — n'est pas dirigée par le Gouvernement de l'Etat. C'est même notre autonomie — y compris la maîtrise de l'ouvrage dans les constructions — qui nous a permis de réaliser au Sart Tilman la Maison que nous voulions.

Voilà, Mesdames, Messieurs, quelques-uns des principes qui sont à la base de la reconstruction de notre nouvelle Alma Mater.

L'avenir établira s'ils sont corrects et si leur application est heureuse.

Que tant de représentants éminents soient venus du monde entier pour participer aux fêtes du 150^e anniversaire témoigne de leur grande sympathie à l'endroit de notre Alma Mater. Je forme le vœu que cette sympathie engendre, au sein de notre Maison, le désir d'une plus large collaboration nationale et internationale.

Puisse ce vœu déclencher de nouvelles formes de collaboration sous le signe de cette Journée de l'amitié universitaire internationale.

L'Orchestre de Liège exécute « L'Hymne au Printemps », extrait des « Saisons » de Haydn.



(Photo Michel Carlier.)

Dans la loge de M. le Gouverneur, Sa Majesté la Reine Fabiola est entourée de M. le gouverneur P. CLERDENT et de M. le bourgmestre M. DESTENAY.

M. le recteur M. Dubuisson donne successivement la parole à MM. les Doyens des cinq Facultés qui présentent les titres des nouveaux docteurs « honoris causa » à qui il remet les insignes traditionnels : épitoge, diplôme et médaille.

M. le professeur J. Labarbe, doyen de la Faculté de philosophie et lettres présente les titres de :

- M. Emile Benveniste, membre de l'Institut, (Académie des inscriptions et belles lettres), professeur de grammaire comparée au Collège de France, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (sciences historiques et philologiques) ;
- M. Georges Daux, professeur d'histoire ancienne à la Sorbonne et directeur du Séminaire d'épigraphie grecque, directeur de l'Ecole française à Athènes ;
- M. Etienne Gilson, professeur à l'Université de Toronto et à l'Université Harvard ;
- M. Ramón Menéndez Pidal, professeur honoraire de l'Université de Madrid où il occupait la chaire de philologie romane ;
- M. Jean Schneider, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, doyen de la Faculté des lettres de Nancy, président de l'Union des

- doyens de Faculté de France, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (4^e section) à Paris ;
- M. Albert Hugh Smith, Quain Professor of English Language and Literature, University College, Londres, directeur des études scandinaves à University College, secrétaire du Communication Research Centre de University College (1).

M. le professeur P. Graulich, doyen de la Faculté de droit, présente les titres de :

- M. Jean Graven, professeur à la Faculté du droit de Genève, ancien recteur de l'Université de Genève ;
- M^{me} Joan Robinson, professeur à l'Université de Cambridge ;
- M. Alfred Sauvy, directeur de l'Institut national d'études démographiques, professeur au Collège de France ;
- M. Marcel Waline, professeur à la Faculté de droit de Paris ;
- M. Alex Weill, directeur de l'Institut du travail de la Faculté de droit et des sciences politiques de Strasbourg, doyen de cette Faculté.

M. le professeur L. Winand, doyen de la Faculté des sciences, présente les titres de :

- M. Victor Ambartsumian, directeur (fondateur) de l'Observatoire de Byurakan (Arménie) ;
- M. Tom Barth, professeur de pétrologie à l'Université d'Oslo, directeur du musée géologique et minéralogique de l'Université d'Oslo ;
- M. Subrahmanyan Chandrasekhar, professeur à l'Université de Chicago ;
- M. Lucien Plantefol, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Paris ;
- M. Georg.-M. Schwab, professeur ordinaire de chimie physique à l'Université Ludwig-Maximilian de Munich, directeur de l'Institut de chimie physique ;
- M. Laurent Schwartz, professeur à l'Université de Paris et à l'Ecole polytechnique ;
- M. Eugène Wigner, professeur de physique mathématique à l'Université de Princeton, Prix Nobel de physique (1963).

M. le professeur M. Welsch, doyen de la Faculté de médecine présente les titres de :

- M. Pieter-Johannes Gaillard, professeur ordinaire de « Celbiologie en Histologie » à l'Université de l'Etat à Leiden ;
- Sir Alexander Haddow, directeur du Chester Beatty Research Institute de Londres et professeur de pathologie expérimentale à l'Université de Londres ;

(1) M. A. H. Smith est décédé le 11 mai 1967.

- M. Maurice-Marie Janot, professeur à la Faculté de pharmacie de Paris, directeur de l'Institut de chimie des substances naturelles à Gif-sur-Yvette, membre du Conseil de l'Université ;
- M. André Lwoff, chef du service de physiologie microbienne de l'Institut Pasteur de Paris et professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Paris (microbiologie), Prix Nobel de médecine (1965) ;
- M. Pietro Pratesi, professeur de chimie pharmaceutique à l'Université de Pavie, doyen de la Faculté de pharmacie de Pavie, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique ;
- M. Milton-Roy Salton, professor and Chairman of Microbiology, New York University School of Medicine, New York University.

M. le professeur C. Massonnet, doyen de la Faculté des sciences appliquées, présente les titres de :

- M. Maurice Biot, consultant de la Shell Development Company et du Cornell Aeronautical Laboratory Inc. ;
- M. Arthur-Francis Buddington, professeur émérite, Princeton University ;
- M. Nathan M. Newmark, professeur de génie civil, chef du département de génie civil de l'Université d'Illinois ;
- M. Pierre Nicolau, secrétaire général du Collège international pour l'étude scientifique des techniques de production mécanique, rédacteur en chef de la revue « Automatismes », directeur du Centre d'études supérieures de mécanique industrielle (Paris) ;
- M. Hermann Schenck, professeur ordinaire et directeur de l'Institut für Eisenhüttenwesen der Technische Hochschule à Aix-la-Chapelle, président du Verein Deutscher Eisenhüttenleute ;
- M. Johannes-Theodoor Thijsse, professeur émérite de l'Ecole polytechnique de Delft, président de la Fondation universitaire néerlandaise pour la coopération internationale, conseiller du « Rijkwaterstaat » et de « Zuiderzeewerken ».



(Photo *Le Soir*.)

Vue générale de l'avant-scène et de la scène du Théâtre Royal pendant le discours de M. le recteur M. DUBUISSON.

C'est à M. le recteur Dubuisson que revient l'honneur de présenter les titres de Sa Majesté le roi Baudouin. Le Recteur s'adresse à l'assemblée en ces termes :

Mesdames,
Messieurs,

Dans une lettre manuscrite datée du 22 juillet 1954, Sa Majesté le roi Baudouin m'écrivait :

« Les intérêts de nos universités, dont vous m'avez entretenu, me »
» préoccupent beaucoup et je m'efforcerai toujours de les sauve- »
» garder ».

Ce fut le point de départ d'un dialogue fréquemment renouvelé entre le Roi, le Gouvernement, le Président du Fonds National de la Recherche Scientifique et les Recteurs des quatre universités.

Il conduisit à l'institution, par arrêté royal du 17 janvier 1957, de la Commission nationale pour l'étude des problèmes que posent à la Belgique et aux territoires d'outre-mer les progrès des sciences et leurs répercussions économiques et sociales. Ce collège, sous la présidence du roi Léopold, travailla sans relâche jusqu'en janvier 1959 et déposa un rapport comprenant 19 recommandations dont 13 étaient relatives à l'avenir des universités. Toutes les recommandations relatives aux universités reçurent de la part du Gouvernement un accueil favorable. Le point de départ était ainsi donné en Belgique pour une rénovation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C'est au recul du temps que l'on peut aujourd'hui apprécier combien cette rénovation fut, pour l'histoire de nos universités, un tournant aussi capital que la création, en 1928, du Fonds National de la Recherche Scientifique, à la suite du mémorable discours du roi Albert à Seraing, et dont tous les pays du monde perçurent l'écho.

Ceux qui, comme moi, eurent le privilège de collaborer aux travaux de cette Commission savent combien, à chacune de nos étapes, le roi Baudouin était attentif aux conclusions que nous dégagions.

Mais à côté de ces événements à caractère public, il en est bien d'autres et, si je me dois de rester discret pour des raisons que tout le monde voudra bien comprendre, je puis souligner que, dès qu'un problème, une difficulté survient dans le monde universitaire, le Roi S'informe, analyse les circonstances, sollicite les avis, interroge sur les solutions.

C'est bien parce que tous nous en sommes conscients que les cinq Facultés de notre Alma Mater ont proposé au Conseil académique de conférer au Roi le titre de docteur *honoris causa* et qu'au sein du même Conseil académique, le 17 octobre 1966, les acclamations unanimes extériorisèrent une même pensée, une pensée très simple qui tient en quatre mots : « Nous Lui devons beaucoup ».

Sire,

L'Université Vous est reconnaissante de Votre sollicitude envers les institutions de ce pays au sein desquelles se forme l'élite de demain. Et le message que les étudiants vous ont spontanément adressé aujourd'hui complète notre témoignage.

C'est donc bien au nom de la communauté universitaire tout entière que je prie respectueusement le Roi d'accepter d'être revêtu des insignes du grade de docteur *honoris causa*, distinction la plus marquante qu'il nous soit permis de conférer.

La cérémonie de remise de l'épithote est saluée par une vague d'acclamations prolongées.



(Photo *Le Soir*.)

Sa Majesté le Roi BAUDOUIN reçoit des mains de M. le recteur M. DUBUISSON l'épithote aux couleurs de l'Université de Liège.

Au nom de la communauté universitaire internationale, M. le professeur J. Roche, recteur de l'Université de Paris, docteur « honoris causa » de l'Université de Liège, s'exprime en ces termes :

Sire,

Qu'il me soit d'abord permis de vous présenter l'hommage respectueux des universités étrangères, dont les délégués sont venus célébrer le cent cinquantième anniversaire de la fondation de l'Alma Mater liégeoise, et d'associer Sa Majesté la Reine à l'expression de notre déférence.

Notre hommage est empreint de reconnaissance, car les universités forment dans le monde une collectivité dont les membres se sentent tous étroitement solidaires dans leur mission. A ce titre, Sire, la sollicitude que vous portez à celle de Liège, dont vous avez accepté de devenir l'un des Docteurs *honoris causa*, et l'intérêt que vous manifestez pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans la métropole mosane, dépassent le cadre de cette cérémonie. Les représentants des universités étrangères y sont tous sensibles et vous en remercient profondément.

Monsieur le Recteur,

De nombreuses universités ont répondu à votre invitation avec joie. C'est pour l'un de vos collègues un privilège dont il ressent le très haut prix, que de présenter leurs félicitations et leurs vœux à vous-même, aux professeurs et aux étudiants de l'Université de Liège. Nous avons voulu, en ce jour solennel, être présents à vos côtés, à la fois comme des témoins et comme des hommes portant avec vous la charge de sauvegarder et d'étendre le patrimoine spirituel commun dont nous assumons ensemble la garde. Ce patrimoine s'est élaboré dans un respect sans défaut des notions de Droit et de Liberté, si chères à la Belgique. Liège a su non seulement le maintenir intact au travers des tourmentes, mais aussi contribuer à son enrichissement par le talent et le travail des siens.

Mesdames, Messieurs,

Foyer culturel dès l'époque carolingienne, Liège a fourni aux plus anciennes universités d'Europe d'éminents professeurs, dont l'un à Paris dans une Sorbonne s'acheminant vers son premier centenaire, et il est significatif de retrouver certains de ses clercs en Avignon au début du quatorzième siècle à l'époque où des papes éclairés ont voulu fonder jusqu'aux confins de la chrétienté tant d'universités aujourd'hui illustres et toujours florissantes. Pendant une longue période, des difficultés de tous ordres ont empêché la création d'une université. Des institutions d'enseignement supérieur ont néanmoins pris, de siècle en siècle, le relais des grandes Ecoles médiévales. La Faculté des sciences fondée en 1811 par Napoléon I^{er}, dans le cadre administratif de l'Aca-

démie de Liège, a été le dernier essai tenté dans ce domaine avant 1817, date dont nous célébrons aujourd'hui le cent cinquantième retour.

L'Université s'est développée pendant un siècle et demi avec continuité, en dépit des guerres, d'invasions et d'occupations étrangères. Elle a organisé avec patience et ténacité ses Facultés et ses Instituts, animée du souci de maintenir la qualité de ses enseignements et de participer au progrès des connaissances. Elle a créé pour cela, en se maintenant toujours à l'avant-garde du progrès, des chaires et des départements consacrés à de nouvelles disciplines et n'a cessé, par les travaux de ses chercheurs, de se mettre au service de la science en voie de se faire. Aussi son passé est-il inséparable de noms illustres. Les œuvres que Théodore Schwann, Edouard Van Beneden, Léon Frédéricq, Emile de Laveleye, Joseph Delbœuf, Godefroid Kurth, Henri Pirenne ont réalisées appartiennent au trésor commun.

L'Alma Mater liégeoise d'aujourd'hui n'a pas attendu d'être dotée du magnifique cadre et des moyens puissants qui seront demain les siens au Sart Tilman pour jouer avec éclat les rôles par lesquels l'Université sait associer l'enseignement à la recherche et participer à la vie sociale. Elle assure avec autant d'esprit inventif et de méthode que d'éclat sa fonction éducatrice. Foyer de science au renom international, elle attire à elle de nombreux chercheurs belges et étrangers auprès de Maîtres incontestés. Soucieuse de remplir son rôle social, elle coopère au développement économique de sa région et du pays, non seulement en leur fournissant des cadres, mais en prenant un intérêt direct aux problèmes sur lesquels repose leur essor.

Les délégués étrangers peuvent attester que la grande institution liégeoise jouit dans le monde d'un prestige à la mesure de ses mérites. La solidarité qui nous unit à elle est un gage de la confiance et de l'estime de tous. En témoigner aujourd'hui devant Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges est rendre à l'Université de Liège l'hommage de toutes celles qui se savent liées devant les hommes et par les mêmes devoirs vis-à-vis des étudiants qui, demain, seront nos successeurs.

L'effort accompli depuis un siècle et demi porte aujourd'hui de magnifiques fruits, mais nos yeux, Monsieur le Recteur et mes chers Collègues liégeois, sont tournés vers l'avenir au-delà d'un présent que nous savons tous ne constituer qu'un lien éphémère entre hier et demain. Héritiers des hommes courageux qui ont su forger votre passé, recevez nos vœux de prospérité pour un avenir que vous préparez avec la même clairvoyance et la même ténacité qu'eux.

Laissez-moi souhaiter à l'Université de Liège de vivre, croître et fleurir, en demeurant l'un des plus fermes bastions de la liberté d'esprit que protègent nos franchises.

La Chorale de l'Université de Liège et le Grand Orchestre de Liège interprètent « Welcome Mighty King », extrait de l'oratorio « Saül » de Haendel.

Sa Majesté le Roi prononce Son discours :

Les personnalités auxquelles vous venez de décerner le titre de docteur *honoris causa* incarnent ici, aux côtés des Recteurs et des Délégués de tant d'Universités belges et étrangères, cette communauté scientifique internationale qui, à travers les frontières, les différences de langue et de régime politique, se consacre à la recherche désintéressée de la vérité, et dont les relations cordiales et les échanges confiants sont un des plus précieux gages de la paix dans le monde.

Le doctorat *honoris causa* est considéré à juste titre par les savants comme la récompense la plus enviée : elle leur est donnée en toute indépendance par leurs pairs, c'est-à-dire par les meilleurs juges de leurs travaux et de leurs mérites.

Je me fais volontiers l'interprète des nouveaux docteurs en remerciant l'Université pour l'honneur qui leur est ainsi fait.

En me conférant la même distinction qu'à vos collègues, vous avez voulu souligner le lien étroit qui a toujours existé en Belgique entre la Dynastie et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je suis, sachez-le, on ne peut plus sensible à ce geste, et Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude.

Depuis sa fondation, l'Université de Liège s'est acquise, au-delà des limites de sa région et de notre pays, une réputation qui égale celle des meilleures institutions européennes. Elle perpétue de la sorte une tradition ancienne et glorieuse qui a fait de Liège, depuis des siècles, un des centres de culture de l'Occident. Elle a brillé dans tous les domaines de la Science. Mais je voudrais souligner ici le rôle particulier qu'elle a joué dans notre vie économique et sociale.

En effet, l'Université que nous fêtons aujourd'hui a été créée au moment où le bassin liégeois et l'ensemble du pays commençaient leur industrialisation.

Celle-ci était fondée sur l'exploitation de ressources naturelles dont, à cette époque, la Belgique était amplement pourvue.

Nous nous sommes engagés parmi les premiers dans la révolution industrielle du XIX^e siècle, et c'est un grand mérite de nos prédécesseurs d'avoir saisi cette occasion pour faire œuvre de pionniers dans tous les domaines d'une technologie naissante. Cette attitude dynamique et novatrice a établi dans le monde entier la réputation de notre industrie.

L'Université de Liège a largement contribué à cette réussite. Elle a formé un nombre considérable d'ingénieurs, de physiciens et de chimistes qui, secondés par une élite ouvrière incomparable, ont fait le renom de la région liégeoise et du pays dans le domaine des sciences appliquées et de la technique.

Cent cinquante ans plus tard un nouveau défi nous est lancé, dont les dimensions et l'enjeu sont plus vastes encore. Nous assistons en effet à une seconde révolution industrielle, basée sur l'utilisation systématique, non plus seulement des richesses naturelles, mais avant tout des ressources intellectuelles et des techniques d'organisation.

Le problème d'aujourd'hui est celui d'une reconversion et d'une adaptation de notre économie en fonction des exigences de cette nouvelle ère technologique.

Devant l'ampleur de ce problème dont la solution est essentielle pour notre avenir, le découragement pourrait conduire certains à se contenter des profits immédiats que l'on peut retirer encore d'activités traditionnelles et de techniques éprouvées, laissant à des initiatives étrangères le soin de développer les secteurs plus rentables de la nouvelle technologie.

D'autres, préoccupés par un ralentissement possible de notre croissance économique, pourraient être tentés d'abandonner trop rapidement les productions existantes et de concentrer tous les efforts sur des actions nouvelles.

Serait-il réaliste de se limiter ainsi à perpétuer le passé ou à miser entièrement sur un avenir encore incertain ?

Il est plus conforme à notre tempérament national et à notre sens de l'efficacité de nous appuyer sur nos industries les plus dynamiques pour nous engager résolument dans les technologies nouvelles après en avoir mesuré au préalable les difficultés, mais surtout l'incidence décisive sur le progrès de toutes nos régions.

Mesdames, Messieurs,

Le développement des sociétés humaines, et plus particulièrement des pays industrialisés, est aujourd'hui largement déterminé par l'innovation, c'est-à-dire par l'invention constante de produits et de procédés nouveaux qui répondent aux besoins des hommes de ce temps.

La recherche scientifique est sans aucun doute le fondement de cette innovation. Il y a exactement quarante ans, non loin d'ici, à Seraing, mon grand-père, le roi Albert, soulignait déjà son rôle moteur dans l'essor des techniques.

Il préluait ainsi à la création du Fonds national de la Recherche Scientifique qui a rendu de si grands services au pays.

Ce qui était alors une prescience est devenu une réalité.

Nous sommes tous convaincus aujourd'hui que l'innovation industrielle s'appuie non seulement sur la recherche appliquée, mais aussi et d'abord sur la recherche fondamentale, qui relève essentiellement des missions de l'Université.

Mais l'expérience le démontre, si l'investissement dans la recherche est nécessaire au succès industriel, il n'en est pas la seule condition.

Chaque entreprise doit situer son effort de recherche dans une politique globale qui intègre, en fonction d'objectifs concrets, l'ensemble de ses activités, depuis le travail de laboratoire jusqu'à la conquête des marchés. Ceci entraîne plusieurs conséquences.

Notre industrie, placée devant la nécessité vitale d'inventer pour affronter avec succès une compétition de plus en plus sévère, doit

disposer de toutes les qualifications et de tous les talents nécessaires pour réaliser cette reconversion qu'impose le progrès de la science et de l'économie. C'est encore à l'Université qu'il appartient de les lui fournir.

D'autre part, responsables de la vie économique, sociale et politique, nous devons entretenir cet état d'esprit qui nous rend attentifs aux changements nécessaires.

Enfin, l'adaptation de notre économie ne sera possible que grâce à un perfectionnement constant des méthodes de gestion des industries et de l'Etat, en vue de rendre leur action plus efficace et plus précise.

Mesdames, Messieurs,

Si toute institution s'enorgueillit très légitimement de ses traditions et de son passé, la vocation de l'Université, et plus particulièrement de celle que nous honorons aujourd'hui, est, on vient de le dire, d'assurer l'avenir.

La communauté universitaire liégeoise vient de répondre à cette vocation par un témoignage exemplaire en concevant et en bâtissant sous la conduite éclairée de son Recteur, une université nouvelle au Sart Tilman. Ceci est une étape dont nous voulons souligner l'importance et le mérite.

Mais notre jeunesse attend de l'Université qu'elle accueille plus généreusement encore les jeunes gens et les jeunes filles de tous les milieux qui manifestent la capacité et le désir d'y recevoir une formation et d'exercer plus tard les fonctions et les responsabilités qui s'y rattachent.

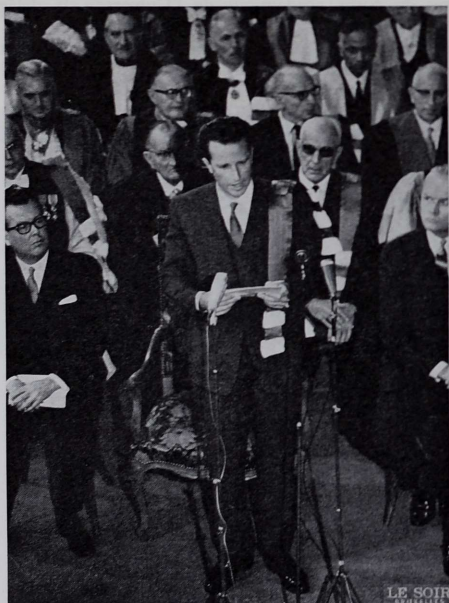
Cette jeunesse attend aussi de l'Université qu'elle ait le souci constant d'adapter ses méthodes d'enseignement, de recherche et de gestion aux besoins de notre temps comme à l'évolution des connaissances et des disciplines scientifiques.

C'est encore la mission de l'enseignement supérieur d'inculquer aux chercheurs et aux cadres qu'il prépare, le souci d'un constant renouvellement et le sens de l'organisation, sans lesquels une société moderne est vouée au déclin.

Mesdames, Messieurs,

Je crois pouvoir, en terminant, résumer tous ces vœux en un seul : c'est que l'Université de Liège reste, comme par le passé, ouverte au monde extérieur, attentive à la réalité sociale et économique toujours mouvante, mais si riche de promesses du pays de Liège, de la Belgique et de l'Europe.

La magistrale contribution du Souverain est longuement acclamée pas l'assemblée debout.



(Photo *Le Soir*.)

Sa Majesté le Roi BAUDOUIN prononce Son discours.

Après la clôture de la séance par M. le Recteur, le Grand Orchestre de Liège joue « L'Ouverture de Saül », extraite de l'oratorio « Saül » de Haendel.

C'est en cortège, conduit par Sa Majesté le Roi et Sa Suite, que les Ministres de l'Éducation nationale, le Recteur de l'Université, les Doyens des Facultés de l'Université suivis des nouveaux docteurs *honoris causa*, le vice-président Renard, le recteur Roche, les Recteurs ou Représentants des Universités ou Etablissements d'enseignement supérieur étrangers, les Autorités académiques de l'Université, les Membres du corps académique de l'Université, la délégation du personnel scientifique de l'Université, la délégation d'anciens étudiants de l'Université, la délégation du personnel administratif et technique de l'Université et la délégation des étudiants gagnent l'Hôtel de Ville par la place Saint-Lambert.

Sous les marques de sympathie de la foule, la procession académique, haute en couleurs, déploie ses fastes pour pénétrer à l'Hôtel de Ville que Sa Majesté la Reine et les autres invités de M. le Bourgmestre ont rejoint en voiture.



(Photo La Meuse-La Lanterne.)

Vue générale du cortège académique qui se dirige vers l'Hôtel de Ville.



(Photo Michel Carlier.

A l'Hôtel de Ville, Sa Majesté le Roi BAUDOUIN, M. le Recteur et MM. les Ministres de l'Éducation nationale sont accueillis par M. le bourgmestre M. DESTENAY.



M. le Bourgmestre reçoit Leurs Majestés le Roi et la Reine ainsi que les principales personnalités dans le Grand Salon du 1^{er} étage. M. le Bourgmestre prend alors la parole :

Sire,
Madame,
Mesdames, Messieurs,

Le cours habituel des choses et des événements offre rarement à notre cité un déploiement aussi exceptionnel de prestige profond et d'émotion authentique que cette journée du 6 novembre 1967.

La présence de nos Souverains parmi nous atteste à elle seule non seulement la nature de leur sollicitude qui nous est connue et chère, mais encore l'importance des heures précieuses que vit aujourd'hui la Ville de Liège.

Que Vos Majestés sachent combien nous Leur savons gré de Leur participation aux cérémonies de ce jour, à quel point le Collège des Echevins et le Conseil de la Cité sont heureux de Les accueillir dans leur maison et sont fiers d'y voir pénétrer à Leur suite le Recteur de l'Université de Liège, son Conseil et ses invités d'élection.

On a souvent reproché aux Liégeois leur chauvinisme. Au vrai, l'apparat unique du cérémonial que nous venons de vivre au Théâtre royal d'abord, en cet Hôtel de Ville ensuite, ne contribue pas peu à les renforcer dans cette image superbe qu'ils ont plaisir à nourrir d'eux-mêmes, de leur passé et de leur avenir.

J'imagine qu'à la lumière de cette magnificence, comme à la faveur des amitiés renouées, nos hôtes étrangers ont déjà compris que la célébration du 150^e anniversaire de l'Université de Liège représente pour nous un moment essentiel de notre vie municipale, fait de reconnaissance et de raisons nouvelles d'espérer.

C'est devenu un lieu commun tel que nous en oublions l'immodestie de dire que Liège a été au cours des siècles et depuis plus de mille années la capitale intellectuelle d'un pays qui fut jusqu'à la Révolution française une Principauté épiscopale farouchement éprise de libertés, riche de ses propres deuils, sans cesse rendue plus ardente par le courage passionné et lucide de ses citoyens.

Je répète souvent cette affirmation que je retrouve aussi souvent sous la plume de M. le recteur Dubuisson ou des honorables professeurs de cette Université qui ont préparé, par la publication d'actes importants, leur propre anniversaire, avec la minutie et la rigueur conjuguées du biologiste, de l'historien, du juriste et du philologue.

Cette rigueur intellectuelle n'exclut d'ailleurs pas la passion nécessaire à l'action même de l'esprit et les incertitudes de notre passé sont en ce domaine une matière riche de saines controverses. Ainsi vous me permettrez de rappeler — même en ce jour solennel — que certains auteurs contestent la date historique de la création de l'Université de Liège. L'historien rappelle à cette occasion qu'un décret impé-

rial du 17 mars 1808 faisait de Liège le siège d'une nouvelle académie située au cœur des quatre départements de l'Ourthe — le nôtre — de la Meuse-inférieure, de la Sambre-et-Meuse, et de la Roer. Curieuse réfiguration des Pays sans frontière...

Quoi qu'il en soit, tous s'accordent pour reconnaître que fondée par décret du Roi Guillaume des Pays-Bas, l'*Universitas leodiensis* commença ses cours le 3 novembre 1817 et c'est pour commémorer solennellement cet anniversaire que nous sommes réunis aujourd'hui.

D'autres que moi ont dit et diront pendant ces journées ce que fut la vie de cette Université au cours de ce siècle et demi qui sépare le premier rectorat du docteur Toussain-Dieudonné Sauveur, de celui qu'assure avec tant d'autorité passionnée le docteur Marcel Dubuisson.

Je voudrais dire simplement que les liens qui se sont peu à peu noués entre l'Université et notre Cité sont si nombreux, si divers et si importants que demain plus qu'hier encore, ils constituent une des raisons majeures que nous avons de conserver notre confiance en nous-mêmes.

Nul n'ignore en effet les difficultés considérables que la seconde révolution industrielle réserve notamment au pays de Liège en matière économique, sociale et culturelle. Ces difficultés, nous les recevons comme autant de motifs d'agir, parce que nous savons que nous possédons les moyens de les analyser et sans doute de les résoudre. Et ces moyens c'est dans vos laboratoires que nous les trouverons, dans vos bureaux d'étude, dans vos recherches, dans votre enseignement quotidien, chez vos étudiants qui sont nos jeunes concitoyens et que nous vous avons confiés avec orgueil.

Au reste, le dynamisme prodigieux de votre expansion, la création du Sart Tilman, la conscience de votre destin dans le monde de demain sont faits pour nous rassurer. Vous représentez à nos yeux le double visage de la tradition et de la recherche, vous nous offrez les secours accordés des vertus anciennes et du génie impétueux.

C'est pourquoi, nos cœurs se sont serrés lorsque le projet d'installer le Campus au Sart Tilman nous fut connu. *Notre* Université allait-elle nous quitter ? *Nos* Facultés, à l'abri de leur forêt allaient-elles vivre en tour d'ivoire ? Les Liégeois ne retrouveraient-ils de leur monde familier que des étudiants studieux revenus en ville pour s'y reposer ?

Nos craintes, à dire le vrai, furent brèves. La volonté cent fois proclamée par M. le recteur Dubuisson, de ne pas séparer la Cité de l'Université, les nombreuses commissions d'études qui s'attachent à résoudre les problèmes apparemment insolubles de la séparation des corps et du mariage des esprits nous rassurèrent très vite.

Il y a quelques semaines à peine, une libre déclaration du Conseil d'administration de l'Université proclamait sans équivoque son but de rester liégeoise, cette appartenance civile dût-elle poser quelques problèmes au législateur. Rien ne pouvait nous toucher davantage ; il me plaît de le rappeler en cette journée solennelle.

L'éloquence a certes ses droits dont elle use et usera pendant ces heures importantes. Voilà pour moi une raison de plus de ne pas en user davantage.

Sire, Vous qui nous êtes plus proche encore par le titre de Docteur que l'Université de Liège vient de Vous conférer, Soyez remercié d'avoir voulu vivre avec nous ces heures importantes.

Madame, que Votre Majesté soit heureuse du bonheur que nous a donné Son sourire si bienvenu dans le spectacle admirable mais austère qu'il nous est donné de contempler.

Monsieur le Recteur de l'Université de Liège, Messieurs les Recteurs, Mesdames et Messieurs les Professeurs des Universités amies, que Liège vous soit à jamais marquée au cœur et qu'elle garde et protège à son tour le sceau de sa tradition et de son avenir.



(Photo *La Meuse-La Lanterne*.)

Dans le Grand Salon du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, M. le bourgmestre M. DESTENAY prononce son allocution.

M. le recteur Dubuisson répond au premier magistrat de la Cité :

Sire, Madame,
Excellences,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Les festivités qui ont marqué, le 3 novembre 1867, notre premier jubilé se sont terminées à l'Hôtel de Ville de Liège. Nous nous y retrouvons aujourd'hui pour fêter notre triple jubilé. Cette tradition témoigne des liens étroits qui unissent l'université à la cité.

J'ai souligné, ce matin, la vocation internationale de notre Alma Mater. Cette vocation, nous l'accomplirons sans oublier nos devoirs envers la région où nous sommes implantés.

Car, bien que nous soyons voués, par notre fonction même et par l'esprit qui nous anime, à la recherche et à la diffusion des connaissances, nous ne vivons pas pour autant dans une tour d'ivoire, étrangers au monde et à ses problèmes concrets. Quelle que soit notre spécialité, nous avons conscience d'appartenir à une large communauté dont nous désirons partager les préoccupations.

C'est vous dire, Monsieur le Bourgmestre, que nous entendons que le développement de notre université, dans ses différents services scientifiques, s'opère en tenant compte, comme d'un élément essentiel, des nécessités de l'expansion de la région liégeoise et de son avenir dont nous nous sentons solidaires.

Cet après-midi, nous inaugurerons les nouveaux instituts universitaires au Sart Tilman, première réalisation de ce que nous avons appelé, à un certain moment, « l'université de l'an 2000 », souhaitant marquer par là notre volonté de la construire en fonction de ses besoins d'aujourd'hui certes, mais surtout dans la perspective de son adaptation constante aux conditions de la vie de demain.

Puisse cette « université de l'an 2000 », avec tout le poids d'espoir et de foi en l'avenir qu'elle implique, se réaliser dans la métropole liégeoise de l'an 2000 ! Tel est le vœu fervent que je formule aujourd'hui, Monsieur le Bourgmestre, en vous remerciant de l'accueil chaleureux que vous voulez bien réserver, en cet Hôtel de Ville, à la communauté universitaire liégeoise et à ses invités.

..

A l'issue des allocutions, Leurs Majestés se font présenter plusieurs personnalités belges et étrangères parmi lesquelles les Doyens des Facultés de l'Université de Liège. Une réception très animée se déroule à la fois dans le Grand Salon du 1^{er} étage et dans la Salle des Pas Perdus du rez-de-chaussée de la Violette.

Vers 13 h, les Souverains gagnent le Palais provincial où a lieu le déjeuner intime offert par M. le Gouverneur et Madame Clerdent. Prennent part à ce déjeuner : S. E. Monseigneur Oddi, nonce apostolique, doyen du corps diplomatique, MM. les Ministres de l'Éducation nationale, M. le Bourgmestre, M. le Recteur, M. le Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université, MM. les Doyens des Facultés de l'Université ainsi que les nouveaux docteurs *honoris causa* et leurs épouses. Pendant ce temps, dans les Salons de l'Emulation, les invités de l'Université prennent part à un lunch d'environ six cents couverts.

..

Saluées par une sonnerie de cors de chasse, Leurs Majestés le Roi et la Reine arrivent à 15 h. 30 au Domaine universitaire du Sart Tilman, dans le nouvel Institut de physique, dont Elles visitent le 3^e niveau où est installé le service de Physique théorique dirigé par le professeur J. Duchesne. Il est plus de 16 h, lorsqu'après avoir signé le livre d'or de l'Université, Leurs Majestés font Leur entrée dans la grande galerie des trois auditoires où les attend un public très nombreux qui Les ovationne de tout cœur.



(Photo La Meuse-La Lanterne.)

Entourées de M. le recteur M. DUBUISSON et de M. le vice-président Cl. RENARD, Leurs Majestés font Leur entrée à l'Institut de physique.

De la tribune, dressée face au couple royal et aux plus hautes personnalités, M. le Recteur prend la parole :

Sire,

Lorsque, le 29 octobre 1964, Votre Majesté vint visiter les chantiers du Sart Tilman — encore à ce moment au stade des premiers terrassements —, Elle avait, à propos de nos projets, manifesté une curiosité attentive et perspicace au sujet des nombreux problèmes posés par le transfert de notre Alma Mater. Elle avait ainsi, d'emblée, avec clairvoyance, pris conscience de nos soucis et de nos difficultés.

Et cet intérêt du Roi nous encouragea à persévérer avec une ardeur nouvelle à l'œuvre que nous avons entreprise.

Depuis, nous avons connu des moments difficiles. Le Roi en fut informé, n'a cessé de nous encourager, de nous aider et S'en est entretenu avec Ses Ministres.

Il s'agit donc, pour le Recteur, de bien plus que de remercier le Roi d'être ici présent aujourd'hui : il s'agit de Lui dire qu'en participant moralement et efficacement à notre reconstruction, Il en fut l'un des artisans ; nous sommes tous trop heureux de saisir cette occasion pour Lui exprimer, au-delà du respect que nous Lui devons, notre reconnaissance émue.

Madame,

Il y a, sur les 600 hectares du Sart Tilman, des arbres, des ruisseaux, des fleurs. Nous avons tout mis en œuvre pour les conserver, les embellir.

C'est que, en raison même de l'atmosphère de haute technicité de beaucoup d'instituts universitaires, il importe que nos collaborateurs et nos étudiants puissent, presque sans y penser et sans effort, rencontrer les sentiers de la forêt, l'odeur des feuilles mouillées et le chant des oiseaux.

Car si la mission de nos maîtres est d'enseigner, elle est aussi de veiller à l'harmonie des âmes, pour un meilleur équilibre des familles que les jeunes gens et jeunes filles auront à fonder, pour une plus profonde compréhension des sociétés dont ils feront partie, pour en faire, en un mot, de grands caractères.

Si c'est à Vous, Madame — dont la présence ici aujourd'hui est tant appréciée par toute notre communauté — que j'adresse ces pensées, c'est parce que nous savons que la Reine est, mieux que personne, réceptive à cet aspect des choses.

Excellences,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,
Mesdames,
Messieurs,

Après avoir, pendant un siècle et demi, dans des conditions souvent pénibles, instruit notre jeunesse dans des locaux de plus en plus inadaptés, nous voici au seuil d'une ère nouvelle.

Comment nous y sommes arrivés, appartient déjà à l'histoire.

Ce qui compte, c'est aujourd'hui, c'est demain.

Aujourd'hui, nous nous trouvons réunis pour inaugurer officiellement les premiers instituts construits au Sart Tilman.

Il s'agit :

— d'un institut de physique et d'un institut de chimie destinés aux enseignements de 2^e et 3^e cycles, c'est-à-dire : licences, doctorats et recherches ;

— d'un bâtiment destiné aux services d'études techniques ;

— d'une centrale générale de chauffage et d'une infrastructure importante : routes, réseaux de démergement, feeders d'eau, de chaleur, de gaz, d'électricité, de téléphone.

Faisant partie de la même tranche de travaux, d'autres bâtiments seront ouverts dans quelques semaines ou dans quelques mois.

Il s'agit :

— de l'institut des travaux pratiques de chimie (candidatures) ;

— de l'institut des travaux pratiques de physique (candidatures) ;

— des amphithéâtres de chimie et de physique dans la galerie desquels nous nous trouvons présentement ;

— d'un restaurant de 2 000 couverts avec une cafetaria, des salles de réunion, salles d'exposition, salles de jeux et une importante annexe culturelle ;

— d'un home d'étudiants comportants 104 chambres pour jeunes filles et 256 chambres pour jeunes gens ;

— d'un institut de botanique pour les études et travaux du 2^e et 3^e cycles ;

— d'un poste central de commande des réseaux.

Mes chers Collègues,

Voici donc que certains d'entre vous — ceux qui étaient d'ailleurs les moins privilégiés —, disposent maintenant de locaux dignes de leur savoir, à la mesure du message qu'ils brûlent d'apporter.

Dans ces locaux modernes, entourés de beaucoup de chlorophylle, vous pourrez adopter des méthodes de travail plus oxygénées. Vous serez en mesure de secouer la poussière de beaucoup de traditions et de vous soucier plus encore de la façon dont la science est perçue et assimilée par vos élèves que du contenu quantitatif de la matière enseignée.

Après tant d'inconfort et, disons-le, de misère, vos collaborateurs scientifiques, administratifs et techniques connaîtront eux aussi des conditions de travail telles qu'ils auront davantage conscience de participer à l'œuvre exaltante de la recherche scientifique.

Mes chers Etudiants,

Parmi les soucis qui ont été les nôtres au moment où furent entamées les études de la reconstruction de notre Alma Mater au Sart Tilman, vous avez occupé une place de choix. Car s'il est vrai que vous serez les grands bénéficiaires de ces locaux construits à votre intention, c'est aussi vous qui courriez les plus grands dangers.

Vous venez ici, en effet, conquérir un diplôme. Pourquoi ? Pour pouvoir exercer, dans votre vie professionnelle, une fonction de direction. Quelle que soit cette fonction, vous devrez manier des hommes. Il faudra donc les connaître. Les enseignements théoriques sont ici de peu de poids. C'est par le contact direct avec des hommes qu'il vous faut faire cet apprentissage.

En transférant notre Alma Mater au Sart Tilman, nous avons donc à prendre garde de ne pas vous couper de ses contacts humains. C'est dans cette perspective que nous avons tenu à ce que les homes d'étudiants soient situés à proximité immédiate du centre résidentiel du Sart Tilman, à proximité aussi de la route de Liège et des moyens de transport vers la ville. Ainsi, en dehors de vos obligations universitaires, vous pourrez vivre en contact étroit avec la cité. D'ailleurs, beaucoup d'entre vous continueront d'être logés en ville, notamment dans les homes et maisons communautaires d'étudiants qui y sont déjà installés ou qui viendraient à l'être dans l'avenir.

Que ceux qui souhaitent vivre dans les homes du Sart Tilman se rassurent cependant. Il se développera ici, grâce à eux et avec le temps, des activités culturelles, artistiques et scientifiques qui seront complémentaires de celles de la ville. En outre, nous avons construit de grands espaces communautaires où maîtres et élèves de toutes disciplines doivent quotidiennement se rencontrer.

Ainsi, la cité d'une part, le territoire du Sart Tilman de l'autre, chacun ayant sa mission propre, vivront, grâce à un flux et un reflux permanent, en harmonieuse symbiose.

C'est tout un programme pour nous ; c'est aussi tout un programme pour la cité et les communes intéressées.

Mesdames,
Messieurs,

La reconstruction de l'Université de Liège au Sart Tilman a été financée par l'Etat belge, soit à partir du Fonds des constructions universitaires, soit à partir d'emprunts de la Commission administrative de notre Patrimoine.

Deux milliards ont été investis jusqu'à présent, mais une partie très importante de cette somme a été consacrée à l'infrastructure générale à laquelle les bâtiments ultérieurs seront raccordés.

L'effort est important, certes — et je voudrais dire toute ma gratitude à ce Gouvernement et à ceux qui l'ont précédé d'avoir consenti à le faire —, mais la construction au Sart Tilman d'une université entièrement nouvelle est, sans aucun doute, plus économique et plus rationnelle que l'amélioration progressive et l'extension, dans la cité, de bâtiments anciens. C'est une solution qui est d'emblée aussi parfaite que possible et pour très longtemps ; c'est la solution qui, en raison même de dispositions architecturales très souples, permettra, dans l'avenir, sans nuire à l'ensemble et sans grande difficulté, les extensions les plus exigeantes.

Mes chers Collaborateurs,

Que tous ceux qui ont, avec autant de fraternité et de dévouement, contribué à l'édification des premiers instituts — et surtout qui n'ont cessé de se soucier en même temps des conséquences sociales et humaines du transfert — soient ici profondément remerciés. Il n'y a pas « un homme du Sart Tilman » il y en a beaucoup ; et, à des titres divers, leurs mérites sont égaux, depuis le plus marquant de nos architectes ou de nos ingénieurs jusqu'au plus humble des ouvriers d'entreprise.

Et ce que je ne saurais taire parce que j'en suis moi-même profondément touché, c'est que tous ont œuvré dans l'amour, la joie et la confiance.

En participant à cette foi, j'aurai vécu les moments les plus exaltants de ma carrière, tant il est vrai que la fraternelle collaboration, par delà les opinions philosophiques et les considérations linguistiques, est la source la plus riche de nos joies.

M. J. Godefroid, président de l'Union générale des étudiants de Liège, monte à son tour à la tribune. Au nom des étudiants, il déclare :

Sire, Madame,
Excellences,
Monsieur le Recteur,
Messieurs les Professeurs,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est avec une joie profonde et une grande fierté que les étudiants de Liège s'associent en ce jour à l'accueil qui est réservé, dans leur nouvelle université, à Vos Majestés ainsi qu'aux représentants des sphères académiques, politiques, économiques de la nation et du monde.

Nous en sommes d'autant plus heureux qu'aujourd'hui est inauguré un centre universitaire destiné, par son cadre fonctionnel et humain, à devenir en Europe une université pilote.

L'augmentation permanente du nombre de ceux qui, étudiants et chercheurs, désirent participer à la vie de l'université, avait amené, par la dispersion des locaux, un véritable éclatement du concept « université » : réunion des maîtres et des disciplines.

La construction de ce nouveau complexe universitaire constitue un véritable retour à la définition essentielle de l'université : transformer l'étudiant en homme conscient de ses responsabilités, capable d'agir dans une société en évolution, d'en saisir les difficultés et préparé à y apporter des solutions réfléchies et originales.

Demain, en effet, pourront à nouveau se rencontrer et s'affronter : ingénieurs, médecins, physiciens, avocats, confrontant leurs idées, leurs modes de pensée et d'agir, pour un enrichissement mutuel.

Un contact réel avec la science, une collaboration active entre étudiants et professeurs, une symbiose entre l'enseignement et la recherche, des échanges interdisciplinaires fructueux, voilà les conditions nécessaires à une formation réellement scientifique et humaine que l'inauguration d'aujourd'hui nous fait espérer et qui correspond aux vœux de toute la communauté étudiante.

Mais l'université se rattache également à la vie quotidienne de la ville : pendant cent cinquante ans, notre Alma Mater a animé la cité d'une vie culturelle et scientifique intense dont chacun de ses membres a, à son tour, bénéficié. Dans le cadre nouveau qui s'offre aujourd'hui à nous, nous souhaitons garder ce contact. Mais si la ville doit attirer le Sart Tilman, il faut aussi que le Sart Tilman attire la ville.

Une telle conception de l'université ne peut se concrétiser que dans le cadre d'une collaboration formelle entre les autorités académiques et le monde étudiant. En effet, nous croyons que l'université de demain ne sera réellement vivante qu'en fonction de l'intensité et de la multiplicité des échanges entre ses membres ; notre volonté de participation n'en est donc que la conséquence logique.

Elle s'impose à nous, non seulement comme l'aspiration légitime d'une jeunesse soucieuse de s'intégrer dans la nation, mais plus encore comme une nécessité pour nous de prendre en charge notre propre avenir.

Et c'est ici, au Sart Tilman, que nous souhaitons en faire l'apprentissage.

M. M. Toussaint, ministre-secrétaire d'Etat à l'Education nationale, rejoint ensuite le podium et prend la parole :

Sire,
Madame,

En daignant honorer les cérémonies de cette journée liégeoise du six novembre mil neuf cent soixante-sept, Vos Majestés confirment une tradition dynastique et donnent une nouvelle preuve de l'intérêt qu'Elles attachent aux responsabilités éducatives de la nation.

Votre présence royale encourage tous ceux qui considèrent l'action d'enseignement et de recherche comme la première exigence de notre démocratie.

Sire,

L'Education nationale de Belgique Vous exprime sa reconnaissance pour les marques d'encouragement, sans cesse renouvelées, que Vous lui témoignez.

Guidée par Votre exemple, la jeunesse de ce pays tracera sa route au sein d'une société entièrement nouvelle qui la confronte avec des problèmes sans doute décisifs pour son avenir immédiat et lointain.

Madame,

Qu'à l'évocation de cette jeunesse, il me soit permis de saluer Votre grâce souveraine.

Les exigences du progrès technique alourdissent chaque jour nos préoccupations. Le radieux sourire de Votre Majesté fait très heureusement diversion au labeur affolant des hommes et des femmes d'un temps incertain mais prometteur.

Permettez-nous, Madame, de saluer, avec une déférence respectueuse, le règne du cœur que Vous avez instauré en notre, en Votre Belgique.

Excellences,
Mes chers Collègues,
Messieurs,
Mesdames, Mesdemoiselles,

Ce matin, nous fêtons un glorieux passé. Cet après-midi, nous saluons les premières réalisations d'un avenir ambitieux.

L'inauguration des premiers bâtiments du Sart Tilman répond à l'une des multiples questions actuelles de l'enseignement supérieur, celle de la qualité, de la quantité et de l'implantation des bâtiments et, faut-il l'ajouter, du problème financier considérable que cela entraîne. De nouveaux établissements universitaires doivent-ils s'ériger au cœur

de la cité ou dans le calme des grands espaces ? Vous avez commenté, Monsieur le Recteur, le choix de l'Université de Liège.

Au même moment, en vertu du principe légal d'autonomie, une autre université belge cherche son expansion, au centre même de la capitale. Il n'est pas interdit de penser qu'au-delà des contradictions apparentes, à l'écart des raisonnements simplistes, il soit possible de réaliser une harmonieuse synthèse des points de vue, en se basant sur des options concrètes.

Nos universités se trouvent d'ailleurs devant bien d'autres alternatives inquiétantes !

Raymond Aron disait, très clairement : « Les universités modernes sont condamnées à une expansion conforme à l'idéal démocratique, elles ont aussi le devoir de contribuer au maintien de la haute culture qui demeure le privilège de quelques-uns ».

La grande liberté de nos universités entraîne une responsabilité équivalente.

Certes, la loi de l'université veut qu'elle reste une communauté de maîtres et d'étudiants, unis par l'amour de la vérité et chargés de produire, de conserver et de transmettre le savoir.

Mais quelles seront demain — je veux dire dans une vingtaine d'années — les conditions d'exercice de cette mission séculaire ?

Au-delà des problèmes importants mais non essentiels de localisation de nos établissements supérieurs, tout doit être repensé en même temps. Notre société connaît une accélération sans précédent du taux d'accroissement de la masse et de la complexité des connaissances nécessaires qui va de pair avec l'augmentation du nombre de ceux qu'il faut former. Dans vingt ans, la moitié des jeunes poursuivront leurs études au-delà de dix-huit ans. Plus de cent mille étudiants en 1987, mais, en outre, un large développement du recyclage chez les adultes. Autrement dit, deux fois plus de jeunes qu'aujourd'hui, mais aussi un nombre jamais envisagé d'étudiants d'âge mûr.

Et comme vingt ans c'est vite passé, faut-il prendre à la légère cet avertissement d'un prix Nobel anglais : « Les temps ne sont plus tellement éloignés où la moitié de l'humanité passera son temps à enseigner l'autre ! »

Cela étant, dans quelle mesure les cours « ex cathedra » devront-ils faire place aux méthodes de travail en groupes, aux moyens audiovisuels, aux machines à enseigner ?

S'il est vrai que le principe de liberté, conforme à la tradition universitaire et aux exigences de la démocratisation des études s'oppose à toute tentative d'établir un « numerus clausus », quelle solution proposent nos Facultés ?

Une véritable révolution dans l'art d'administrer les universités ne va-t-elle pas s'opérer lorsqu'il faudra appliquer de nouvelles méthodes de contrôle des connaissances des étudiants, quand nous devrons supprimer les cloisonnements qui existent entre nos facultés, le jour où il manquera de maîtres de l'échelon supérieur ?

Les réponses se trouvent sans doute au point de convergence des

contradictions apparentes qui opposent conservateurs et novateurs car, en fin de compte, certaines controverses actuelles cachent souvent où, en tout cas, facilitent toutes sortes d'escamotages rassurants qui flattent les habitudes et perpétuent les malentendus.

Je suis persuadé que nos universités comprendront ces exigences de notre temps et tiendront le rôle qui leur revient, c'est-à-dire le premier. Il s'agit d'intégrer l'université dans l'évolution extrêmement rapide du monde contemporain.

A cet égard, la reconstruction de l'Université de Liège au Sart Tilman est l'exemple vécu d'une réussite.

Avec enthousiasme s'est accomplie une œuvre collective, répondant, à la fois, à des préoccupations régionales, nationales et internationales. Pour la Wallonie, l'Université de Liège assume une fonction vitale.

La plupart des grandes victoires que nos régions, aujourd'hui en difficulté, connaîtront demain, techniquement, économiquement ou socialement, seront préparées au Sart Tilman. La fortune et l'avenir de la Wallonie sont évidemment en rapport direct avec une meilleure formation des cerveaux.

Mais il faut souligner, avec force, que l'implantation nouvelle de l'Université de Liège, élément décisif de la relance économique de la région wallonne, est d'abord une œuvre de solidarité nationale.

C'est le pays tout entier qui a fourni les milliards indispensables.

C'est le gouvernement belge qui a voulu ce qui se réalise ici.

C'est aussi une ouverture au monde : l'Université de Liège a été et restera le grand carrefour intellectuel de l'Europe.

Cette convergence nationale et internationale est illustrée par la participation aux travaux du Sart Tilman d'architectes liégeois, namurois, bruxellois, anversois, aux côtés de bureaux de programmation hollandais et français.

Ainsi, le 150^e anniversaire de l'Université de Liège se prolonge-t-il par l'inauguration des premiers instituts du Sart Tilman, en une vue prospective de la grande université européenne du XXI^e siècle qui soutiendra la réputation d'une Alma Mater au riche passé.

Devant un tel concours de bonnes volontés, il serait malvenu d'adresser des félicitations individuelles. Puisqu'il n'y a pas « un homme du Sart Tilman » qu'il nous soit permis, à mon Collègue Grootjans et à moi-même, de dire toute notre admiration à tous et à chacun, rassemblant ainsi en un seul remerciement ceux qui, depuis des années, travaillent d'un même cœur et d'un même esprit à une très grande œuvre humaine.

M. le Recteur remonte une dernière fois à la tribune pour prier Sa Majesté le Roi de vouloir bien couper le ruban symbolique.

Excellences,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,
Mesdames,
Messieurs,

L'immense appui que, par votre présence, vous nous apportez ce soir est un geste de considération et d'amitié que notre Maison jamais n'oubliera. Au nom de notre Alma Mater, j'adresse à toutes les autorités diplomatiques, civiles, judiciaires, militaires, religieuses et académiques ici présentes notre très grande gratitude.

Nous aurions aimé vous montrer à tous, dans le détail, les bâtiments déjà achevés à ce jour. Je crains que le temps ne nous fasse défaut aujourd'hui et qu'il faille nous résoudre à une inauguration symbolique.



(Photo *Le Soir*.)

Dans la grande galerie des trois auditoires, Sa Majesté le Roi BAUDOUIN coupe le ruban symbolique.

Sire,
Madame,

En assurant une nouvelle fois Leurs Majestés de notre gratitude et de notre indéfectible attachement, nous saurions grand gré au Roi qu'il Lui plaise d'ouvrir la porte du domaine.



(Photo *La Meuse-La Lanterne*.)

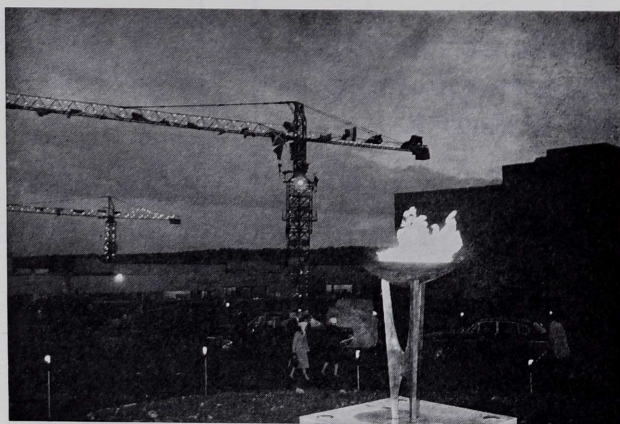
Devant la grande maquette du Domaine universitaire du Sart Tilman, Leurs Majestés écoutent les explications que Leur donne M. le recteur M. DUBUISSON.

Le geste du Souverain déclenche de frénétiques vivats. Leurs Majestés se penchent attentivement sur la maquette de l'Université de demain avant de S'entretenir avec plusieurs personnalités et d'admirer des danses folkloriques improvisées par des étudiants polonais et espagnols. Il est 17 h quand, sous les acclamations redoublées des invités de l'Université, Leurs Majestés quittent le Sart Tilman pour rejoindre la gare de Kinkempois où stationne le train royal.



(Photo Michel Carlier.)

Au cours de la réception qui suivit l'inauguration des nouveaux bâtiments, Sa Majesté le Roi BAUDOUIN reçoit des mains de M. A. LEROUX, président de l'Association des Amis de l'Université de Liège, le premier exemplaire du nouvel Annuaire général édité par l'association à l'occasion du 150^e anniversaire de l'Université.



(Photo La Meuse-La Lanterne.)

Vue d'ensemble des nouveaux bâtiments universitaires au Sart Tilman le soir de l'inauguration.


S. A.
ENTREPRISES
GÉNÉRALES

**Louis
DUCHENE**

STRÉE
HUY

**ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE TRAVAUX
PUBLICS & PRIVÉS**

**ÉTUDES ET TRAVAUX
D'ÉLECTRIFICATION
3000 & 25000 V.**

- 
- ▶ A Huy, construit dans un site unique, immeuble à appartements à vendre et à louer. Panorama, air, lumière.
 - ▶ Agréation en classe 8.

LE GRAND magasin d'une GRANDE VILLE

GRAND BAZAR

GB *Grand Bazar*
LIEGE VERVIERS JEMEPPE SERAING

L'EAU,,
légère et agréable

*pour vos drinks
et vos
rafraîchissements*



CHEVRON
AUX GAZ NATURELS

*Banque
de Paris
et des
Pays Bas*

BRUXELLES

31, RUE DES COLONIES

ANVERS

85, MEIR

GAND

7, KOUTER

LIÈGE

17d Bd D'AVROY

SUCCURSALES : ALGER ♦ AMSTERDAM

CASABLANCA ♦ GENÈVE ♦ MARSEILLE

ROTTERDAM

Filiales à Léopoldville ♦ Londres ♦ Luxembourg

New-York

Correspondants dans le monde entier

SIÈGE SOCIAL : PARIS -3, RUE D'ANTIN

Filiale: BANQUE DE FINANCEMENT, s.a.

Bruxelles - Anvers - Bruges - Charleroi -

Courtrai - Eeklo - Gand - Genk - Hasselt -

Liège - Saint-Nicolas-Waas

PATRIOTIQUE S. A.

finance l'établissement d'une

CARRIÈRE LIBÉRALE

Telle que MÉDECIN, PHARMACIEN... et l'assure

par son assurance du

REVENU GARANTI

l'assurance CARRIÈRE par excellence



Demandez notre plan carrière à votre courtier ou agent, ou à :

PATRIOTIQUE s. a.

ANVERS 1, Avenue de France - Tél. 03/33.98.95

BRUXELLES (succursale), 57b, Avenue d'Auderghem - Tél. 02/35.60.07

Inspection pour LIÈGE, 91, Quai de Rome - Tél. 04/52.81.04

**JOURNÉE DES ANCIENS
ET DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE**

18 NOVEMBRE 1967

BIENVENUE



Association des Amis de
l'Université de Liège
2, rue Charles Magette
Liège - Tel. - 23.94.20

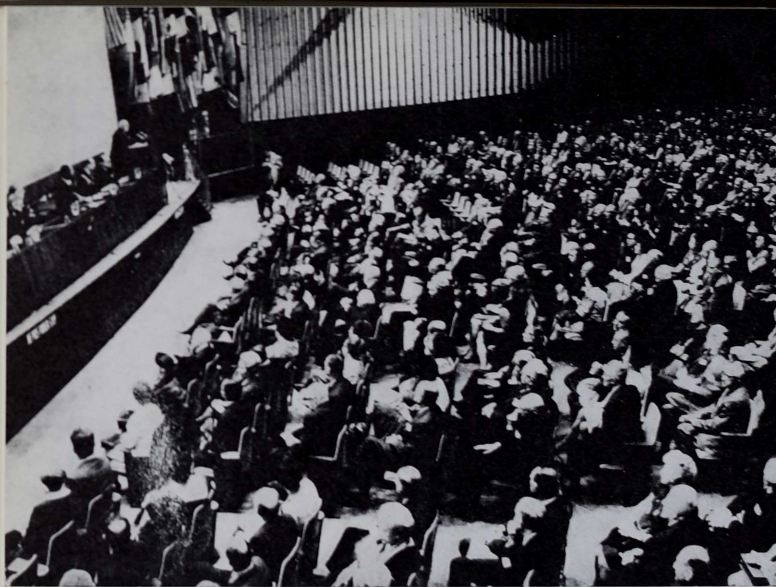
Ciné Photo-Club Pers. U. Lg.

Préparée de longue date, cette Journée qui s'intégrait dans le cadre des manifestations du 150^e anniversaire de l'Université a connu un retentissant succès.

Elle a réuni plus de 2 000 participants parmi lesquels on remarquait un certain nombre d'anciens venus d'Allemagne, d'Espagne, de France, du Grand-Duché de Luxembourg, de Grèce, des Pays-Bas et du Congo.

Le Palais des Congrès où avait lieu, le matin, la séance d'accueil fut à peine suffisant pour recevoir tous les assistants; les trois salles étaient comblées et nombre de personnes ne trouvaient refuge qu'au foyer.

Avant pris place au bureau : M. le Recteur M. Dubuisson, M. André Leroux, Président de l'Association, M. le Professeur Clémens, Administrateur-Secrétaire et M. le Professeur Fettweis, Administrateur-trésorier, ainsi que les personnalités qui avaient tenu à donner lecture d'une adresse émanant de leurs groupements respectifs : MM. Jacques Rey, pour la France; le Contre-Amiral Nicolas Tuduri, pour l'Espagne; Nicolas Katsarakis, pour la Grèce; Simon Lombo, pour la République du Congo et le Professeur Albert de Scoville pour les anciens de Lubumbashi, Jadotville et Kolwezi.



M. le Président.

En ouvrant la séance, notre Président M. A. Leroux salua les nombreuses personnalités qui avaient tenu à honorer cette Journée de leur présence. Après avoir évoqué les manifestations grandioses qui s'étaient déroulées le 6 novembre en présence du Roi et de la Reine, au cours de la séance commémorative et de l'inauguration des bâtiments du Sart Tilman, M. Leroux remercia de leur présence les diplômés de plus de cinquante générations d'étudiants et fit acclamer notamment les plus anciens, MM. le Professeur émérite Paul Fourmarier, diplômé en 1899, et Alfred Nyst, ingénieur de la promotion 1900. Il associa à cette journée du souvenir tous ceux que la mort a ravi à la famille universitaire, en particulier au cours des deux dernières guerres, et que l'Association avait fleuri le matin même au Mémorial de l'Université. Il rendit également hommage au Comité organisateur de la célébration du 150^e anniversaire, placé sous la présidence du Recteur M. Dubuisson, ainsi qu'à tous les groupements d'anciens de Liège qui ont apporté un entier concours au programme spécial des Amis de l'Université.

M. le Président rappela ensuite les objectifs de notre Association et esqua ses principales réalisations au cours des dernières années. Il rappela l'héritage ancien comme le passé récent de l'Université, les efforts inlassables de ceux qui nous ont précédé comme les réalisations et les luttes des dernières années, la hauteur de vues, l'esprit de



La Meuse - La Lant

décision et la ténacité des Autorités académiques, en premier lieu du Recteur M. Dubuisson.

Après cet hommage de reconnaissance et de fidélité à l'Alma Mater, il donna enfin lecture du télégramme suivant adressé à Sa Majesté le Roi Baudouin, Président d'Honneur de l'Association. Nous sommes heureux de faire suivre ce texte de la réponse qui nous est parvenue au nom du Roi :

« Réunis à Liège, le 18 novembre 1967, pour fêter le 150^e anniversaire de leur Alma Mater, 2 000 anciens étudiants et amis de l'Université, profondément honorés de la sollicitude que Sa Majesté le Roi — Docteur Honoris Causa de l'Université de Liège et Président d'Honneur de leur Association — n'a cessé de témoigner envers leur Université, le prient de bien vouloir accepter l'hommage respectueux de leur indéfectible attachement. A. Leroux, Président. »

« Le Roi a été sensible aux sentiments d'attachement que vous avez tenu à lui témoigner à l'occasion du 150^e anniversaire de l'Université de Liège. Sa Majesté m'a chargé de vous transmettre, ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète, ses vifs remerciements. A. Molitor, Chef du Cabinet. »

* * *

Nos lecteurs trouveront également ci-après le texte des très beaux messages qui ont été lus à la tribune à cette occasion.

« L'Association des Universitaires Belges en France, dont le Président est notre concitoyen Jules Laloux, et la Section Française



M. Jacques Rey.

Peut-être avons-nous encore « les tchvès fouèr près del tiesse » et, dans la mémoire, les souvenirs de notre Université et des grands maîtres qui nous ont formés.

Les Liégeois de France sont fiers et heureux de voir continuer la tradition dont les conférenciers des « Amis » nous ont retracé l'image depuis le Moyen Age et notre Université devenir une des plus belles réalisations d'Europe.

Avant 1914, de nombreux Liégeois faisaient carrière en France. Le protectionnisme d'entre les deux guerres en a bien réduit le nombre. Il remonte un peu aujourd'hui.

Souhaitons que le Marché Commun des cerveaux emboîte le pas à celui des économistes.

Je suis aussi Genevois. Chose curieuse, Genève, ville de culture aussi française que Liège, a les mêmes couleurs jaune et rouge.

La grande tradition européenne de langue française m'est donc chère.

Et je suis heureux d'être aujourd'hui le porte-parole de mes amis de France et de vous dire la joie de voir notre Université jouer un rôle de plus en plus important dans le concert mondial des universités de langue française, porteuses de cet amour de la liberté que chantent l'histoire et les Armes de la Ville de Liège.»

« Ce fut pour moi un grand plaisir de recevoir la lettre de M. le Président par laquelle il nous invitait à nous rendre à Liège pour y célébrer le 150^e anniversaire de l'Université.



M. Nicolas Tuduri.

Nous sommes heureux, les Espagnols, qui, pendant notre jeunesse, avons fait nos études à cette Université, et je sais que tous l'ont quittée avec chagrin, car nous y avons reçu non seulement les enseignements naturels d'une Université, mais aussi, et ce qui est le plus important, un accueil si aimable et si sympathique que nous ne pourrions jamais oublier.

Il était donc juste que, de notre côté, nous fassions tout notre possible pour être parmi vous en ce moment.

C'est également à la Ville de Liège que je dois exprimer notre reconnaissance pour l'accueil qu'elle nous a réservé.

La sympathie et l'hospitalité des Liégeois est proverbiale et elle a été pour nous une grande aide qui nous a touché profondément.

Je tiens également à rappeler le souvenir de nos anciens professeurs malheureusement disparus, M. De Bast, M. Chauvin et M. Kuntziger auxquels les diplômés espagnols gardent une grande reconnaissance.

Permettez-nous donc, Messieurs, de vous exprimer notre reconnaissance pour tout ce que l'Université de Liège a fait pour nous, et aussi pour votre si aimable et sympathique invitation. Merci. »



M. Nicolas Katsarakis.

« Invité par M. Leroux, le dévoué Président des Amis de l'Université de Liège, à participer à la manifestation d'aujourd'hui, j'ai accepté avec un grand plaisir pour plusieurs raisons :

D'abord, parce qu'il m'est toujours particulièrement agréable de me trouver parmi la bonne population si sympathique de Liège, avec laquelle je me sens en parfaite communion d'idées et dont je partage entièrement l'idéal démocratique.

J'ai accepté aussi avec empressement parce qu'il s'agit de fêter le 150^e anniversaire de notre Université qui depuis un siècle et demi nous dévoile la science et nous donne la formation pour devenir des hommes complets, car c'est par la qualité de chaque individu que l'on fait les civilisations saines, équilibrées et heureuses. Notre contact avec la civilisation belge nous a apporté de nouveaux critères de valeur, à la lumière desquels notre culture d'origine a été réexaminée, réévaluée, ce qui entraîne une réforme, une mais réforme consciente et régénératrice.

Laissez-moi, au nom de tous les diplômés grecs de l'Université de Liège, présents ou absents, et en mon nom personnel, exprimer notre très vive reconnaissance envers cette « Alma Mater » de l'esprit libéral et démocratique qui honore la dignité humaine.

Il me reste encore une agréable mission à remplir, c'est avec la plus vive satisfaction que je m'en acquitte, je veux parler du devoir d'exprimer toute notre gratitude au Corps académique, à l'Université et à la population liégeoise pour tout ce qu'ils ont fait pour nous.

Nous formons les vœux les plus sincères pour la prospérité et pour le rayonnement de l'Université de Liège, au départ de la nouvelle ère qui s'ouvre devant elle.

Nous l'assurons de notre attachement à son idéal. »

« Permettez-moi tout d'abord de remercier sincèrement les organisateurs de cette manifestation, et je pense plus particulièrement aux dirigeants de l'Association des Amis de l'Université de Liège, de



M. Louis-Simon
Lombo.

l'invitation qu'ils m'ont adressée à prendre la parole devant cette assemblée d'auditeurs de qualité.

Je ne saurais assez vous dire combien j'en suis heureux, et combien je me sens honoré.

Mais, je dois également vous avouer que, ce faisant, j'éprouve un sentiment de malaise lorsque je songe aux distingués orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, qui ont trouvé des mots très justes pour traduire, pour exprimer la joie immense que nous ressentons de nous retrouver rassemblés ici pour célébrer la journée des anciens et des amis de l'Université de Liège, laquelle commémore cette année le 150^e anniversaire de sa fondation.

Qu'il me soit permis, au nom de tous mes compatriotes anciens de l'Université de Liège, et en mon nom personnel, de vous présenter le salut fraternel du peuple congolais et le témoignage de notre gratitude pour l'accueil humain que nous avons trouvé durant notre passage ici, tant auprès des Autorités académiques de l'Université qu'auprès de la population liégeoise.

Malgré les quelques moments difficiles que nous avons traversés ensemble, Liège ne s'est pas départie de sa réputation de Cité hospitalière.

Pour beaucoup d'entre nous, cette rencontre revêt une signification particulière : celle d'un pèlerinage, d'un retour à la source.

N'est-ce pas ici, en effet, que nous sommes venus chercher et puiser les connaissances indispensables pour mieux servir nos pays respectifs et pour nous-mêmes, d'être mieux armés pour affronter, avec un peu plus de chance de succès, les multiples difficultés et obstacles de notre existence terrestre.

Excellences, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je n'abuserai pas de votre patience. Permettez simplement à l'un de vos anciens compagnons d'études de venir vous dire, en ce jour de fête familiale, combien il souhaite voir se réaliser le souhait de notre Alma Mater, je veux dire son expansion et son rayonnement à travers le monde.

Vive les Anciens et les Amis de l'Université de Liège ! »



M. Albert de Scoville.

« Les Anciens de Lubumbashi, Jadotville et Kolwezi s'associent de tout cœur à la commémoration du 150^e anniversaire de leur chère Université.

Ils forment pour son avenir et son prestige les vœux les plus fervents. Leurs pensées se tournent, en cette journée du 18 novembre, vers l'Association des Anciens et des Amis. Malgré les difficultés du moment, ils s'efforcent de maintenir, rayonnants et clairs, l'esprit élevé et la présence vivante de l'Université de Liège en Afrique Centrale. Ils assurent M. le Recteur

Dubuisson, le Président Leroux, ainsi que leurs anciens maîtres de leur respectueux attachement et de leur inaltérable fidélité à l'Alma Mater. »

* * *



M. le Recteur.

M. le Recteur prit ensuite la parole et fit à ses auditeurs un exposé abondamment documenté sur les principes qui ont servi de base aux diverses études préparatoires à l'édification des nouveaux bâtiments universitaires au Sart Tilman; il rappela les principales étapes de la construction des instituts et des diverses installations appelées à les desservir et décrivit leurs caractéristiques essentielles.

Les auditeurs de cet exposé — qui préparait la visite du Sart Tilman, l'après-midi — ne ménagèrent pas leurs applaudissements, tant ils furent sensibles à cette attention rectorale et à

ce nouveau témoignage de sympathie envers les Anciens.

M. le Président, se faisant leur interprète, exprima à M. le Recteur les sentiments de reconnaissance de notre Association et de tous les participants à cette Journée.

Avant de clôturer la séance d'accueil et de convier au lunch tous les participants, il se fit un devoir de remercier tous ceux qui, à des titres divers, ont apporté leur concours aussi dynamique que généreux pour l'organisation de cette Journée et il cita tout particulièrement :

- La Ville de Liège, les échevinats des travaux publics et des musées, de l'instruction publique et des classes moyennes, les services de police, le Palais des Congrès et le Musée de l'Art Wallon;
- La Députation permanente de Liège et le Ministère de l'Education Nationale;
- Les Grands Magasins liégeois et l'animateur du pool qu'ils ont constitué pour la circonstance : M. Albert Wileur, administrateur de notre Association;
- L'Ecole d'hôtellerie de Liège;
- Les firmes Martini et Campari, Piedbœuf et Chaudfontaine, Chat Noir, Breuval et Rothmans;
- La Maison de radio-télévision Maréchal à Bressoux;
- La Société des transports intercommunaux et son Vice-Président M. Jacques Nyst, administrateur de notre Association;
- La S. N. C. B., la S. N. C. V., l'Armée belge et la Gendarmerie;
- Divers services universitaires, notamment les personnes qui ont accepté, sous la conduite de M. Gathy, de collaborer à la visite du Sart Tilman;
- L'Union générale des Etudiants;
- MM. les représentants de la presse;
- Les Anciens et Amis qui ont participé aux travaux de notre Comité



La Meuse - La Lanterne



Cercle interfac. Photo U. Lg.



J.-P. Huskln.



La Meuse - La Lanterne.



Cercle interfac. Photo U. Lg.



Ciné-Photo Club Pers. U. Lg.

d'organisation : les personnes qui viennent d'être citées et auxquelles il faut ajouter MM. G. Delrée, R. Deprez, P. Dufays, L. Mélon, M. Servais et L. Wéry.

* * *

Aucun local de la ville n'étant assez vaste pour que l'on puisse y servir un lunch d'environ 2 000 couverts, les organisateurs avaient dû répartir les visiteurs entre deux locaux situés tous deux dans le parc de la Boverie. Le Musée de l'Art Wallon en accueillit environ 1 300 et le restaurant du Palais des Congrès quelque 700.

Comme en témoignent quelques photographies qui illustrent cette partie de notre compte rendu, il régna au cours de ces agapes fraternelles, une ambiance qui était bien à la mesure de la joie de cette fête de famille.

* * *

Puis vint l'heure du départ au Sart Tilman. A 14 h. 30, un impressionnant cortège d'une cinquantaine de cars s'ébranla de la rue du Parc et de la Boverie pour conduire les visiteurs au nouveau campus universitaire où ils furent accueillis par M. P. Gathy, Conservateur-régisseur du domaine, entouré d'une vaillante équipe d'informateurs. Ceux-ci ne ménagèrent pas leurs explications et firent des prouesses pour que les participants retirent le maximum de profit de cette très intéressante visite.



Ciné-Photo Club Pers. U. Lg.



Ciné-Photo Club Pers. U. Lg.



Ciné-Photo Club Pers. U. Lg.



Ciné-Photo Club Pers. U. Lg.

Par suite du froid qui commençait à sévir sur le plateau du Sart Tilman vers la fin de l'après-midi, certains participants se virent contraints d'écourter leur visite et s'empressèrent de regagner le Musée de l'Art Wallon où une réception eut lieu à 17 heures.

Dire ce que fut l'ambiance de cette réception défie toute description. Réunissant des anciens de toute disciplines et de promotions diverses, elle fut tout entière placée sous le signe de la bonne humeur et des « retrouvailles estudiantines ». Mains participants ont d'ailleurs été les témoins de moments émouvants résultant de ces rencontres occasionnelles.

La fin « officielle » de cette réception ne marqua pas la dislocation des groupes qui s'étaient formés. Jusque bien tard dans la soirée, voire jusqu'aux petites heures, de nombreux établissements de la ville reçurent la visite d'anciens restés aussi pétulants qu'aux meilleurs moments de leur jeunesse. Et l'on entendit, chantés à pleine voix et à l'unisson, pas mal de refrains estudiantins de jadis, tant était fervente



Ciné-Photo Club Pers. U. Lg.



La Meuse - La Lanterne



Ciné-Photo Club Pers. U. Lg.

la mémoire des années passées à l'Université et solide la vieille amitié renouée à l'occasion de ce rassemblement.

Ce fut vraiment une Journée faste pour tous ceux qui eurent la grande joie d'y prendre part et qui restera certes parmi leurs plus chers souvenirs.



Ciné-Photo Club Pers. U. Lg.



BANQUE DE BRUXELLE

une atmosphère familiale vous attend chez nous...

Venez à la BANQUE DE BRUXELLES... vous verrez... Tous ses employés sont des gens comme vous... Quelle que soit votre situation, ils vous accueilleront avec le sourire... ils se feront un plaisir de vous expliquer les choses simplement, de vous conseiller, de vous aider...

Les employés de la BANQUE DE BRUXELLES sont toujours prêts à comprendre vos soucis, toujours désireux de résoudre discrètement et rapidement tous vos problèmes.

C'est pour cela qu'il y a chaque jour davantage de familles belges qui choisissent la BANQUE DE BRUXELLES, "la banque de la famille belge", la banque qui vous fait bénéficier, dans les meilleures conditions, de tous les services d'une grande banque moderne.

Parmi les manifestations de la période faste...

Nous avons été contraints, bien à regret, de ne rendre compte que des manifestations dont l'objet se situe au nombre des questions qui préoccupent tout particulièrement notre Association.

Nos lecteurs comprendront que devant le copieux programme des colloques, séminaires et journées d'études qui a d'ailleurs reçu la plus large diffusion dès avant l'ouverture des manifestations commémoratives du 150^e anniversaire, nous avons dû nous limiter aux quatre manifestations ci-après énumérées dans leur ordre chronologique.

Journée sur la formation des Ingénieurs — 7 novembre 1967.

Organisée à l'initiative de l'A. I. Lg. et de l'A. I. M., cette Journée, à laquelle ont pris part des représentants de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et des Pays-Bas, avait pour thème de définir la politique de chacun de ces pays en ce qui concerne la formation de l'ingénieur.

Après un exposé extrêmement intéressant de la structure des études d'ingénieur dans ces divers pays, M. Max Nokin, président général honoraire de l'A. I. Lg. et président de la Fondation Industrie-Université dégagea les conclusions de cette Journée, exprimant le vœu de voir distinguer officiellement trois étapes dans la formation, chacune étant sanctionnée par l'octroi d'un titre académique, à savoir :

- après 2 ou 3 ans, le titre de bachelier en Sciences appliquées;
- après 2 années complémentaires, le titre d'ingénieur dans une large spécialisation;
- éventuellement, après une recherche personnelle, le titre de docteur.

M. Nokin mit aussi l'accent sur la nécessité de la formation continuée des ingénieurs; cette question a fait l'objet d'un colloque ultérieur qui s'est tenu le 2 mars sous les auspices de notre Association.

A l'occasion de cette Journée, M. le Recteur M. Dubuisson, qui présidait le lunch réunissant les participants, félicita l'A. I. Lg. de la part qu'elle prenait dans la célébration du 150^e anniversaire de l'Université et lui remit la médaille commémorative de cet événement.

Journée de l'Enseignement secondaire — 8 novembre 1967.

Dans le cadre des manifestations du 150^e anniversaire de l'Université de Liège, l'Association des Amis de l'Université a organisé, le mercredi 8 novembre 1967, une « Journée de l'Enseignement secondaire ».

Dans la salle académique, une centaine d'Inspecteurs et de Chefs d'établissements secondaires, tant de l'enseignement libre que de l'enseignement officiel, ont été accueillis par le Président de l'Association, M. A. Leroux, entouré de nombreux représentants des autorités académiques, du corps professoral et du personnel scientifique de l'Université. M. Leroux rappela, en quelques mots, l'histoire de l'Université et le souci d'une formation de haute qualité qui a guidé, comme leurs prédécesseurs, les réalisateurs de la nouvelle Université en cours d'édification au Sart Tilman.

Les participants entendirent ensuite M. Claude Renard, vice-président du Conseil d'Administration, définir l'essence même de l'Université et exposer la nécessité de l'adaptation constante de ses méthodes de conservation et de transmission du savoir humain, pour se tenir à tout moment à même de répondre aux exigences du temps (1).

M. le professeur R. Fohalle, Président de la Commission Université-Enseignement secondaire, qui lui succéda à la tribune, fit le point des rapports entre l'Université de Liège et l'Enseignement secondaire (2).

Après cette séance académique, une réception, suivie d'un déjeuner, rassembla les invités qui visitèrent dans l'après-midi, sous l'aimable conduite de M. P. Gathy, conservateur-régisseur du domaine, les nouvelles installations du Sart Tilman, inaugurées deux jours plus tôt.

Après cette Journée, notre Association a reçu de nombreux témoignages de satisfaction des participants, qui font bien augurer de l'avenir des fructueuses relations qui se sont établies depuis plusieurs années sous l'égide de la Commission Université-Enseignement secondaire.

Colloque sur « La contribution de l'Université au développement économique et social de sa région » — 8 décembre 1967.

« La contribution de l'Université au développement économique et social de sa région », tel est le thème de l'important colloque que l'Association du Personnel scientifique de l'Université de Liège (APSUL) a organisé le 8 décembre 1967, en collaboration avec la Jeune Chambre Economique de Liège et l'A. S. B. L. Radio-Télévision-Culture. Placée sous le haut patronage de M. le Recteur Dubuisson, organisée dans le cadre du 150^e anniversaire de l'Alma Mater et présidée par M. le professeur René Clémens, cette journée d'études

(1) M. Claude Renard avait bien voulu nous confier, à ce sujet, l'essentiel de ses idées, qui a été reproduit dans le *Bulletin* 1966, n^o 1, p. 25, sous le titre « Mission permanente et tâches nouvelles de l'Université ».

(2) Dans un des prochains numéros de notre *Bulletin*, nous aurons le plaisir de publier un article de M. le Professeur Fohalle au sujet de cette importante question.

a rassemblé, dans les salons de la Société Libre d'Emulation, plus d'une centaine de personnes appartenant à divers milieux.

La matinée fut consacrée aux exposés généraux. Ouvrant la journée, M. Jacques Hansenne, ancien président de l'APSUL et vice-président de la Jeune Chambre a tenté de préciser les limites du problème, combien vaste, en soulignant notamment l'actualité du thème et la nécessité pour chacun d'en comprendre la gravité. Selon l'orateur, chacun — quelque place qu'il occupe à l'Université — peut contribuer pour sa part au redressement, au développement et à l'épanouissement de la région. Lui succéda à la tribune, M. Jules Milhau, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Montpellier, directeur du Centre régional de la productivité et des études économiques, membre du Conseil économique et social, qui relate les résultats de la collaboration de l'Université dans l'aménagement et le développement de la région du Languedoc-Roussillon. Troisième orateur : M. Jules André, directeur général de la Société Provinciale d'Industrialisation, qui, dans un plaidoyer tour à tour incisif et émouvant, insiste sur l'obligation morale qu'a — à son sens — l'Université de contribuer au développement de la région liégeoise.

A titre d'exemple, épinglons ces suggestions que formule M. André : création d'une table ronde composée de représentants des pouvoirs locaux, du secteur privé, des organisations syndicales et de l'Université, dans le but d'examiner les problèmes régionaux; création d'une commission composée de représentants de toutes les facultés, chargée de l'étude des activités nouvelles; cycle universitaire permanent d'étude et de formation régionale ouvert à tous.

On peut sans doute — et M. André est le premier à l'admettre — discuter des mérites exacts de ces propositions. Du moins forcent-elles à la réflexion. On le vit bien lorsqu'après le lunch s'ouvrit la discussion générale.

Pendant près de trois heures, les assistants eurent l'occasion d'échanger leurs vues, parfois bien diverses. Professeurs, membres du personnel scientifique, cadres industriels, syndicalistes confrontèrent leurs conceptions et leurs idées. Ce n'est pas là le moindre mérite de ce colloque qui fut pour beaucoup l'occasion d'une prise de conscience.

Il revint à M. le professeur Clémens de synthétiser les résultats du débat, avant de laisser à M. Edouard Goffin, président de la Jeune Chambre Economique et à M. le professeur Marcel Florkin, président de Radio-Télévision-Culture, le soin de clôturer le colloque.

En rendant largement compte de la journée, la presse a contribué, elle aussi, à sensibiliser les esprits à ce problème. Nous y reviendrons d'ailleurs nous-mêmes dans un prochain numéro de ce *bulletin*.

**XX^e Séminaire de la Commission Droit et Vie des Affaires —
13-16 décembre 1967.**

Le thème général de ce séminaire était consacré au « Juriste d'entreprise ». S'étendant sur plusieurs journées, il a réuni quelque 300 juristes,

représentant douze pays et a comporté de nombreuses séances de travaux où l'on s'est efforcé de définir :

- le rôle préventif et la mission opérationnelle du juriste d'entreprise;
- les moyens d'entretenir le perfectionnement post-universitaire de ses connaissances;
- les règles de déontologie qui régissent cette fonction.

Dans le cadre de ce séminaire, une séance introductive a été consacrée au problème des recherches juridiques et de la consultation des sources, en ce qui concerne le juriste d'entreprise, et à cette occasion des informations ont été données sur les expériences récentes dans le domaine du traitement électronique de la documentation juridique.

Le dernier jour, une séance académique a eu pour objet les « Responsabilités du juriste envers la société ».

Présidée par M. le professeur Paul Horion, cette réunion de clôture permit d'entendre quatre brillantes conférences prononcées par MM. R. Carton de Tournai, conseiller juridique de la Royale Belge, H. Billon, avocat près la Cour d'Appel de Liège, ancien bâtonnier, J. Constant, procureur général près la Cour d'Appel de Liège, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Liège, et A. Tunc, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris, et portant respectivement sur le juriste d'entreprise, l'avocat, le magistrat et le professeur.

Une des principales conclusions fut de dégager la nécessité impérieuse de développer une réelle collaboration entre les différents dépositaires du droit et les praticiens dont les missions sont sans doute originales mais aussi complémentaires et interdépendantes.

Les conclusions détaillées de ce Séminaire feront l'objet d'une publication ultérieure dont nous nous ferons un plaisir d'informer nos lecteurs.

IMPRIMERIE

George Michiels

Société Anonyme

LIÈGE, 6, rue de la Paix. — TONGRES, 13, rue Corver.

Livres et périodiques scientifiques en toutes langues. — Plus de 8.000 signes spéciaux. — Machines à composer Monotype. — Matériel moderne. — Personnel d'élite.

Travaille à la plus grande satisfaction de sa clientèle.

REFORME & NIZET S. O.

- Entreprises d'isolation
- Protection anti-feu
- Projection d'amiante

RUE BARON VAN HAMME, 29 - BRUXELLES 18

TÉL. 02/76.51.46

TELEX 23645

SIÈGES A JEMEPPE (Liège) - BEERST (Diksmuide) - CROIX-LEZ-LILLE

Entreprises

VERBIEST-DOLHAIN

Intallations Eclairage

Force Motrice

Ventilation

Rue Bolder, 3, ZICHEM-ZUSSEN-BOLDER. Tél. 04/32.04.35 (Bureau de Liège)

LIVRES SCOLAIRES
EDITION IMPRESSION

Maison d'Éditions

Ad. WESMAEL-CHARLIER S. A.

69, rue de Fer - NAMUR. Téléphone : 081-201.48

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

Capri

2 En Lulay des Febvres
Tél. 23.63.28

LE RESTAURANT
DE L'ÉLITE
VOUS OFFRE
SES SPÉCIALITÉS
ITALIENNES ET FRANÇAISES

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

CUISINE DU PATRON

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

FERMÉ LE VENDREDI

Vieille - Montagne S. A.

Direction générale : ANGLEUR
Tél. : 65.38.00 — Telex. : 41256

- ZINC
- PLOMB } sous toutes leurs formes
- Cadmium
- Argent
- Etain
- Acide sulfurique
- Arséniate de chaux
- Blanc de zinc
- Poussière de zinc
- Sulfate de thallium

SEMI-CONDUCTEURS

- Germanium
- Oxyde de Germanium
- Silicium

PRODUITS HYPERPURS :

Arsenic - Bismuth - Cadmium - Indium -
Mercure - Plomb - Thallium - Bromure,
Iodure et Chlorure de Thallium - Zinc -
Bromure de zinc



ENTREPRISES SANITAIRES

Plomberie • Zinguerie • Gaz • Couverture

Victor Fauconnier

LAURÉAT DU TRAVAIL
86, rue de la Station
CHÊNÉE
Téléphone : 65.08.18

Publication de l'Annuaire général - Errata

Les membres de notre Association en règle de cotisation ont maintenant reçu l'exemplaire de l'*Annuaire général* qui leur était destiné. Nous les prions de bien vouloir nous excuser pour les avoir fait attendre quelque peu cet envoi.

Ce retard est imputable aux profondes modifications qui ont dû être apportées à notre fichier mécanographique résultant notamment des nombreuses adhésions enregistrées à l'occasion de la Journée des Anciens du 18 novembre 1967 et à la reconversion parallèle de nos procédés d'expédition.

Dès les premiers jours de novembre, nous avons été heureux de remettre quelques exemplaires de l'Annuaire à diverses personnalités. C'est ainsi qu'à l'occasion de la Journée Commémorative du 6 novembre, notre Annuaire a été remis à S. M. le Roi, Président d'Honneur de notre Association, et il nous est agréable de reproduire ci-après la lettre qui nous a été adressée par le Cabinet du Roi dès le lendemain de cette Journée : « Monsieur le Président, vous avez eu la délicate pensée de remettre au Roi, lors de Sa présence aux fêtes commémorant le 150^e anniversaire de l'Université de Liège, un exemplaire luxueusement relié de l'Annuaire général des diplômés et des amis de l'Université de Liège. Le Souverain me charge de l'honneur de vous redire Ses vifs remerciements pour votre gracieuse attention. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée ». *Pour le Chef de Cabinet du Roi : J. Peemans.*

Ont également eu la primeur de cet ouvrage : M. le Recteur M. Dubuisson, M. Cl. Renard, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université, M. Jean Rey, Président de la Commission exécutive des Communautés européennes, M. Michel Toussaint, Ministre-Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, ainsi que nombre de participants à la Journée des Anciens du 18 novembre.

Nous nous faisons un agréable devoir de remercier ici les nombreuses personnes qui ont tenu à nous adresser un message de sympathie à l'occasion de cette publication où figurent les noms de plus de 17.000 diplômés et amis de l'Université de Liège et pour la réalisation de laquelle ont été mis en œuvre les procédés les plus modernes de composition automatique après passage en ordinateur électronique.

Cependant, comme toute œuvre humaine, celle-ci comporte un

certain nombre d'erreurs que nous déplorons et dont nous prions les personnes intéressées de vouloir bien nous excuser.

Il est malheureusement impossible de publier toutes les corrections de détail qui nous ont été signalées. Il en a, bien entendu, été tenu compte dans la mise à jour de notre fichier mécanographique.

Nous nous devons cependant de signaler ci-après quelques erreurs importantes :

- Il s'agit d'abord d'un certain nombre de praticiens de l'art dentaire auxquels a été attribué erronément dans le présent Annuaire, comme d'ailleurs dans l'édition précédente en 1963, le titre académique de « licencié en science dentaire : L. S. D. », alors qu'ils sont en fait titulaires d'un « brevet de capacité » attribué par une Commission provinciale.
- Vient ensuite l'omission involontaire de la référence à un organisme dont fait partie un de nos membres, Monsieur Emile Nihoul, Ing. civ. const. 1932, qui, outre les deux Sociétés d'ingénieurs-conseils mentionnées à la suite de son nom, fait également partie du « Groupement des Ingénieurs-Conseils liégeois — Gicol » (n° 1616), dont il est par ailleurs le Vice-Président.
- Nous mentionnons enfin la regrettable confusion d'organismes qui fait figurer MM. F. Duculot, F. Finkielkraut et J. Frenkiel sous le numéro d'organisme 996 alors qu'ils sont respectivement Secrétaire de direction, Directeur et Adjoint de direction de la Société « Constructions électriques et électroniques — C. E. & T. », 472, rue Saint-Léonard, Liège.

A toutes ces personnes, nous réitérons nos vifs regrets.

Depuis l'édition de l'Annuaire 1967, un certain nombre de modifications nouvelles (changements d'adresse ou de position) nous sont régulièrement signalées. Il va sans dire que nous en tenons compte, au fur et à mesure de leur arrivée, pour la mise à jour de notre fichier mécanographique.

Nous tenons à remercier nos aimables correspondants du concours qu'ils nous apportent ainsi et nous invitons cordialement tous ceux qui figurent à l'Annuaire à nous faire connaître les modifications qui les concernent, en utilisant de préférence le feuillet rectificatif détachable qui se trouve en page 823 de l'ouvrage.

D'avance, nous leur disons grand merci !

LIBRAIRIE

J. BELLENS

S. A.

Téléphone : 23.78.60 (7 l.)

*Dépositaire
des éditeurs
du monde entier*

Pour une meilleure médecine en Belgique

Jacques ROSKAM,

Professeur émérite de l'Université de Liège

Après avoir consacré la majeure partie de son existence à l'enseignement et à la recherche, le professeur Roskam, membre de notre Conseil d'administration, s'est inquiété ces dernières années du sort réservé dans notre pays à la pratique de la médecine et au développement des sciences médicales. D'où ce « cri d'alarme » que nous lui savons gré d'avoir confié à notre Bulletin.

« Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint... »

BEAUMARCHAIS.

I. — L'aide à la recherche scientifique médicale sur le plan national

C'est par deux contes de fées que, de façon plutôt paradoxale, je voudrais ouvrir cet exposé qui sera surtout un cri d'alarme.

Il était une fois, dans une grande nation, un ministre avisé qui dut recourir à un groupement non gouvernemental de savants éminents pour répondre aux innombrables questions que posait à ses services une terrible guerre. La paix revenue, il jugea souhaitable de soustraire aussi bien à l'arbitraire des intrusions politiques qu'aux tracasseries des contrôles administratifs, l'activité des laboratoires qui l'avaient tant aidé et dont il continuait à subsidier largement le fonctionnement sur le budget de son département. Il fut heureusement écouté par les parlementaires dont dépendait la réalisation de son vœu, et c'est ainsi qu'en 1920, le docteur C. Addison, ministre de Sa Majesté britannique, créa cette remarquable institution qu'est le *Medical Research Council* relevant en fait du seul *Privy Council of the Queen*, essentiellement composé d'une dizaine de personnalités hautement compétentes assistées d'experts choisis par elles et qui, grâce à la gestion autonome des fonds qu'il tient pourtant de l'Etat, grâce à son indépendance dans la conception et l'exécution, a tellement contribué à l'essor des Sciences médicales en Grande-Bretagne et dans le monde.

Il était une autre fois un petit pays dont le Souverain s'inquiétait de la détresse dans laquelle une occupation étrangère et une dévaluation monétaire avaient plongé les laboratoires de ses universités. Afin d'y porter remède, il inspira la naissance et l'organisation d'une institution centrale autonome destinée à relancer la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur tout en assurant son expansion sur le

plan national. C'est pourquoi, à la faveur de la Haute intervention de Sa Majesté Albert, Roi des Belges, notre Fonds national de la Recherche scientifique (F.N.R.S.) put se constituer de façon indépendante et assurer, des décennies durant, à l'abri de toute ingérence politique, le développement des sciences fondamentales et apparentées dans notre pays, œuvre qu'il réalisa grâce au travail constructif et désintéressé de représentants particulièrement qualifiés des diverses disciplines concernées, groupés en commissions.

Plus récemment, en 1958, les exigences propres à la recherche dans le vaste domaine des Sciences médicales et l'insuffisance du budget du F.N.R.S. en dépit de l'aide du Trésor public, provoquèrent, à l'initiative de M. le Ministre Leburton, l'organisation au sein de cette institution, d'un Fonds de la Recherche scientifique médicale (F.R.S.M.), subsidié par le Ministère de la Santé publique et de la Famille. Jouissant d'une autonomie financière et de pouvoirs de décision analogues à ceux du F.N.R.S., cette fondation nouvelle repose essentiellement sur la collaboration d'un Comité de gestion et d'un Comité scientifique formés, celui-ci exclusivement, celui-là en majorité, par des chercheurs d'une compétence indiscutable. Comme les sciences médicales ne peuvent être dissociées de la biologie animale ni de la biologie générale et vice-versa, on ne saurait assez se féliciter des rapports prévus lors de la constitution du F.R.S.M. entre lui et le F.N.R.S. : ils favorisent très heureusement l'information, la nécessaire harmonisation des programmes de recherche et une équitable répartition des subsides au sein de l'une et l'autre de ces institutions.

On retrouve d'ailleurs assez fréquemment cette duplication commandée par les exigences réciproques des sciences médicales et biologiques dans les organisations, toutes de date récente, pour l'aide à la recherche scientifique.

Ainsi, aux Pays-Bas, deux institutions, toutes deux autonomes bien que financées par l'Etat, savoir : 1°) un organisme créé en 1949 au sein de la *Centrale Organisatie voor Toegepast Natuurwetenschappelijke Onderzoek* ou T.N.O., destinée plus spécialement à promouvoir la recherche appliquée, et 2°) la *Nederlandse Organisatie voor Zuiverwetenschappelijke Onderzoek* ou Z.W.O., créée en 1950 et uniquement axée sur la recherche en sciences fondamentales, collaborent intimement au développement de la recherche médicale. Comme le déclarait, il n'y a guère, le Prof. A. Polman, président du Conseil scientifique du T.N.O., « la division entre la recherche scientifique pure et la recherche scientifique appliquée semble être plutôt arbitraire, surtout dans le domaine de la médecine », et il ajoutait que les rapports des départements médicaux du T.N.O. et du Z.W.O. ne soulevaient pas de difficultés [1].

De même en France, la recherche scientifique médicale, également aux mains de personnalités hautement qualifiées pour leur compétence et jouissant de tous pouvoirs de décision et de gestion, bénéficia de la collaboration de deux établissements publics financés par l'Etat, mais dotés de l'autonomie financière. Ce sont 1° l'Institut national d'Hy-

giène ou I.N.H., créé en 1941 par une loi validée dès 1945 et orienté vers l'aide à la recherche appliquée dans le domaine de la biologie et des sciences de l'homme ainsi qu'à la recherche médicale clinique, et 2°) le Centre national de la Recherche scientifique ou C.N.R.S. qui s'intéresse particulièrement, pour ce qui est de la recherche biologique humaine et médicale, à la biologie cellulaire, à la physiologie, à la médecine expérimentale, enfin à la sociologie et à la psychologie sociale. Ici encore, la coordination entre le C.N.R.S. et l'I.N.H., constata le Dr Bugnard, directeur de cette dernière institution, est excellente dans l'aide qu'ils apportent à la recherche médicale [1].

Partout, il en va d'ailleurs de même des rapports entre ces fondations centralisées pour l'aide de la recherche médicale et les facultés de Médecine. Celles-ci sont nécessairement des endroits privilégiés où doit se développer la recherche. Ne sont-elles pas, comme l'a dit Sir Harold Himsworth, secrétaire du *Medical Research Council*, les « *nurseries for medical research workers* » ? Si c'est parmi leurs élèves que se recrutent les futurs chercheurs, elles ne peuvent elles-mêmes dispenser un enseignement de qualité que si la recherche y est à l'honneur. Faute de quoi elles ne seraient que de misérables écoles professionnelles et la médecine dans le pays en pâtirait cruellement.

Aussi bien, comment les facultés ne se féliciteraient-elles pas de l'aide que, sans toucher à leurs souveraines prérogatives, peuvent leur apporter des organisations centrales chargées de ce que Sir Harold appela *the strategy of research in a country* [2]. A de telles fondations d'assurer des contacts féconds entre les facultés ; de prévoir les orientations futures et de repérer les besoins actuels ; de subsidier l'étude de problèmes trop neufs ou trop anciens pour intéresser déjà ou encore les facultés ; de mettre en train des programmes de recherche auxquels les universités ne s'intéressent pas en raison de leur nature ou de l'ampleur des dépenses qu'ils entraîneraient ; de sauver enfin des chercheurs de grande valeur passagèrement en difficulté. On le voit, le rôle d'une organisation centrale et celui des facultés ne sont pas les mêmes. Ils sont complémentaires. Leur collaboration à toutes deux est nécessaire au succès de la recherche médicale.

Certes, hommes et choses étant ce qu'ils sont, des malentendus, des frictions, des heurts peuvent survenir, comme dans les meilleures familles. Tout finit d'ailleurs par s'arranger, à moins que l'on ait à déplorer l'intervention néfaste des passions politiques et l'intrusion de personnages puissants, mais incompétents, dans une matière qui réclame à la fois science et scrupuleuse conscience. S'il devait en être ainsi, l'heure de la régression ne tarderait pas à sonner...

II. — Menaces planant sur nos organisations centrales de recherche

1. — Ce n'est pas sans hésitations que je prends sur moi de divulguer divers faits que j'estime d'une haute gravité pour l'avenir de la recherche médicale et de la médecine dans notre pays. Isolés, ils eussent été simplement décevants. Par leur accumulation, ils revêtent

à mes yeux une signification qui ne laisse pas que d'être alarmante. Ainsi de certains symptômes dont la constatation successive chez un malade, remplit soudainement d'angoisse le plus optimiste des médecins...

Sitôt créé par arrêté royal du 16 septembre 1959, le Conseil national de la Politique scientifique (C.N.P.S.) décida, m'apprit-on à l'époque, de nommer une commission de chercheurs au courant des problèmes de l'organisation de la recherche médicale. Cette dernière, estimait-on, était en général si heureusement structurée dans les pays les plus évolués, qu'elle pouvait servir de modèle pour la recherche dans d'autres champs de nos connaissances. J'avais eu l'honneur de représenter la Belgique à la conférence organisée à Londres, en 1954, par le Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales, sous les auspices de l'UNESCO et de l'Organisation mondiale de la Santé, sur le thème : *The Support of medical Research* [1]. Sans doute est-ce la raison pour laquelle je fus incorporé à un groupe de travail spécial institué par le C.N.P.S. aux fins d'information.

A l'issue d'une année de réunions au cours de laquelle nous remîmes rapports sur rapports, nous apprîmes que le Premier Ministre de l'époque disposait d'une « masse de manœuvres » destinée à promouvoir un chapitre des sciences médicales insuffisamment développé dans notre pays. Un sous-groupe d'étude dont je fis aussi partie, fut chargé de faire des propositions à cette fin. Il nous était subsidiairement signalé que le dit ministre portait un intérêt particulier à la génétique. Unanime, notre choix s'arrêta bientôt sur l'enzymologie, discipline susceptible d'ailleurs d'enrichir notre connaissance de maintes maladies héréditaires.

Une fois adopté un excellent plan de travail conçu par notre éminent collègue C. De Duve et minutieusement mis au point sous sa direction, il nous fallut demander des programmes de recherches plus spécialisés aux diverses Facultés de Médecine du pays. La formulation des réponses n'ayant point eu l'heur de plaire, de nouveaux documents furent réclamés aux centres intéressés, et c'est ainsi qu'après des mois d'inutiles démarches, nous fûmes finalement avisés que le Premier Ministre avait arrêté comme suit la répartition des subventions pour le dernier trimestre de l'année 1962 : 3 280 500 francs pour l'Université de Louvain ; 1 572 000 et 1 197 000 francs respectivement pour celles de Gand et de Bruxelles; 924 000 francs pour l'Institut Bunge à Anvers et 876 000 francs pour l'Université de Liège. Du projet De Duve, il ne restait rien. Par ailleurs, je puis affirmer en toute objectivité que rien ne justifiait cette disqualification de la Faculté de Médecine de Liège dont le programme avait été classé par le Comité des experts, parmi les meilleurs de ceux qu'il avait eu à examiner.

Peut-être cette décision s'explique-t-elle par l'absence de formation scientifique d'une importante personnalité du C.N.P.S., également responsable, en fait, d'un certain « Inventaire du potentiel scientifique de la Belgique », établi et publié à grands frais, en 1964 par cette institution. Farci de statistiques délirantes, on n'y trouve curieusement

aucune mention de nos Académies royales, guère de nos Fondations scientifiques — rien en tout cas de ce que pourrait espérer y découvrir un chercheur ou un administrateur de *Research Council*.

2. — Il nous faut maintenant revenir en arrière. Peu après avoir installé le F.R.S.M., M. Leburton abandonna le portefeuille de la Santé publique pour celui de la Prévoyance sociale. Ayant appris que le successeur de M. Leburton avait l'intention de supprimer le subside assurant l'existence de cette institution, une délégation du F.R.S.M. vint lui demander instamment de n'en rien faire. Il lui fut répondu : « Non, Messieurs, je n'inscrirai pas de crédit pour la recherche médicale au budget de mon département parce qu'il n'y a pas de chercheurs en Belgique », puis, du même souffle : « Je ne donnerai pas non plus d'argent pour la lutte contre le cancer parce qu'on meurt toujours du cancer, n'est-ce pas ? ». Décision dont un remaniement ministériel providentiel empêcha heureusement l'exécution !

Jamais je n'aurais songé à divulguer ces propos tenus par un ministre en fonction au cours d'une audience accordée à une délégation de trois personnes — dont j'étais — si je n'avais tout récemment appris que cet ancien ministre assure aujourd'hui la présidence d'une bien singulière commission, « réorganisée » sans avoir en fait jamais existé.

Singulière commission en effet, car, cependant que les Académies royales de Médecine et le Conseil supérieur de l'Ordre des Médecins étaient respectivement consultés au sujet des « lois Hulpiau » sur l'art de guérir et sur l'Ordre des Médecins, que l'on amendait finalement ces lois sur leurs indications, et que l'opinion publique était saisie de l'importance, discutée, des amendements consentis, les arrêtés royaux se rapportant à cette « commission d'étude de la politique de santé » étaient pris, puis publiés dans le *Moniteur* du 1^{er} novembre 1967, sans consultation préalable d'aucun corps constitué compétent.

Et pourtant, si l'on considère l'intérêt de la chose publique, il y avait en l'occurrence matière à réflexion et à révision. C'est que la dite commission est « chargée de présenter au Ministre de la Santé publique à la demande de celui-ci ou d'initiative, des avis sur une politique de santé ». C'est qu'à cette fin, elle a mission d'étudier « les moyens mis en œuvre pour protéger et rétablir la santé par la recherche, l'information, le dépistage, la prévention et les soins curatifs » et d'en apprécier l'efficacité. C'est qu'il lui appartient de suggérer « le programme des réformes institutionnelles, législatives et réglementaires souhaitables à cet effet ». Simples avis et suggestions, me dira-t-on, mais il suffit d'un ministre complaisant et d'un parlement distrait pour que soient édictées des mesures hautement préjudiciables à la recherche médicale ainsi d'ailleurs qu'à la pratique médicale et pharmaceutique dans le pays.

Mesures préjudiciables, car dans le petit parlement que constitue la dite commission (plus de 70 personnes !) et dont tous les membres ont droit de vote — sauf les 11 rapporteurs qui, par hasard, comptent 1 wallon pour 10 flamands ou bruxellois ! — médecins, dentistes et pharmaciens sont en nette minorité parmi les votants. Encore faut-il noter que le mode de recrutement de ces médecins, dentistes et phar-

maciens ne garantit nullement leur compétence sur le plan scientifique, la plupart d'entre eux devant être nommés par des organisations professionnelles. Il y aura bien deux membres « choisis » (par qui ?) pour leur grande expérience dans le domaine de la recherche scientifique médicale et pharmaceutique, et deux membres présentés par les Académies de Médecine. C'est peu quand on songe qu'à l'article 2 de ses statuts, l'Académie royale de Médecine a pour objet premier « de répondre aux demandes qui lui sont faites par le Gouvernement » et qu'il en va de même de sa consœur flamande. Quant au reste des votants — la majorité — appelés à décider au sujet des problèmes de la recherche, de l'efficacité des soins curatifs, des mesures de prévention, de dépistage, etc., il est fait de représentants de divers ministères, d'organismes assureurs, d'organisations de travailleurs et d'employeurs, d'organisations familiales et féminines représentatives, etc., et de deux membres (autant que d'académiciens !) appartenant à des professions paramédicales. Ni les Facultés de Médecine ni le Conseil supérieur de l'Ordre des Médecins n'ont été jugés dignes d'envoyer des délégués !

Mélancoliquement, je feuillette le rapport de la conférence de Londres sur l'aide à la recherche médicale [1] et j'y lis qu'une organisation centrale de recherche a notamment pour tâche « de conseiller le gouvernement », que « le comité directeur chargé de déterminer la politique de l'organisation centrale doit être composé de personnes commandant le respect et l'adhésion spontanée des hommes de science », que « les membres scientifiques du comité directeur doivent eux-mêmes avoir fait leurs preuves dans la recherche », « qu'« aucune considération d'ordre politique, géographique ou institutionnel ne doit entrer en ligne de compte pour l'élection des membres scientifiques dont le seul titre doit être le mérite personnel », que « pour conserver la confiance du gouvernement et du public, le comité directeur doit fixer sa politique générale et donner ses avis en toute indépendance ».

Et je songe à l'expérience que j'eus — et maints autres chercheurs que moi qui ne s'y sont pas attardés — du C.N.P.S., à ce Premier Ministre qui, sans explication, tendancieusement informé sans doute par quelque détestable éminence grise, fit litière d'un rapport d'experts compétents, longuement, minutieusement établi à sa demande. Je songe à cet autre ministre qui, d'un trait de plume, s'appropriait naguère à supprimer le F.R.S.M. et qui demain, cette fois sans responsabilité gouvernementale, risque de remettre en question le maintien de cette si bénéfique institution. Je pense aux manœuvres qui se trament, à la campagne qui s'amorce tant dans la presse qu'au parlement pour enlever toute indépendance à nos fondations scientifiques, si tant est qu'on les laisse survivre. Je pense aux personnages qui, sans capacités particulières, rêvent d'un Ministère de la Recherche scientifique. Un tel ministère serait-il de quelque utilité dans le domaine de la technologie ? Je l'ignore, mais ce que je sais, c'est qu'il serait une véritable calamité s'il devait se substituer pour ce qui est de la recherche médicale, aux facultés de médecine et aux fondations existantes.

III. — Des entraves au développement d'une médecine meilleure en Belgique et des remèdes à y apporter

Dans trois études publiées par la *Revue Médicale de Liège* [3, 4, 5], j'ai récemment dénoncé les mesures législatives, institutionnelles ou réglementaires qui, jointes à une déplorable information du public et de maints médecins, compromettent, cette fois de façon très réelle et non simplement virtuelle, la qualité des soins dispensés à nos compatriotes. Il n'est pas sans intérêt de les rappeler ici et d'évoquer les moyens susceptibles, à plus ou moins longue échéance, d'en combattre les néfastes répercussions.

1. — **Formation inadéquate du corps médical.** — Heureuse dans son principe, désastreuse dans sa réalisation, la « démocratisation des études » a entraîné une bien préjudiciable surpopulation de nos facultés. En dépit de l'accroissement du corps enseignant et du personnel scientifique consenti par le Gouvernement, l'encadrement des étudiants laisse, surtout dans les premières années, tout à fait à désirer. De même, l'actuelle capacité des salles de cours, démonstrations et travaux pratiques, que les élèves sont, de ce fait, enclins à « sécher ». D'où la substitution à l'enseignement platonicien et intégré qui devrait être la règle, d'une étude purement livresque, hautement condamnable. D'où encore la difficulté pour les maîtres, surchargés d'examens, d'apprécier de façon équitable la valeur des candidats lors des épreuves de fin d'année.

Pour remédier aux conséquences de cette pléthore, on envisage, total ou partiel, l'essaimage de certaines facultés — ce qui entraverait le maintien ou l'installation des contacts interdisciplinaires si utiles à la recherche —, voire la création d'universités nouvelles. Comme si le recrutement d'enseignants de qualité parmi nos élèves n'était pas de plus en plus malaisé, surtout en ce qui concerne les sciences fondamentales ! S'inquiète-t-on suffisamment en haut lieu de ce que deux des meilleurs biochimistes de l'époque, de nationalité belge, Jean Brachet et Christian De Duve, de même que notre ancien élève Albert Claude, père de la microdissection cellulaire par ultracentrifugation différentielle, ne donnent plus que la moitié — et non la meilleure — de leur temps à leur patrie, l'Italie et les Etats-Unis leur offrant respectivement des possibilités et un climat de travail qu'ils ne trouvent pas dans leur Alma Mater ? Quant à nos jeunes chercheurs, c'est une totale expatriation à quoi trop d'entre eux se résignent, déçus de l'avenir que leur offre le pays.

Dans l'attente de mesures concertées permettant, avec une meilleure articulation des enseignements secondaire et universitaire, une élimination précoce et rationnelle des moins doués, on pourrait, pour atténuer les malheureux effets de la démocratisation aveugle des études, soit fixer un *numerus clausus* par université après une première année de propédeutique sélective, soit limiter le nombre de fois qu'un étudiant peut se présenter à un examen dans une faculté déterminée. Ainsi éviterait-on de surcroît ces abandons tardifs des études, onéreux tant

pour l'Etat que pour les familles, et l'accès à la profession, par lassitude, d'indésirables récipiendaires.

Subsidiairement, il faudrait aussi s'ingénier à encourager, à faciliter, surtout pour les omnipraticiens, la fréquentation de cours, mieux de stages de perfectionnement : plus les sciences médicales progressent, plus le « recyclage » des médecins diplômés apparaît comme une inéluctable nécessité.

2. — **Anarchie croissante des actes médicaux.** — Réserve faite de certaines affections limitées de toute évidence à un organe particulier, tel l'œil ou la peau, la première approche d'un cas clinique devrait toujours consister en un interrogatoire patient et minutieux du malade suivi d'un examen systématique général à l'aide des deux yeux, des deux oreilles, des dix doigts, voire de l'odorat. Souvent cette démarche élémentaire, indispensable et de grande importance conduit à un diagnostic de haute probabilité, sinon de certitude. D'autres fois, elle entraîne aux fins de confirmation ou d'orientation plus précise, l'intervention d'un médecin spécialiste, laquelle trouve sa raison d'être dans la science approfondie qu'il possède de la pathologie de tel ou tel organe déterminé ou encore dans les explorations particulières auxquelles il peut procéder. De la confrontation des données recueillies par lui et par l'omnipraticien ou généraliste — si possible médecin de famille parce qu'alors mieux au courant des facteurs héréditaires, affectifs, économiques ou autres susceptibles de modeler un état morbide — découlent diagnostic et traitement approprié, ce dernier requérant parfois aussi l'intervention directe du spécialiste.

Maints facteurs compromettent aujourd'hui cette si utile hiérarchisation des actes médicaux : ainsi la fausse science diffusée par la presse, la radio, etc., la considération qu'inspire l'appareillage compliqué du spécialiste, la fallacieuse impression que celui-ci, parce que davantage rétribué, intervient à un niveau supérieur, comme une sorte d'arbitre. Et le patient de consulter d'abord ce spécialiste, dans l'ignorance des ceillères que lui impose l'excellence même de ses connaissances dans un secteur limité ; d'où la possibilité de bien fâcheuses erreurs systématiques de diagnostic.

Ce si regrettable état de choses risque fort de s'aggraver rapidement. Une meilleure information du public contribuerait certes à y porter remède. Mais c'est surtout par une réforme de la sécurité sociale que l'on devrait, chez nous, s'efforcer de redresser la situation.

3. — **Faux pas d'une sécurité sociale en ses débuts.** — Dans presque tous les pays prospères, le progrès des sciences médicales et l'évolution de la société ont substitué à l'art samaritain du médecin, un phénomène non moins généreux dans son principe et irréversible : la sécurité sociale, baptisé chez nous assurance maladie-invalidité ou A.M.I. Son organisation a très généralement pâti de sa relative nouveauté, parfois aussi des circonstances ayant précédé son développement sur le plan national et son extension à tous ou quasi tous les membres de la communauté. Ainsi dans notre pays, l'A.M.I. a assimilé — sans pour autant les supprimer — les mutualités nées avant sa création sous

l'égide de nos trois grands partis traditionnels. Entre elles régnait, et règne encore non point une saine émulation, mais une âpre rivalité qui, par une sorte de surenchère démagogique, incite à des mesures regrettables, telle l'aveugle couverture pour tous du petit risque.

Comme, pour l'assuré social ordinaire, la prestation du médecin est une obligation à laquelle il a un droit absolu, sans limite, il en résulte nécessairement une surconsommation médicale qui, jointe à une absorbante paperasserie et à des honoraires avilissants, fait de l'omnipraticien un véritable paria. Incapable, faute de temps, de jouer dans le concert normal des actes médicaux le rôle fondamental qui devrait être le sien, il perd de plus en plus l'estime du public. D'aucuns veulent, pour relever son standing, lui confier certains actes spécialisés qui ne sont pas de sa compétence, qui cesseraient d'ailleurs vite de l'être dans ses conditions de travail si même on tentait de l'y initier. Il faudrait plutôt, sauf en cas d'indigence dûment établie, cesser de rembourser indistinctement tout acte médical isolé. Par contre, l'A.M.I. devrait couvrir, en totalité ou très largement, les frais résultant de prestations médicales et pharmaceutiques soit particulièrement onéreuses, soit nécessairement en nombre élevé du fait de l'état du patient. Ainsi et grâce aussi à quelques mesures ressortissant à la fois de la déontologie médicale et de l'administration, le médecin de famille — actuellement en voie de disparition — pourrait reprendre la place éminemment honorable qu'il occupait dans la société, et nombre d'examen inutiles, d'erreurs de diagnostic s'en trouveraient évités.

4. — **Insuffisance de l'Ordre des Médecins.** — Nous en arrivons maintenant à une matière extrêmement délicate. Comme il s'agissait d'édifier une A.M.I. uniformément étendue à quasi toute la population et couvrant indistinctement la totalité des risques, il fallait que le médecin fût contraint d'y participer à des conditions aussi avantageuses que possible pour le système. Une propagande dépourvue d'élégance s'ingénia dès lors à le représenter comme un odieux profiteur dont on ne stigmatiserait jamais assez la cupidité — et cela aida à légiférer contre lui, alors que l'on fermait les yeux sur les revenus de l'avocat, du banquier, de l'industriel, de l'entrepreneur, du négociant...

Comme toujours et partout, la guerre et l'occupation étrangère ont abaissé chez nous le niveau de la moralité et les aigrefins ont donné libre cours à leur pernicieux génie. Ainsi tant le corps médical que les autres groupements sociaux ont connu dans notre pays, ces dernières années, quelques brebis galeuses. Les tribunaux se chargent généralement de leur sort.

D'avoir fait partie du Comité liégeois d'entraide médicale, je puis d'autre part certifier que relativement rares sont les médecins fortunés, sauf par héritage ou à la faveur d'un « beau » mariage : habituellement, la profession n'enrichit pas son homme. Si plusieurs, faibles de caractère, ont pu être entraînés par la pitoyable organisation actuelle de l'A.M.I. à des actes plutôt regrettables, c'est que la vie est dure pour beaucoup qui s'installent, sans ressources, après les plus longues études universitaires. La concurrence aidant, il faudrait parfois une âme de

héros pour résister à des assurés sociaux prompts à abuser de leurs droits et aux tendances aisément revendicatrices, pour ne pas céder non plus aux sollicitations de certains employeurs habiles à exploiter situation et médecins.

Cependant, à la faveur de la prochaine existence (enfin !) d'un code de déontologie méticuleusement rédigé, l'Ordre des Médecins devrait pouvoir connaître d'autres faits dommageables à la dignité et au sain exercice de la profession médicale, tels ces instituts de physiothérapie, ces laboratoires d'analyses biologiques, ces cabinets de radiographie fonctionnant dans des villes différentes sous la direction (?) d'un seul médecin assisté (?) d'une équipe d'auxiliaires médicaux sans compétence profonde, ni responsabilité réelle ; tels aussi ces laboratoires fournissant des réponses manifestement inexacts à des demandes d'examen que leur instrumentation ou le mode de prélèvement des produits à analyser ne permettent pas d'effectuer.

Et j'ajouterais qu'une modification des lois en cours autorisant l'Ordre des Médecins à punir les manquements de ses membres par des amendes plutôt que par des admonestations ou des suspensions passagères de l'exercice de la profession, d'ailleurs confidentielles, aurait sur la moralité médicale les plus heureux effets.

IV. — Résumé et considérations générales

Ainsi, où que nos regards se portent, nous ne voyons en ce qui concerne l'avenir de la médecine dans notre pays que motifs d'inquiétude et d'insatisfaction.

La recherche scientifique médicale est menacée par son actuelle politisation, dans son organisation, dans le recrutement de ses chercheurs, voire, en raison aussi de la crise économique qui s'annonce, dans son financement. Par voie de conséquence, la formation des futures générations de médecins risque d'en souffrir, et d'autant plus qu'une aveugle démocratisation des études provoque, surtout dans les premières années, un fâcheux surpeuplement des facultés.

D'autre part, une sécurité sociale, politisée avant même que de naître, dégrade l'exercice normal d'une profession qui devrait rester noble entre toutes. Ses improvisations et tâtonnements n'ont-ils pas déjà pour effet de raréfier dangereusement cet agent indispensable d'une bonne médecine : le médecin de famille.

Ce ne sont point là propos de Cassandre. Le nombreux courrier que m'ont valu mes trois précédents articles, m'en apporte la preuve.

De deux lettres reçues, émanant de personnalités hautement qualifiées, je détache les phrases suivantes : « Je crains que la recherche scientifique ne soit très mal engagée en ce moment. Il faudrait un très solide coup de barre pour redresser la situation. D'où viendra ce coup de barre indispensable ? », puis : « les élites intellectuelles de ce pays devraient confronter leurs vues pour tenter d'arriver à une conception de la sécurité sociale ... respectueuse des impératifs de la médecine ». Il est enfin constaté que grâce à la bonne volonté de maints médecins,

de beaucoup de fonctionnaires responsables, grâce aux universités, il serait possible d'« essayer de dégager un large consensus sur la politique à suivre ... sur la base d'une connaissance scientifique du phénomène de la sécurité sociale et de la santé publique ».

A l'aube de cette année nouvelle, faisons le vœu que le souvenir des J. Bordet, A. Brachet, J. Denys, L. Fredericq, J. P. Heymans, Th. Schwann, E. van Beneden, E. van Ermengen, A. van Gehuchten et de tant d'autres savants qui illustrèrent une Belgique indépendante et unie, dissipe les menaces qui pèsent aujourd'hui chez nous sur la vie scientifique ! Que quelques mesures efficaces, valables d'ailleurs pour toutes nos facultés, puissent, pour le bien de tous, aider à la solution, dans un climat moins passionnel, de l'irritante question des universités ! Qu'avant une éventuelle dépolitisation de la sécurité sociale, si souhaitable, de sages amendements aux dispositions réglementaires actuelles contribuent, avec l'action d'un Ordre des Médecins nanti de pouvoirs moins platoniques, à la restructuration d'une médecine plus saine dans le pays ! Qu'enfin règnent ordre et raison ! Avant qu'il ne soit trop tard ...

Jacques ROSKAM.

RÉFÉRENCES

1. *The support of medical research*, edited by H. P. HIMSWORTH, Chairman of the symposium, and J. F. DELAFRESNAYE, C.I.O.M.S. Blackwell, Oxford publ., 1956, 170 p. (Traduction française par R. A. BARBAZAN, préfacée par L. BUGNARD : *L'aide à la recherche médicale*, Masson, éd., Paris, 1956, 147 p.).
2. HIMSWORTH, H. P. : Medical research in contemporary society. Address to the Royal Academy of Medicine of Belgium, in the presence of Her Majesty Queen Elisabeth. *Bull. Acad. roy. Méd. de Belgique*, 1956, 6^e série, 20, 47-59.
3. ROSKAM, J. : Comment réaliser, sur le plan national, une « Médecine de qualité » ? *Rev. Méd. de Liège*, 1^{er} octobre 1967, 22, 554-561.
4. ROSKAM, J. : Médecine d'équipe et médecine de qualité. *Rev. Méd. de Liège*, 15 octobre 1967, 22, 592-598.
5. ROSKAM, J. : Médecine de qualité, enseignement universitaire et recherche scientifique. *Rev. Méd. de Liège*, 1^{er} novembre 1967, 22, 620-626.

ADDENDUM.

Les craintes d'une éventuelle politisation totale de la recherche dans notre pays que j'ai exprimées dans cet article rédigé fin de l'année dernière, se concrétisent brutalement : prenant littéralement au dépourvu nos Fondations scientifiques, nos Académies royales et nos Universités, M. Théo Lefèvre vient de déposer sur le Bureau de la Chambre des Représentants, une proposition de loi, en date du 25 janvier 1968, créant un Institut National de la Recherche Scientifique Fondamentale.

Je ne puis m'étendre ici sur cette proposition et en signaler les multiples dangers. Qu'il me suffise d'extraire de son « commentaire des articles », l'esprit dans lequel l'Institut en question devrait, sui-

vant son promoteur, exercer sa mission, et je cite : « absence de discrimination idéologique et répartition équitable des aides et subventions entre les diverses tendances idéologiques et les grandes communautés culturelles nationales » !

Le paragraphe 3 de l'article 2 de la proposition de loi précise d'ailleurs, sans plus de vergogne : « Dans l'exercice de ses missions, l'Institut n'opère aucune discrimination philosophique, religieuse ou politique. Il assure notamment une répartition équitable des bourses et des subventions entre les diverses tendances idéologiques ainsi qu'entre les communautés culturelles nationales ».

Chercheurs, mes amis, vous que n'aveuglent pas les funestes passions qui déchirent aujourd'hui notre pays, concevez-vous que la recherche désintéressée que vous poursuivez avec objectivité dans vos instituts, vos laboratoires, vos cliniques, puisse s'accommoder d'une répartition des bourses et des subventions basée sur autre chose que sur des critères strictement scientifiques ? Concevez-vous qu'on songe à y mêler des notions de « tendances idéologiques », de « communautés culturelles » qui jamais — tous ceux qui y ont siégé peuvent s'en porter garants — n'ont inspiré les décisions de nos Fondations, froidement torpillées dans le projet de M. Lefèvre ? Hier encore je voulais douter que cela fût possible. Aujourd'hui...

BANQUE DUBOIS

Société Anonyme

MAISON FONDÉE EN 1778

LIÈGE

Siège social : Rue de l'Université, 41 (Tél. 23.39.09)

Agence Léopold : Rue Léopold, 23 (Tél. 23.72.00)

Agence Avroy : Boulevard d'Avroy, 282 (Tél. 52.39.27)

Agence Chênée : Rue de la Station, 48 (Tél. 65.68.77)

Agence Grivegnée : Rue des Cotis, 3 (Tél. 43.08.30)

Agence d'Ans : Rue de la Station, 41 (Tél. 26.85.72)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

COMPTES DE DÉPÔTS A TERME
DÉPÔTS DE TITRES A DÉCOUVERT
OPÉRATIONS DOCUMENTAIRES
FINANCEMENT A TEMPÉRAMENT
CHÈQUES DE VOYAGES
MONNAIES ÉTRANGÈRES
GALERIE DE COFFRES-FORTS



armes et munitions
artillerie
moteurs d'avions
turbines industrielles
matériel agricole
et électroménager
métiers à tricoter
forge de précision
fonderie, estampage
mécanique nucléaire



Fabrique Nationale d'Armes de Guerre

NEERSTAL - BELGIQUE

S. A.

Issue de firmes renommées, une nouvelle société
sidérurgique à standing international

capital 6.325.600.000 F.B.
capacité 5 millions de t. d'acier

étend ses divisions et filiales en France et en Belgique

TOUTE LA GAMME DES PRODUITS SIDÉRURGIQUES

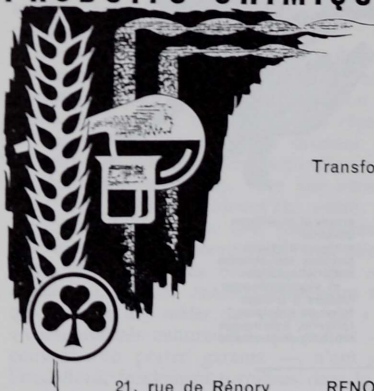
CONSTRUCTION MÉTALLIQUE ET MÉCANIQUE

S. A. COCKERILL - OUGRÉE - PROVIDENCE

SERAING

BELGIQUE

SOCIETE BELGE DE L'AZOTE ET DES PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY



Engrais

Produits Azotés Techniques
Produits Organiques

Matières Plastiques
Transformations de Matières Plastiques

Produits Tensio - Actifs

Produits Phytopharmaceutiques
« AGRIPHAR »

Spécialités Pharmaceutiques
« LABAZ »

21, rue de Rénory

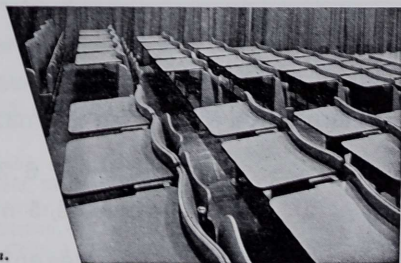
RENORY-OUGREE

Tél. 34.08.90

Sièges pour Auditorioes

Notre type UNIV
à planchette-écritoire
escamotable

*répond vraiment à
toutes les exigences
que pose l'ameublement
rationnel d'un auditorium.*



confort maximum - position parfaite pour l'écriture - surface
d'écritoire considérablement agrandie - pénétration plus aisée
dans la rangée.

S. A. Les Établissements

FIBROCIT

26, rue Masui - Bruxelles

Tél. 15.71.05 et 16.50.81.

Au fil des jours...

Distinctions honorifiques.

M. M. Dubuisson, recteur de l'Université et vice-président de notre Association a été fait Grand Croix de l'Ordre de Léopold II. Les insignes de cette haute distinction lui ont été remis par le Roi quelques jours avant la grandiose cérémonie du 6 novembre 1967 qui a marqué le début des manifestations du 150^e anniversaire de l'Université.

D'autre part, M. A. Leroux, président de notre Association a été promu Commandeur de l'Ordre de Léopold II.

Nous sommes heureux du nouvel honneur qui est ainsi rendu à ces éminentes personnalités et nous les prions de vouloir bien trouver ici l'expression de nos vives et respectueuses félicitations.

Un nouveau-né : le B. I. S. C.

Le nombre des anciens étudiants qui s'adressent au Service des Carrières augmente sans cesse.

Il devenait de plus en plus difficile de suivre les dossiers individuellement et d'envoyer, à chaque candidat inscrit, les offres d'emploi correspondant à ses orientations particulières.

A la fin du mois de janvier, une expérience a été tentée. Elle répondait à une suggestion émise, dès la création du Service, par M. le professeur Léon Dabin.

Toutes les offres dont nous avons connaissance à ce moment, ont été analysées et reproduites par stencil, sous une forme simplifiée. Ce premier numéro du *B. I. S. C.* — *Bulletin d'information du Service des Carrières* — rassemblait 52 offres et comptait 11 pages. Il a été adressé à tous les candidats inscrits comme demandeurs d'emplois.

De nombreuses lettres d'encouragement ont incité le Service des Carrières à poursuivre cette expérience.

Depuis le 29 janvier, le lundi de chaque semaine ouvrable, le *B. I. S. C.* est envoyé aux anciens étudiants qui en font la demande. Le service est assuré automatiquement pendant les trois mois qui suivent l'inscription. A l'issue de cette période, une nouvelle inscription est nécessaire.

Seules les *offres* d'emploi sont insérées. Il n'est pas envisagé, pour l'instant, d'accueillir les demandes émanant des candidats. Pareille initiative exige, en effet, une étude approfondie de la diffusion auprès

des employeurs intéressés et, il faut le reconnaître, des moyens importants qui font actuellement défaut.

Dès à présent, le Service des Carrières invite tous les Membres de notre Association à faire connaître cette nouvelle publication aux Chefs du personnel et aux Directions des entreprises à la recherche de candidats. C'est avec le plus grand plaisir qu'il publiera les vacances d'emploi qu'ils voudront bien lui communiquer.

Les inscriptions et les demandes de renseignements relatives aux offres publiées doivent être adressées au Service des Carrières universitaires, Association des Amis de l'Université de Liège, 2, rue Charles Magnette à Liège. (Tél. (04) 23.98.20, ext. 42. En outre, Mme Huskin reçoit les candidats les mardi, jeudi et vendredi.

Le Service des Carrières espère que le *B. I. S. C.* contribuera, de manière moins personnelle peut-être mais plus efficace qu'autrefois, à aider les diplômés universitaires à un moment particulièrement important de leur vie.

20^e anniversaire des « Amis de Grenoble ».

La célébration du 20^e anniversaire de l'Association des Amis de l'Université de Grenoble, le 23 novembre 1976, a revêtu un caractère particulier.

Centrée sur les relations entre l'Université et l'Industrie, cette manifestation a réuni de très nombreuses personnalités parmi lesquelles plusieurs représentants d'Associations créées auprès d'Universités françaises et étrangères.

M. le professeur Clémens, administrateur-secrétaire de notre Association, représentait notre Président qui, pour des raisons de santé, n'avait pu répondre à l'aimable invitation de M. Paul-Louis Merlin, président de cette Association-sœur.

Après avoir rappelé les objectifs de l'Association, M. René Frappat, secrétaire général, fit le bilan des activités depuis la fondation : édition de nombreux ouvrages, production d'un film sur l'Université, appui donné à la construction de logements universitaires, attribution de Prix, organisation de colloques et manifestations diverses.

Ensuite, plusieurs personnalités du monde industriel et scientifique évoquèrent les problèmes que les contacts Université-Industrie leur ont permis d'aborder, et les délégués d'associations firent le point de leurs réalisations dans ce domaine.

Le professeur Clémens eut l'occasion d'entretenir les participants de l'activité des Amis de l'Université de Liège et du programme de perfectionnement pour dirigeants d'entreprises mis au point depuis plusieurs années par l'Institut de Sociologie de notre Université, en collaboration avec la Fondation Industrie-Université.

Les Amis de l'Université se réjouissent des rapports très amicaux entretenus depuis plusieurs années avec leurs confrères Dauphinois et renouvellent leurs meilleurs vœux de prospérité à leur dynamique Association.

35^e anniversaire de l'Association des Chimistes-A. C. Lg.

L'Association des Chimistes sortis de l'Université de Liège-A. C. Lg. a fêté, le 25 novembre dernier, le trente-cinquième anniversaire de sa fondation.

Réunis en séance plénière à la salle académique de l'Université, les nombreux participants purent entendre, après le discours d'ouverture de M. Henri Sarlet, président de l'Association, des allocutions de MM. Louis D'Or, professeur à la Faculté des sciences, représentant Monsieur le Recteur, Maurice Robinet, administrateur et membre fondateur de l'A. C. Lg. et Jean Kufferath, vice-président de la Fabechim.

Ensuite, M. René Sneyers, dans une conférence sur l'Institut National du Patrimoine Artistique, entraîna ses auditeurs à la rencontre des chefs-d'œuvre du passé et des travaux du présent.

Le banquet annuel termina cette journée particulièrement réussie.

La Maison des Étudiants belges à Paris a 40 ans.

Le 24 novembre 1967, la Maison des étudiants belges à Paris commémorait le quarantième anniversaire de sa fondation.

Créée en 1927, cette institution a pour mission d'héberger les universitaires belges et luxembourgeois qui désirent poursuivre leurs études ou parfaire leur formation scientifique à Paris.

Des personnalités françaises et belges parmi lesquelles on notait la présence de M. le ministre Toussaint, participaient à cette manifestation, en compagnie de nombreux étudiants et anciens étudiants de la Fondation. Au cours de la séance académique, deux discours furent prononcés par MM. Robert Rotschild, ambassadeur de Belgique à Paris, et Bernard Chenot, président de la Cité internationale de l'Université de Paris. Après une visite de l'exposition consacrée à la Fondation, une réception intime clôtura cette manifestation de l'amitié franco-belge.

Un hommage avait été rendu quelques jours auparavant, à la mémoire des fondateurs M. et Mme Biermans-Lapôte.

Journée pédagogique au LASLA.

Sous le signe d'une étroite collaboration entre l'Université et l'Enseignement secondaire, de nombreux professeurs, accompagnés de plusieurs chefs d'établissements, se sont rencontrés, au début du mois de décembre, au Laboratoire d'analyse statistique des langues anciennes de l'Université de Liège, que dirige le Professeur L. Delatte.

Ce laboratoire, avec la collaboration de l'Inspecteur R. Lecrompe et d'un groupe de professeurs, a entrepris de traiter en ordinateur tous les auteurs latins figurant au programme des humanités.

Faire le point de cette expérience très intéressante et en définir les prolongements méthodologiques était le thème de cette journée qui

faisait d'ailleurs suite à plusieurs réunions analogues, tenues précédemment dans divers établissements de Wallonie.

Après avoir entendu plusieurs exposés de membres du Laboratoire et de représentants de l'Enseignement secondaire, la journée se termina par un échange de vues animé et fructueux.

Association des Germanistes-A. G. Lg.

L'assemblée d'automne de l'Association des Germanistes de Liège s'est tenue le dimanche 3 décembre 1967 à la salle des professeurs de l'Université devant une centaine de participants. L'assemblée a d'abord entendu un certain nombre de communications : le Professeur J. Moors a exposé les principes de la réforme des études à la section de Philologie germanique de l'Université. Le Comité a ensuite fait rapport sur l'accueil favorable réservé par différentes personnalités du Ministère de l'Education nationale au projet de réforme provisoire de l'enseignement des langues germaniques au niveau du secondaire, établi lors de la réunion de printemps. L'assemblée a donné mandat au Comité de suivre l'évolution de la réforme envisagée pour l'enseignement secondaire en lui demandant d'intervenir en son nom en cas de nécessité, puis a élu les délégués qui représenteront l'A. G. Lg. au colloque sur la formation continuée organisé par les Amis de l'Université; cette représentation sera composée de Mme l'Inspectrice L. Freson et de MM. N. Schumacher, A. Moulin, P. Dangoxhe. La situation financière de cette année a permis de remettre à deux étudiants germanistes une bourse de 10.000 F.

L'orateur du jour était le président de l'A. G. Lg., M. Th. Decaigny, inspecteur à l'Organisation des études, qui avait choisi pour sujet « L'approche des cultures étrangères dans l'enseignement des langues vivantes ». Partant de la nécessité de créer entre les hommes et les communautés des liens durables fondés sur une connaissance profonde et réaliste, l'orateur a souligné les possibilités dont dispose, à ce point de vue, le professeur de langues modernes. Il a insisté sur la nécessité d'une approche scientifique des problèmes culturels, sur celle d'une programmation des résultats obtenus en fonction de la motivation psychologique des adolescents et du niveau de leurs connaissances linguistiques. Il a terminé en évoquant la profondeur et le caractère toujours renouvelé de l'information dont a besoin le professeur dans ce domaine. Cette conférence remarquablement documentée a fait ensuite l'objet d'un débat. L'inquiétude de certains participants à l'égard des possibilités d'avenir professionnel des jeunes collègues dans le cadre de la réforme envisagée pour l'enseignement secondaire a été ensuite évoquée; l'assemblée a exprimé le vœu que d'éventuelles modifications des horaires n'aient aucune incidence sur les possibilités de carrières actuelles et soient basées au contraire sur un aménagement des prestations des professeurs.

Près de la moitié des participants se sont retrouvés ensuite à la Rôtisserie de Lempereur où a eu lieu le déjeuner traditionnel.

L'Association des Germanistes vient de publier le premier numéro d'un feuillet d'information : *A. G. Lg.-Contacts* qui contient un compte rendu succinct de l'assemblée générale d'automne et des informations culturelles intéressantes.

Nous nous réjouissons de cette heureuse initiative qui ne manquera pas de rencontrer la faveur de tous les Germanistes.

Numéro spécial de « Marche Romane ».

Dans le cadre du 150^e anniversaire de l'Université, l'Association des Romanistes a publié un numéro spécial de sa revue « Marche Romane » qui rend hommage à la section liégeoise de philologie romane.

Sous forme de souvenirs personnels, on y trouvera notamment l'évocation de plusieurs maîtres tels que Maurice Wilmotte, Auguste Doutrepoint, Jean Haust, Jules Feller, Servais Etienne, Robert Vivier, Fernand Desonay, Marcel Paquot, Arsène Soreil, Léopold Levaux. Cette très belle publication a réuni la signature de très nombreux romanistes liégeois.

A la Section de Campine.

La troisième année d'activités de la section régionale de Campine a débuté le dimanche 24 septembre 1967 par une excursion au Plan incliné de Ronquières, en compagnie d'un groupe important d'Anciens de Namur que nous avons eu grand plaisir à retrouver. Après la visite de cet impressionnant ouvrage d'art et un agréable pique-nique dans les bois de la Houssière, la journée s'est terminée par la visite du Château d'Ecaussines-Lalaing.

Le 18 novembre 1967, c'était la grande journée des Amis de l'U. Lg. De nombreux membres de la section de Campine se sont rendus à Liège à l'occasion de cette très belle manifestation organisée pour les 150 ans de notre Alma Mater.

Le 29 novembre 1967, les « Souvenirs d'un médecin légiste », lequel était en l'occurrence M. le professeur P. Moureau, captivaient l'attention d'un auditoire passionné.

Enfin, M. le professeur F. Desonay vint, le 12 décembre 1967, nous entretenir, d'une manière particulièrement brillante de « Deux grands écrivains belges d'aujourd'hui : Robert Vivier et Marcel Thiry ».

Nous remercions encore une fois ces deux éminents conférenciers pour leur précieux concours.

Chez les Anciens de Namur.

Rien de tel qu'une réunion familiale, pour renouer les contacts interrompus par les vacances; c'est maintenant une tradition bien ancrée : septembre nous revoit sur les routes...

Le dimanche 24 septembre 1967, après un premier rassemblement à Namur, tous se retrouvent vers 11 heures, au pied du plan incliné

de Ronquières; un grand nombre de nos amis de Mol sont aussi au rendez-vous. Après la projection du film explicatif, chacun peut se rendre compte de l'état des travaux, qui annonce une inauguration prochaine. Après le pique-nique dans le bois de la Houssière à Braine-le-Comte, une partie du groupe fera une excursion en bateau sur le canal, tandis que d'autres visiteront la fameuse écluse de Ittre, complément indispensable du plan incliné. Ensuite, ce sera la visite du Château féodal d'Ecaussinnes-Lalaing et le verre de l'amitié avant la séparation et le retour vers Mol ou vers Namur.

Jeudi 26 octobre, à Namur, à la Bourse de Commerce, a lieu la première conférence publique du cycle annuel. Mlle Hélène Danthine, professeur à l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, nous entretient (diapositives à l'appui), de « La vie humaine au paléolithique supérieur », admirable sujet auquel elle a consacré de longues et patientes recherches.

Vint ensuite la commémoration du 150^e anniversaire de notre Alma Mater. Quelques privilégiés purent assister à la Séance académique solennelle du lundi 6 novembre, d'autres participèrent à la journée de l'Enseignement secondaire, le mercredi 8 novembre, tandis qu'un grand nombre se retrouva parmi les 2 000 anciens et anciennes le samedi 18 novembre. On reparlera longtemps encore à Namur, de ces mémorables journées.

Mercredi 22 novembre, à l'Athénée Royal de Dinant, M. Charles Hyart, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, vient nous parler de « L'Art russe des Icones ». Quelle révélation que ces icones, non seulement images pieuses, mais aussi pages d'art et d'histoire du plus haut intérêt...

Le jeudi 23 novembre, à la Maison de la Culture de Namur, la section namuroise de l'A. I. Lg. se réunit autour du D^r Joseph Paquay, ancien de Liège, actuellement médecin-directeur de l'Institut Saint-Martin de Dave, qui traite de « La responsabilité ou l'irresponsabilité des délinquants ».

Enfin, à Couvin, le jeudi 30 novembre, à l'Ecole Normale mixte de l'Etat, M. Armand Nivelles, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, entretient son auditoire de « La tradition et le renouveau du roman, au début du XX^e siècle ». Nombreuses citations à l'appui, le conférencier nous guide d'une main très sûre à travers les péripéties que connaît le roman en ce début du siècle.

Le Comité.

Association des Ingénieurs électriciens-A. I. M.

L'Association des Ingénieurs électriciens nous communique la composition de son Conseil d'Administration pour la période 1968-1970. Nous sommes heureux d'en informer nos lecteurs.

Président Général : M. Lamarche Guy, Directeur de la Sidérurgie de Liège de la Sté Ame Cockerill-Ougrée-Providence.

1^{er} Vice-Président Général : M. Méan Ernest, Sous-Directeur à la Sté Ame Intercommunale Belge de Gaz et d'Électricité.

2^e *Vice-Président Général* : M. Heuskin Jean, Ingénieur en Chef à la Sté Ame Espérance-Longdoz.

Secrétaire Général : M. Lakaye Léon, Ingénieur-Chef de Service à la Sté Ame Cockerill-Ougrée-Providence.

Secrétaire Général adjoint : M. Bertrand André, Ingénieur à la Sté Ame U. C. E. Linalux-Hainaut.

Trésorier : M. Warnier Paul, Ingénieur.

Conseillers : MM. Jacques Albert, Administrateur-Directeur Général de l'U. C. E. Linalux-Hainaut; Balteau Paul, Directeur Général adjoint des Usines Balteau; Gillet Pol, Directeur des Services Techniques de l'U. C. E. Linalux-Hainaut; Calvaer André, Professeur à l'Université de Liège; Listray Jean, Professeur à l'Université de Liège; Delava Roger, Ingénieur Principal aux ACEC.

Présidents Honoraires : MM. Harmel Charles, Ingénieur Civil; Pire Louis, Ingénieur Civil; Margoulies Serge, Vice-Président du Conseil d'Administration, Président du Comité de Direction de l'U. C. E. Linalux-Hainaut; Dessard René, Administrateur-Directeur Gérant de la Sté Ame des Charbonnages de Wérister.

L'enseignement des sciences fondamentales et l'Unesco.

Dans une nouvelle collection intitulée « L'enseignement des sciences fondamentales » et destinée aux professeurs des divers réseaux d'enseignement aussi bien qu'aux étudiants qui se destinent au professorat, l'UNESCO vient d'éditer un premier ouvrage consacré aux mathématiques.

Cet ouvrage comportant essentiellement des articles originaux et des communications présentées à des réunions consacrées à l'enseignement des mathématiques, est complété par les premiers éléments d'une documentation sur les colloques, revues, centres qui étudient les problèmes relatifs à cette discipline.

L'UNESCO se propose de publier tous les deux ans une série de quatre volumes ayant respectivement pour objet, outre les mathématiques, la physique, la biologie et la chimie.

Prix Caisse générale d'épargne et de retraite — Province de Liège.

Nous sommes heureux de publier le règlement de cet important concours dont la Société Provinciale d'Industrialisation assure l'organisation.

Article 1. — Le prix Caisse Générale d'Epargne et de Retraite — Province de Liège, d'un montant de 100.000 F, sera attribué en 1970. Il récompensera une étude représentant un apport constructif permettant, soit d'éclairer l'action de ceux qui, à des titres divers, se consacrent à la promotion du développement économique de la province de Liège, soit de faire connaître certains aspects particuliers de l'économie provinciale.

Ne seront pris en considération que les travaux originaux rédigés

en langue française. Sont exclus de la compétition les ouvrages ou articles ayant déjà fait l'objet d'une publication depuis plus de deux ans avant la date limite de dépôt des travaux, les mémoires de licence ou thèses de doctorat.

Article 2. — Les candidats doivent adresser leur travail en six exemplaires, imprimés, stencillés ou dactylographiés, au plus tard le 1^{er} janvier 1970, au Secrétariat de la Société Provinciale d'Industrialisation.

Article 3. — Le prix est décerné par un jury composé de 5 membres choisis par le Comité permanent du Conseil d'Administration de la Société Provinciale d'Industrialisation. Les membres du jury sont désignés en tenant compte de leur compétence en matière économique.

Article 4. — Dans l'examen des mérites respectifs des travaux, le jury tiendra compte notamment du caractère scientifique de l'étude et du retentissement qu'elle est susceptible d'exercer sur l'opinion publique.

Article 5. — La Société Provinciale d'Industrialisation se réserve le droit d'assurer, à ses frais, l'impression de l'ouvrage primé, sous le nom de l'auteur et avec la mention : « Prix Caisse Générale d'Epargne et de Retraite — Province de Liège 1970 », suivie de l'emblème de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. Si elle le juge opportun, la Société Provinciale d'Industrialisation aura le droit d'assumer la diffusion de l'ouvrage et même de le faire traduire en une ou plusieurs langues étrangères de son choix.

Article 6. — Le prix peut être partagé. Si le jury estime insuffisants les mérites des candidats, le prix ne sera pas attribué.

Article 7. — Le prix doit être accordé au plus tard le 31 décembre 1970.

MEUBLES MÉTALLIQUES

METALCUB ****

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone : 52.52.39 ~~~~~

## In Memoriam

C'est avec un très vif regret que les Amis de l'Université ont appris le décès de :

MM. Fernand DELLICOUR, docteur en droit, licencié en sciences commerciales et consulaires, professeur émérite à la Faculté de droit.  
René MOUCHET, docteur en médecine, chargé de cours émérite à la Faculté de médecine.  
Albert PUTERS, ingénieur civil architecte, professeur émérite à la Faculté des sciences appliquées.  
Omer TULIPPE, docteur en sciences géographiques, professeur émérite à la Faculté des sciences, président de la Société géographique de Liège.  
le Ministre d'Etat J. PHOLIEN qui, lors de l'inauguration de la Section bruxelloise des Amis de l'Université de Liège, le 14 avril 1967, avait pris la parole au nom des « Liégeois de Bruxelles », dont il assurait la présidence.

Nous adressons à leurs familles, douloureusement éprouvées, l'expression de nos condoléances très émuës.

\* \* \*

L'Association vient de perdre plusieurs membres qui lui apportaient depuis de nombreuses années leur fidèle appui :

MM. André BINAME, docteur en médecine 1948.  
Jean CASTERMANS, docteur en droit 1950.  
Gaston DE VROEDE, licencié en science dentaire 1935.  
Jacques DUPONT, ingénieur chimiste 1919.  
Max GOEBEL, ingénieur mécanicien 1907, ingénieur électricien 1908.  
Henri HERBIET, ingénieur des mines 1933, ingénieur métallurgiste 1934.  
Victor LOREA, ingénieur des mines 1910, ingénieur électricien 1911.  
Fernand MARCHANDISSE, licencié en sciences pédagogiques 1938.  
Franz MARTIN, licencié en sciences commerciales 1923.  
Marcel TOMBEUR, ingénieur électricien 1924.  
Ghislain VERHEGGEN, docteur en sciences chimiques 1927.

Que la famille des disparus trouve ici l'expression de nos sincères condoléances et de notre vive sympathie.

# FORET

---

et

---

# LHOEST

---

TÉLÉPHONES :

(019) 540.20  
et (019) 542.48

**Entreprises  
générales  
de  
Travaux  
publics  
et  
privés à  
BOVENISTIER**

Réalisateurs du Gros Œuvre  
du HOME DES ÉTUDIANTS - GUSTAVE RUHL  
du Home et Restaurant de Bavière  
et des trois Halls pour Laboratoires d'Essais  
au Val-Benoît

# Nouveaux membres de l'Association

Liste clôturée au 15 décembre 1967

## MEMBRES PROTECTEURS

CLERCKX Walter — HAVERLAND Joseph, lic. sc. chim. 1938, A.E.M.D.S. 1940 — OURY Jacques, dr. dr. 1946 — PONCELET Cyrille, ing. civ. méc. 1913 — VAN ZUYLEN Guy, lic. sc. com. cons. 1934.

## MEMBRES EFFECTIFS

ACOSTA-DUPONT Nicole, pharm. 1957 — ALLARD Gérard, ing. civ. const. 1961 — ALLART Jean, lic. sc. adm. 1925 — ANCIAUX DE FAVEAUX Jean, dr. dr. 1953 — ARNOULD Henri, lic. sc. chim. 1947 — ARNOULD Mme — ARTOISENET André, dr. méd. chir. acc. 1944 — AUBRY-GERMEAU Céline, dr. méd. chir. acc. 1923 — BACQUELAINE Léon, dr. méd. chir. acc. 1956 — BACQUELAINE Mme — BAIOT Jules, lic. hist. 1946 — BAILLEUX Camille, dr. méd. chir. acc. 1954 — BALIEUS Nelly, lic. sc. com. fin. 1961, A.E.S.S. 1962 — BALLAT Maurice, ing. civ. élect. 1927 — BALLAT Mme — BALTUS Jeanne, lic. sc. péd. 1936, lic. or. sél. pr. 1949 — BARTELS-ROSIUS Marie Madeleine, dr. dr. 1950 — BARTHOLEMY Pierre, lic. éd. phys. 1947 — BASIC André, lic. sc. com. fin. 1966 — BASTIN René, lic. philo. rom. 1964, A.E.S.S. 1964 — BAUDON Pierre, pharm. 1943 — BAUDON-COURBET Marie-José, pharm. 1943 — BAUMAL Robert, lic. philo. germ. 1937 — BAUMAL-FRENEY Marthe, lic. philo. rom. 1938 — BECQUET Luc-Pol, lic. éd. phys. 1956, A.E.S.S. 1957 — BECQUET-SCHWAIGER Anne-Marie, lic. éd. phys. 1958 — BEENDERS Georges, dr. méd. chir. acc. 1938 — BEIRENS Rose-Marie, lic. philo. germ. 1957, A.E.S.S. 1958 — BELLIER Georges, ing. civ. const. 1948 — BERGHMANS Jacques, lic. sc. écon. 1967 — BERCKMANS-ROZENFELD Mme, lic. sc. com. 1928 — BERNARD Jean, lic. sc. com. cons. 1923 — BIAR Théo, dr. dr. 1945 — BIENVENU Joseph, lic. sc. adm. 1945 — BLUM Jenny, lic. sc. math. 1957, A.E.S.S. 1957 — BODEN Henri, dr. méd. chir. acc. 1929 — BODSON-GRAND Marie, pharm. 1935 — BOHEME-LESZCZYNSKA Hendla, pharm. 1931 — BOK Willy, lic. sc. soc. 1959 — BOLAND José, ing. civ. électron. 1963, ing. phys. 1964 — BONVERT J. M., lic. sc. écon. 1967 — BOSLY Jean-Noël, lic. sc. dent. 1961 — BOTTE Louis, dr. méd. chir. acc. 1958 — BOTTIN Edmond, lic. sc. écon. 1963 — BOUCHOMS Guy, dr. dr. 1936 — BOULANGER Francine, lic. philo. germ. 1965 — BOULANGER-BOULANGER Marie-Madeleine, lic. philo. rom. 1958 — BOULU Marie-Luce, lic. philo. clas. 1966 — BOURGY Clément, ing. civ. électro-méc. 1936 — BOVY Roger, ing. civ. mines 1949 — BRABANT Hyacinthe, dr. méd. chir. acc. 1933, lic. sc. dent. 1937, A.E.S.S. 1943 — BRAIPSON Jacqueline, pharm. 1951 — BRASSEUR Josette, ing. phys. 1966 — BRÉBART Marcel, ing. civ. élect. 1926, ing. civ. méc. 1927 — BRIXKO Victor, dr. philo. clas. 1922 — BRKOJEWITSCH Mirko, lic. sc. chim. 1966 — BROUERS Georges, lic. philo. clas. 1951 — BROUERS François, lic. sc. phys. 1960, dr. sc. 1966 — BRULL Henri, dr. philo. germ. 1927 — BRUMAGNE Jules, dr. méd. chir. acc. 1954 — BRUYÈRE Marcel, ing. civ. const. 1940, ing. trav. urb. col. 1941 — BUCHLER Jean-Robert, lic. sc. phys. 1965 — BURY Robert — CAHAY René, lic. sc. chim. 1959 — CHAINEUX Jean, pharm. 1946 — CHAINEUX Pierre, lic. sc. adm. 1943 — CHANTRAINE Joseph, cand. philo. lettres 1962 — CHARLES Frédéric, ing. civ. mines 1927, ing. élect. 1929 — CHARLES Mme — CHARLIER Auguste, ing. élect. 1905 — CHARLIER Félix, ing. civ. mines 1939, ing. élect. 1941, ing. radio-élect. 1942 — CHATELAIN-LAVOYE Suzanne, pharm. 1948 — CHAUMONT Nestor, lic.

sc. com. fin. — CHERTON Justin, lic. philo. rom. 1966, A.E.S.S. 1967 — CIGRANG Léon, ing. civ. métal. 1956 — CISET Claude, lic. sc. com. cons. 1952, A.E.M.D.S. 1952 — CISET-GILLAUX Odile, lic. sc. écon. 1952, A.E.S.S. 1959 — CLAES Raymond, lic. philo. germ. 1949, A.E.M.D.S. 1949 — CLAJOT Nelly, lic. philo. clas. 1936, A.E.S.S. 1936 — CLAREMBAUX Michel, lic. philo. germ. 1958 — CLERCX-DARCIS Claire, lic. philo. rom. 1935, A.E.M.D.S. 1935 — COHRS Jean, lic. sc. dent. 1954 — COLLARD Jules, dr. méd. chir. acc. 1939 — COLLIN Georges, lic. not. 1936 — COLLIN FRANZ, ing. civ. élect. 1936 — COLLIN Mme — COLSON Gérard, ing. électro-méc. 1966 — COLSON Marcel, lic. philo. rom. 1944, A.E.M.D.S. 1945 — CONET Raoul, pharm. 1954 — CONTE Alice, dr. philo. rom. 1929 — CORBUSIER Pierre, lic. sc. chim. 1951 — CORDONNIER René, dr. dr. 1951 — CORNETTE Maurice, dr. méd. vétérinaire — CORNETTE Monique, lic. sc. péd. 1961 — CORNIL Pierre, lic. sc. phys. 1960, dr. sc. 1965 — COULEE Herman, dr. dr. 1941 — CREMER Willy, lic. philo. clas. 1938 — CULOT-DONNAY Mme — CZAPLICKI Léon, ing. civ. chim. — CZAPLICKI-FRAIGNEUX Noëlle — DANLOY Paul, lic. sc. soc. 1962 — DANLOY-VANDERHOVEN Anne-Marie, lic. sc. écon. fin. 1965 — DARGENT Jacques, dr. méd. chir. acc. 1966 — DARMONT Maurice, ing. civ. mines 1954, ing. civ. élect. 1961 — DAVIN Gérard, ing. civ. mines 1925 — DE BAL Robert, lic. sc. péd. 1966 — DEBATTY Jacques, ing. civ. métal. 1944 — DEBEFFE Jean, lic. phil. lettres 1943 — DEBEFFE-BRAGARD Mme — DEBETENCOURT Guy, dr. dr. 1944 — DEBŒUR Joseph, pharm. 1944 — DEBRULE-RIGO Madeleine, lic. sc. géog. 1933, dr. sc. 1935 — DE BRUYNE-DELPLACE, lic. sc. chim. 1955 — DECAT Léon, ing. civ. mines 1926 — DECHESNE Pierre, dr. méd. chir. acc. 1949 — DE COOMAN Lambert, dr. phil. lettres 1924 — DE CORTE Marcel, agr. ens. sup. 1934 — DEFECHEREUX Arthur, dr. méd. chir. acc. 1959 — DE FROIMONT Julien, dr. philo. germ. 1906 — DEGÉE Edmond, lic. sc. com. 1935, dr. sc. com. 1940 — DEGÉE-SPRUMONT Charlotte, cand. hist. 1947 — DEGUELDRE Joseph, lic. sc. écon. 1955 — DEHALLEUX Louis, ing. phys. 1966, ing. math. appl. 1967 — DEHOUSSE Marcel, lic. sc. écon. 1944 — DELATTRE-BILS Simone, pharm. 1965 — DELAUNOIS Yvon, dr. sc. chim. 1965 — DELBROUCK Jean, dr. méd. chir. acc. 1950 — DELCAMBE Lucien, dr. sc. chim. 1950 — DELCOUR, Léon cert. cristallographie 1960 — DELFORGE José, dr. méd. chir. acc. 1954 — DELFOSSE Antoine, dr. dr. 1920 — DELFOSSE Pascal, dr. méd. chir. acc. 1927 — DELIÈGE Jules, lic. not. 1941 — DE LIL-DURANT Marie-Louise, dr. méd. chir. acc. 1928 — DELVAUX Marguerite, lic. hist. art archéo. 1966 — DEMARCHE André lic. sc. math., A.E.S.S. 1967 — DEMARCHE-BAUDON Liliane, lic. sc. math., A.E.S.S. 1966 — DE MEESTER DE RAVESTEIN Emmanuel, lic. sc. pol. 1961 — DEMEUR Jean, ing. civ. électron. 1954 — DENOËL Cécile, lic. sc. zool. 1964, A.E.S.S. 1965 — DENUIT Henri, lic. or. sél. pr. 1946 — DENYS Walter J., dr. méd. chir. acc. 1962 — DERESTEYAU Luc, lic. hist. anc. 1964 — DEROULOU Jean, ing. civ. métal. 1965 — DESCHAMPHELEIRE Fernand, lic. hist. anc. 1965 — DESCHAMPS Denise, lic. sc. phys. 1961, A.E.S.S. 1961 — DE SPIRLET Baudoin, ing. civ. métal. 1957 — DESSAIN Joseph, dr. dr. 1932, lic. sc. pol. 1932 — DESSART-CORNET Mme, lic. sc. soc. 1944 — DESSY André, lic. sc. com. fin. 1956 — DESSY Arille, lic. sc. écon. 1955 — DETIENNE Philippe, dr. dr. 1961 — DETIENNE-ANCIEN Danielle, lic. hist. art archéo. 1960 — DEVILLERS-THONUS Jane, dr. méd. chir. acc. 1944 — DEVOS Jules, lic. philo. germ. 1943 — DEWANDRE Philippe, dr. méd. chir. acc. 1943 — DE WISPELAERE Jean-Pierre, lic. sc. chim. 1954, A.E.M.D.S. 1954 — DE WISPELAERE-HENNART Josette, lic. philo. germ. 1951, A.E.M.D.S. 1953 — DISEUR Mme — DIZIER Paul, lic. philo. rom. 1957 — DOCHEZ H., dr. philo. germ. 1923 — DOGAN Marcel, ing. civ. const. 1967 — DONÉA Robert, pharm. 1954 — DONÉA-DELBROUCK Jeanne, pharm. 1955 — DONNAY Louise-Marie, dr. sc. phys. math. — DONNAY Raymond, lic. sc. péd. 1941, dr. 1943 — DORMAL Robert, cand. sc. math. 1933, dr. méd. vétérinaire — DORMANN Roger, lic. sc. com. 1912 — DRECHSEL Hélène, dr. philo. germ. 1931 — DRION-PAPART Marie-Madeleine, lic. phil. 1960 — DUBOIS Alexis, lic. sc. écon. 1955, A.E.S.S. 1956 — DUBOIS Jean, dr. méd. chir. acc. 1960 — DUBOIS Jules, ing. civ. électro-méc. 1962 — DUBOIS Michel, lic. or. sél. pr. 1966 — DUBOIS Paul, lic. sc. dent. 1937 — DUMONT Jean, ing. civ. const. 1953 — DUMONT Mme — DUMOULIN Edmond, ing. civ. mines 1912, ing. élect. 1914 — DUPAIN-KLERKX Liliane, lic. sc. chim. 1962, A.E.S.S. 1963 — DUPONT Constant, dr. dr. 1924 — DUPONT Emile, dr. méd. chir. acc. 1952 — DUPRIEZ-HESELE Simone, lic. sc. géog. 1953 — DUYSKAERTS Claire, lic. sc. zool. 1965 — ELOY Fernand, dr. sc. chim. 1953 — ELOY-VAN WISSEN Jossine, pharm. 1952 — EMONS Victor, lic. sc. com.

fin. 1948, lic. sc. péd. 1950, lic. sc. écon. 1955 — ETIENNE Alfred, pharm. 1925 — EUBELIN Jacques, dr. philo. rom. 1929 — EVRARD Michel, lic. sc. com. fin. 1954 — FAFCHAMPS Mme — FANIEL Henri, ing. civ. mines 1925 — FARYC André, dr. dr. 1956 — FLAGOTHIER Edmond, dr. dr. 1954 — FLAMAND Charles, ing. civ. const. 1939 — FLAMAND Joseph, pharm. 1941 — FLAMMANG Jean, ing. civ. élect. 1966 — FONTAINE Jean-Claude, ing. civ. const. 1963 — FONTAINE Jean-Luc, lic. philo. clas. 1965, A.E.S.S. 1966 — FOUARGE-PAQUES Andrée, pharm. 1945 — FOULON André, ing. civ. const. 1965 — FRAITURE Claudine, ing. civ. élect. 1966, ing. civ. aéro. 1967 — FRAITURE Richard, dr. méd. chir. acc. 1949 — FRANCOITTE Charles, dr. dr. 1948 — FRANSSEN Arthur, dr. sc. chim. 1922 — FRERE Joseph, dr. dr. 1932 — GABRIEL Armand, pharm. 1957 — GABRIEL-LEPOIVRE Marguerite, pharm. 1945 — GABRIEL Jean, lic. philo. clas. 1941 — GABRIEL Marcel, lic. sc. écon. 1938 — GABRIEL René, ing. civ. mines 1920 — GASPARD Emile, pharm. 1941 — GEHLEN Pierre, ing. phys. 1961 — GENDEBIEN Victor, pharm. 1938 — GENON Lucien, lic. sc. dent. 1935 — GENOT-DEMARTEAU Andrée, dr. dr. 1954 — GÉRARD Jean-Pierre, ing. civ. métal. 1966 — GÉRARD Jean-Pierre — GÉRARD Maximilien, ing. civ. mines 1920 — GÉRARD Paul, ing. civ. mines 1924, ing. élect. 1926 — GÉRARD-GOFFINET Mme — GERCKENS-Roger, lic. philo. rom. 1965, A.E.S.S. 1967 — GERMEAUX Willy, pharm. 1951 — GILBERT Jacques, lic. or. sél. pr. 1956 — GILLIQUET Jean, ing. civ. méc. 1956 — GILLOT Francis, lic. sc. math. 1939 — GOBLET Fernand, dr. hist. 1925 — GOBLET-MÉRLOTTE Jocelyne, pharm. 1955 — GODEAUX Paul, ing. civ. méc. 1949, ing. const. aéro. 1950 — GODEAUX-COLINET Jeanne, pharm. 1952 — GODISIABOIS Elie — GODISIABOIS-DUKENS Jeanne — GODON Charles, dr. méd. chir. acc. 1939 — GOL Stanislas, dr. méd. chir. acc. 1947 — GOL-KARNY Léa, dr. méd. chir. acc. 1935 — GOOSSENS Henri, ing. civ. mines 1908, ing. élect. 1909 — GOOSSENS Jean, ing. chim. et des industries agricoles de Gembloux — GOOSSENS Raymond, lic. sc. géog. 1954, A.E.M.D.S. 1954 — GOUDERS Jeanne, pharm. 1924 — DUMOULIN Mme — GOUDERS Paul, dr. méd. chir. acc. 1925 — GOUGNARD Léon, dr. méd. chir. acc. 1950 — GOUGNARD-RION Claire, dr. méd. chir. acc. 1951 — GRAD Joseph, pharm. 1928 — GRAINDORGE Claude — GRANDJEAN-PALANTE Mme — GRANDMAISON Léon, lic. philo. clas. 1962, A.E.S.S. 1966 — GRÉGOIRE Albert, dr. dr. 1923 — GRISARD Raymond, lic. philo. clas. 1957 — GUILLAUME Hubert, lic. sc. écon. 1959 — GUTT Albert, ing. civ. chim. 1945 — HACKIN Janine, pharm. 1952 — HARMEL Léon, ing. civ. electro-méc. 1958 — HARMEL-RINNE Anne-Marie, lic. hist. art archéo. 1962 — HAUTOT André, lic. sc. phys. 1967, A.E.S.S. 1967 — HEBRANT Alexandre, lic. sc. dent. 1953 — HERMAN Paul, dr. méd. chir. acc. 1940 — HELLEMANS Robert, lic. éd. phys. 1950 — HELLEMANS Mme — HENIN Albert, dr. sc. com. 1929 — HENNING José, ing. civ. mines 1947 — HENQUET Jean, dr. méd. chir. acc. 1962 — HENRION Lise, lic. philo. clas. 1943 — HERMESSE Joseph, ing. civ. métal. 1944 — HERMESSE-GODART Claire, lic. philo. germ. 1942 — HERNANDEZ-CANIZARES Luis, ing. élect. 1930 — HERZET Adolphe, dr. dr. 1919 — HOFFAIT Alfred, ing. électron. 1959, ing. phys. 1962 — HONHON Joseph, dr. sc. phys. chim. 1935 — HOOGSTOEL Georges, pharm. 1948 — HOUSSIAUX-DUBOIS Alice, dr. hist. 1945 — HUBIN François, ing. civ. métal. 1954 — HUBIN J. — HUBIN-DEMBLON Marcelle, lic. sc. math. 1932 — HULIN Jean-Marie, cond. civ. 1958 — HUSTIN-BRETON Monique, lic. sc. math. 1960, A.E.S.S. 1960 — HUYGHE James, ing. civ. méc. (Glasgow) — HUYLENBROECK Edmond, dr. dr., lic. not. 1942 — INGENITO Annunziata, lic. sc. com. cons. 1962, A.E.S.S. 1963 — JACQUES Michèle — JACQUES-VERHOUSTRAETE Marguerite, lic. sc. péd. 1952 — JACQUET Lucien, lic. not. 1947 — JAMART André, ing. civ. électron. 1961 — JAMART Fernand, lic. sc. soc. 1959 — JANNE D'OTHÉE André, ing. civ. méc. 1948 — JANSSENS Jean, lic. éd. phys. 1955, A.E.S.S. 1955 — JEITZ Jean, ing. civ. métal. 1954 — JERUSALEM Jacques, lic. sc. écon. 1945 — JEUGMANS Jean, dr. méd. chir. acc. 1948, lic. sc. dent. 1955 — JHEK Daniel, lic. or. sél. pr. 1961 — JOHNNEN René, dr. méd. chir. acc. 1936 — JOUS André, dr. méd. chir. acc. 1946 — JOZIG Daniel, lic. hist. mod. 1967 — KEFER Jules, lic. sc. péd. 1935 — KEMPENEERS Alphonse, lic. sc. écon. 1961 — KIEN-TILMAN Marguerite, lic. philo. rom. 1956, A.E.S.S. 1956 — KLEINERMANN DE LANCE François, dr. dr. 1960, cert. ét. jur. eur. 1963 — KREIT Yvonne, lic. sc. com. 1934 — LAKAYE Jean, ing. civ. métal. 1935 — LALOUX Marie-Claire, dr. phil. 1944 — LAMBERT Georges, dr. méd. chir. acc. 1926 — LAMBERT Luc, ing. civ. mines 1948 — LAMBERT Roger, pharm. 1955 — LAMBRICKX Guillaume, lic. sc. com. fin. 1933 —

LAMY Maurice, dr. méd. chir. acc. 1967 — LANGER-BROUWIR Solange, lic. sc. écon. 1955, A.E.M.D.S. 1955 — LAPERCHES-LOUTSCH Denise, dr. philo. clas. 1932 — LAPIERE Charles, dr. méd. chir. acc. 1956 — LAPIERE Mme — LAPLANCHE Gilbert, lic. sc. math. 1966, A.E.S.S. 1966 — LAPLANCHE Mme — LAPORT Philippe, dr. dr. 1949 — LARDINOIS Pierre, dr. méd. chir. acc. 1951 — LAROCHE-KOHLER Marlyse, lic. philo. germ. 1960, A.E.S.S. 1961 — LAVIS Georges, lic. philo. rom. 1959 — LEBECQUE Robert, ing. civ. méc. 1951 — LEBECQUE-FALLA Raymonde — LEBOUTTE Georges, pharm. 1956 — LECARTE Jacques, dr. méd. chir. acc. 1953 — LECHANTEUR Jean, ing. civ. électro-méc. 1955 — LECLAIRE Marc, lic. sc. écon. 1965 — LECLERCQ Georges, ing. civ. mines 1931, ing. élect. 1932 — LECLERCQ-DELATTIN Jeanne — LECLERCQ Jacques, ing. civ. mines 1952 — LECLERCQ-ADAM Denise, lic. sc. math. 1951 — LECOCQ Chantal, lic. philo. rom. 1967 — LECOCQ Fernand, ing. civ. mines 1947 — LEDENT Gustave, dr. dr. 1941 — LE DOCTE Philippe, lic. sc. chim. 1966 — LEJEUNE Fernand — LEJEUNE Jacques-J., dr. dr. 1941 — LEJEUNE Paul, ing. civ. métal. 1950 — LEJEUNE-CRAHAY Francine, lic. sc. écon. 1955, A.E.S.S. 1956 — LEJEUNE-PIROT Marie-José, pharm. 1952 — LEJEUNE-RONVAL Renée, cand. ing. civ. chim. 1933 — LEMAUVAIS Jean, ing. civ. méc. 1954 — LEMAUVAIS Mme — LEMOINE Willy, lic. hist. art archéo. 1957 — LENAERS Thierry, cand. sp. opht. 1966 — LENAERTS Fernand, pharm. 1944 — LENELLE Jules, dr. méd. chir. acc. 1947 — LENELLE-LEKANE Carmen, dr. méd. chir. acc. 1947 — LÉONARD Francis, lic. sc. com. fin. 1955, A.E.S.S. 1955 — LEROY Jean-Claude, dr. dr. — LEVAQUE Edgard, ing. civ. mines 1926 — LEVAQUE Mme — LEWALLE Jean, dr. méd. chir. acc. 1955 — LHOEST Joseph, dr. méd. chir. acc. 1959 <sup>(1)</sup> — LIÉGEAIS Paul, dr. dr. 1935 — LILIEUX Guy, dr. dr. 1956, lic. not. 1957 — LION Yves, lic. sc. phys. 1967 — LOTHAIRE Michel, lic. éd. phys. 1962, A.E.S.S. 1962 — LUCAS Guy, lic. philo. germ. 1958, A.E.S.S. 1961 — MACORS Jules, lic. sc. com. 1920 — MACORS Mme — MAHIA Jules, pharm. 1950 — MAIRLOT Pierre, lic. sc. écon. 1955 — MALAISE André, lic. sc. écon. 1947 — MALBRANT Jeannine, pharm. 1950 — MALET Louis, lic. sc. phys. 1942, A.E.M.D.S. 1942 — MALET-BAILLIEVER Blanche, lic. philo. germ. 1941, A.E.M.D.S. 1942 — MALVAUX Raymond, dr. dr. 1954 — MARCHAL Emile, ing. civ. mines 1914 — MARCHAL Henri, ing. civ. mines 1931, ing. élect. 1932 — MARCHAL Richard, ing. civ. const. 1952 — MARCHAND Hubert, lic. sc. dent. 1940 — MARCHOT Jeanne, lic. philo. rom. 1957 — MARECHAL Daniel, lic. or. sél. pr. 1961 — MARECHAL-MAQUET Madeleine, lic. or. sél. pr. 1963, lic. sc. péd. 1966 — MARECHAL Jean-Claude, lic. philo. germ. 1962, A.E.S.S. 1964 — MARECHAL-VAN BREE Christiane, lic. philo. germ. 1963, A.E.S.S. 1966 — MARECHAL Raymond, lic. sc. math. 1941, A.E.M.D.S. 1941 — MARECHAL Raymond, lic. philo. germ. 1945, A.E.S.S. 1945, lic. sc. péd. 1947 — MARISSAL-DARTOIS Odette, dr. dr. 1941 — MARLAIR Marcel, lic. sc. écon. 1950 — MAROQUIN Roger, dr. dr. 1964 — MARTENS Théo, dr. sc. phys. chim. 1944 — MARTHOZ Joseph, dr. dr. 1927 — MARTIN André, ing. civ. méc. 1951 — MARTIN-LEJEUNE Thérèse, dr. dr. 1957 — MARTIN Léon, dr. méd. chir. acc. 1926 — MARTIN Roger, ing. civ. méc. const. aéro. 1961 — MARTIN-BOURGUIGNON Arlette, lic. sc. péd. 1963 — MARTIN-BOVY Paulette, dr. dr. 1954 — MASSART Albert, lic. sc. com. fin. 1954, A.E.S.S. 1965 — MASSART Jean-Marie, lic. hist. 1945, A.E.S.S. 1946 — MASSILLON Willy, pharm. 1947 — MATAGNE-LELOUP Marie-Thérèse, lic. philo. clas. 1949 — MATHIEU Paul, dr. méd. chir. acc. 1945 — MATHIEU-GRAINRIDGE, lic. hist. art archéo. 1944 <sup>(2)</sup> — MAURISSEN Henri, ing. élect. 1919 — MAUS Henri, ing. const. nav. 1961 — MÉDART Marie-Henriette, lic. hist. 1965, A.E.S.S. 1966 — MÉDART Marie-Madeleine, lic. philo. rom. 1964, A.E.S.S. 1965 — MEESSEN Pierre, lic. sc. com. fin. 1957 — MEIS Yvette, lic. sc. écon. 1962, A.E.S.S. 1963 — MELCHIOR Jean, lic. sc. com. fin. 1952 — MELCHIOR-DELFOSSÉ Monique, cand. phil. lettres — MERTES Yvan, dr. méd. chir. acc. 1932 — METTEN Joseph, dr. dr. 1936 — MEUNIER Léon, pharm. 1938 — MICHEL-BERNIER Paula, lic. philo. clas. 1946 — MIGNOT Albert, dr. méd. chir. acc. 1944 — MILTON Mornet, ing. civ. élect. 1964, ing. civ. électron. 1965 — MINGUET René, dr. méd. chir. acc. 1943, lic. sc. dent. 1956 — MINGUET-RICHEL Marguerite, pharm. 1935 — MOITROUX Jean-Marie, lic. philo. clas. 1964 — MONDO Serge, lic. philo. germ. 1962 — MONJOIE Paul, lic. hist. mod. 1967 — MONSEUR MME

<sup>(1)</sup> LIBERT, Marius.

<sup>(2)</sup> MATHIEU-GRAINRIDGE, Nadia.



— MORAUX Paul, lic. philo. clas. 1940, A.E.M.D.S. 1940 — MOTTARD André, pharm. 1957 — MOUCHETTE René, dr. méd. chir. acc. 1956 — NIHOUL Jacques, ing. phys. 1960 — NIHOUL Mme — NILLES Paul, ing. civ. métal. 1958, dr. sc. appl. 1963 — NINANE Gaston, dr. méd. chir. acc. 1952 — NINANNE Paul, lic. éd. phys. 1942, dr. méd. chir. acc. 1944 — NOIRFALISE Marcelle, lic. philo. rom. 1943 — NOLS Emile-Joseph, dr. méd. chir. acc. 1959 — NONCLERCQ Pierre, ing. civ. const. 1949, ing. trav. urb. col. 1950 — NOOTENS-STOFFELS Joséphine, dr. philo. germ. 1933 — NYST Alfred, ing. civ. mines 1900 — NYSTEN Léon, lic. sc. math. 1937 — ORBAN-CLOES Alberte, lic. philo. germ. 1931 — ORDIES Jean, lic. sc. dent. 1946 — OSSELET Jacques, ing. civ. mines 1960, ing. civ. élect. 1962 — OSTERRIETH Ernest-Jacques — OURY Claude, ing. civ. méc. 1963 — OURY Mme — OUWERX Louis, ing. civ. mines 1925, ing. élect. 1927 — OVERATH Raymond, lic. sc. écon. 1938, lic. sc. com. cons. 1938, lic. sc. com. col. 1939 — PARIS Marcel, dr. méd. chir. acc. 1926 — PATTE Marcel, dr. dr. 1953, lic. not. 1955 — PAYE Michel, lic. hist. 1955, A.E.S.S. 1956 — PAYE-BOURGEOIS Jeannine, lic. phil. lettres 1953 — PENDEVILLE Jean-Marie, lic. philo. rom. 1962, A.E.S.S. 1962 — PENELLE Jean, dr. dr. 1945 — PERREZ Gaston, lic. philo. clas. 1959, A.E.S.S. 1960 — PERREZ-PONCIN Marie-Paule, lic. philo. clas. 1964, A.E.S.S. 1966 — PEPPER Francine, dr. méd. chir. acc. 1967 — PICHEL Jules, lic. sc. écon. 1958 — PIETERS-ANGENOT Amélie — PINNEUR L., pharm. 1957 — PIRARD Fernand, ing. civ. métal. 1958 — PIRENNE Jean, ing. civ. élect. 1936 — PIRLET Jean-Louis, ing. civ. mines 1930 — PIROT François, lic. philo. rom. 1965 — PIROTTE Eugène, ing. civ. chim. 1931 — PIRSON Omer, ing. civ. const. 1961 — PIRSON Mme — PLENGER Roger, ing. civ. chim. 1948 — PLUCKER Charles-Théodore, lic. sc. com. 1920 — PONCE Albert, dr. dr. 1946, lic. not. 1947 — PONCELET Daniel, lic. sc. écon. 1965 — PONCELET Jean-Marie, dr. dr. 1933 — POUSSEUR Abel, ing. civ. mines 1931 — PUISSANT Pierre, ing. civ. mines — PURAYE Jean, lic. hist. art archéo. 1937 — RADELET Pierre, dr. méd. chir. acc. 1939 — RADOUX Lambert, ing. civ. méc. 1953 — RAMAULT Edmond, ing. civ. élect. 1950 — RANDAXHE Jean, dr. dr. 1925 — RAOULT Pierre, lic. sc. écon. 1953 — RASQUIN Marcel, ing. civ. mines 1923, ing. élect. 1924 — REMICHE Jean, lic. philo. rom. 1937 — REMICHE-LEVAUX Marie-Marthe, lic. philo. rom. 1937 — RENARD Fernand, lic. sc. math. — RENARD Jean-Marie, dr. dr. 1948 — RENIER Jules, dr. méd. chir. acc. 1948 — RENTMEISTER Nicolas, dr. méd. chir. acc. 1947 — REPRIELS Jacques, ing. civ. métal. 1937 — REPRIELS Lucienne, lic. sc. soc. 1935 — REY Marcel, ing. civ. électro-méc. 1966 — REYNDERS Marcel — RIGO Louis, lic. philo. clas. 1950 — RION Richard, lic. sc. math. 1956, A.E.S.S. 1956 — RION-POLIS Jacqueline, lic. sc. math. 1956, A.E.S.S. 1956 — RISACK Martin, ing. élect. 1909 — ROBERT-DELATTE Monique, lic. sc. chim. 1957 — ROBEYNS Henry, ing. civ. mines 1927 — ROBEYNS-JANSSENS Anne-Marie — ROBINET Claude, dr. dr. 1955 — ROERSCH Charles, dr. méd. chir. acc. 1932 — ROUYET André, lic. philo. rom. 1959, A.E.S.S. 1960 — SAINMONT Danielle, lic. philo. rom. 1966 — SALÉE Jacques, lic. sc. écon. 1966 — SAMAIN Michel, dr. méd. chir. acc. 1967 — SANCY Jacques, lic. sc. écon. 1945 — SCHARER Moses, pharm. 1938 — SCHARFF Paul — SCHINDFESSEL José, lic. sc. péd. 1951, lic. or. sél. pr. 1956 — SCHINDFESSEL-CORDONNIER Denise, lic. philo. germ. 1947 — SCHMIT Camille, lic. philo. germ. 1947, dr. phil. lettres 1951 — SCHMIT-GAVAGE Marie-Madeleine, lic. philo. rom. 1939 — SCHMIT-BOUILLON Andrée, lic. philo. germ. 1944 — SCHMITZ-CONIOT Edith, lic. philo. rom. 1944, A.E.M.D.S. 1945 — SCHORIS Arlette, lic. hist. litt. orient. 1963 — SCHREURS Fernand, dr. dr. 1924 — SCHWERS Gustave, dr. méd. chir. acc. 1924 — SEGERS Jack, lic. sc. math. 1949 — SERVAIS Jean, ing. civ. const. 1951, ing. trav. urb. col. 1951 — SERVAIS Pierre, dr. méd. chir. acc. 1952 — SERVAIS-BROERS Colette — SIBILLE Paul, dr. dr. 1936 — SIMAR Mme — SIMON Claude, lic. sc. math. 1967 — SIMON Marguerite, pharm. 1928 — SIMON Paul, ing. civ. const. 1962 — SIMON Paul, lic. sc. math. 1940, A.E.M.D.S. 1940 — SIMONIS Albert, ing. civ. mines 1921 — SMETS Gustave, lic. sc. écon. 1961 — SMETS Philippe, ing. civ. chim. 1963 — SNELLEN Edgard — SOUVERIJNS Jozef, dr. philo. clas. 1922 — SOWINSKI Napoleon — SOWINSKI-GRIMBERG Ghénia — STASSEN-ROBA Mme — STEMBERG Rodolphe, lic. philo. rom. 1957, A.E.S.S. 1957 — STOCKMANS Anne-Marie — STRAUSS Jean, ing. civ. const. 1967 — SZEJNBERG Maurice, ing. civ. chim. — TAHAY Albert, lic. sc. com. 1966 — TASSIN Isidore, ing. civ. const. 1957 — TERFVE-LEGROS André, dr. sc. phys. math. 1929 — THIBAUT Charles, pharm. 1942 — THILL André-Henri, ing. civ. mines 1954 — THIRION Léon, lic. sc. géog. 1944, A.E.M.D.S. 1944 — THIRY Henry, lic. sc. phys

1956, dr. sc. 1960 — THONON Robert, lic. philo. germ. 1947, A.E.M.D.S. 1947, dr. phil. lettres 1960 — THORN Georges, lic. sc. com. fin. 1926 — THORN Mme — THOVERON Gabriel, lic. sc. soc. 1957 — TIXHON Charles, dr. sc. phys. 1937 — TOLLET Léon, ing. civ. mines 1926 — TOMBEUR Henry, dr. méd. chir. acc. 1948 — TOMBEUR Mme — TUDURI Nicolas, ing. élect. 1932 — VAGMAN Annie, lic. philo. rom. 1965, A.E.S.S. 1966 — VANBRÉE Paul, ing. civ. mines 1931, ing. méc. 1932 — VANDECAN Paul — VANDECAN Mme — VANDENBOSSCHE Guillaume, ing. élect. 1934 — VAN DER HEYDEN Bernard, dr. dr. 1946 — VAN DER HEYDEN Louis, lic. sc. com. 1925, lic. sc. com. fin. 1926, lic. sc. com. cons. 1926 — VAN DER KAA Guy, ing. civ. électron. 1961 — VAN DER KAA-FOHALLE Bernadette, lic. or. sél. pr. 1960 — VANDEVLIET Guy, lic. sc. chim. 1963, A.E.S.S. 1966 — VANDEVONDELE Willy, lic. sc. écon. 1962 — VAN RASBOURGH Valentin, lic. crim. 1966 — VARLET Denis, dr. méd. chir. acc. 1938 — VERMEIRE Jean, ing. civ. mines 1932 — VERMEIRE Pierre, pharm. 1956 — VIERSET Pierre, ing. civ. méc. 1962 — VIERSET Mme — WARNANT Léon, lic. philo. rom. 1941, A.E.M.D.S. 1942, dr. phil. lettres 1945, A.E. Sup. 1957 — WAUCOMONT Jacques, lic. not. 1948 — WEBER Arthur, ing. civ. électro-méc. 1961 — WERY Auguste, ing. civ. mines 1928 — WERPIN Jacques, ing. civ. élect. 1965 — WESTER Jean, lic. sc. écon. 1960, A.E.S.S. 1963 — WETTINCK Christian, dr. dr. 1966 — WETTINCK-LEJEUNE Anne — WIERTZ Francis, pharm. 1959 — WIERTZ-MATHY Nadine, pharm. 1959 — WILLEME Jules, dr. méd. chir. acc. 1955 — WILLEME-PISSART Françoise, dr. méd. chir. acc. 1959 — WILMET Pierre, lic. sc. math. 1957, A.E.S.S. 1957 — WINAND Maurice, pharm. 1943 — WITHOUCK André, lic. sc. dent. 1941 — WITMEUR-SWYSEN Renée — WOLTERS Christian, lic. sc. chim. 1966 — ZLATANOW-MILOWSKI Jordan, ing. élect. 1931 — ZOMBOULIS Anastase, ing. élect. 1925 — ZOMBOULIS-DONTCHILLO Nina, lic. sc. com. fin. 1926.

## RÉPERTOIRE DES ANNONCES

Ansul International (pp.) 100; Assurances Générales, 2; Assurances Patriotique, 46; Azote, 84; Banque de Bruxelles, 62; Banque Dubois, 82; Banque Nagelmackers, 104; Banque de Paris et des Pays-Bas, 45; Compagnie de Chevron, 45; Comptoir Foncier, 104; Cockerill-Ougrée-Providence, 83; Desoer, 102; Entreprises Duchêne, 44; Entreprises Fauconnier, 68; Entreprises Forêt et Lhoest, 94; Entreprises Réforme et Nizet, 67; Entreprises Verbiest, 67; Etablissements Fibrocit, 84; Etablissements Laurenty, 102; Fabrique Nationale, 83; Grand Bazar, 45; Imprimerie Michiels, 66; Librairie Bellens, 70; Ménage et Jowa, couverture; Métalclub, 92; Banque O. de Schaetzen, 101; Phenix-Works, 101; Pieux Armés Frankignoul, 1; Restaurant Capri, 68; Société Générale de Banque, couverture; Vieille Montagne, 68; Wesmael-Charlier, 68.



Emblème de la Qualité  
Symbole de la Sécurité

TOUT LE MATÉRIEL  
DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Extincteurs portatifs et mobiles  
Véhicules anti-incendie  
Installations automatiques  
de détection et d'extinction

# ANSUL INTERNATIONAL S. A.

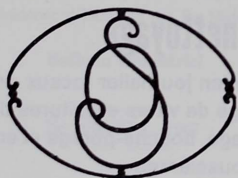
151. rue de Stalle - BRUXELLES 18

Tél. : 02/76.51.00

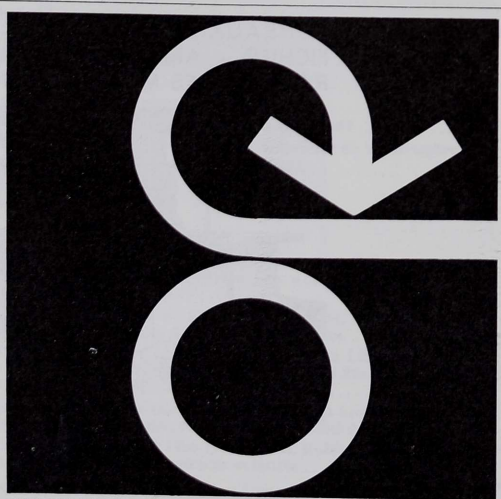


# O. de SCHAEZTEN & C<sup>ie</sup>

BANQUIERS



4 - 6, BOULEVARD D'AVROY - LIÈGE



## SPECIALISTES EN TRAITEMENT DU METAL

Nos produits sont largement utilisés dans l'Industrie et la Construction : tôles fines laminées à froid, acier Haute Galvanisation GALBEST H.G., laminé vinyle métal SKINPLATE, fer-blanc " hot dip " et électrolytique, ESTETIC, tôle pré-peinte en continu.

des produits **Phenix Works**

FLEMALLE-HAUTE/BELGIQUE.

Commercialisation exclusive : EURINTER, 145, rue du Plan Incliné, LIEGE.

S  
E  
N

# Ets Francis LAURENTY

22, Rue Lairesse, LIÈGE

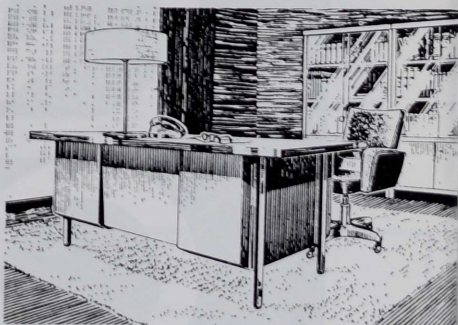
Tél. 43.33.56 - 43.24.57

## Service Électro-Mécanique de nettoyage

- ✕ Entretien journalier locaux privés et industriels
- ✕ Lavage de vitres et toitures d'usines
- ✕ Raclage, bouche-porage et entretien des parquets
- ✕ Dépoussièrage
- ✕ Grand nettoyage
- ✕ Blanchiment et peinture
- ✕ Lavage de tapis et tapis plain à domicile

Même maison à VERVIERS - BRUXELLES - CHARLEROI

BUREAUX - TABLES - CLASSEURS  
FICHER - ARMOIRES - BIBLIOTHÈQUES  
RAYONNAGES MÉTALLIQUES - SIÈGES



## ACIOR

- PLUS DE 400 BUREAUX DIFFÉRENTS
- PLUS DE 500 SIÈGES DIFFÉRENTS

ACIOR présente la gamme la plus étendue du marché et permet de doter chaque cadre, chaque employé d'un mobilier spécialement conçu pour lui faire gagner du temps.

**S. A. DESOER**

BRUXELLES 3 - ANTWERPEN - LIÈGE - GENT - CHARLEROI - KORTRIJK - VERVIERS - HASSELT - LUXEMBOURG  
TROOZ (LIÈGE) Téléphone : 04-71.63.21 (6 lignes)

# ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

## Bulletin trimestriel

39<sup>e</sup> ANNÉE — 1967

### TABLE DES MATIÈRES

#### Activités — Événements

|                                                                       | Pages   |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|
| L'assemblée générale de 1967 .....                                    | 1, 5    |
| Les Amis de l'Université en 1966 — Rapport d'activités .....          | 1, 63   |
| Les élèves de l'enseignement secondaire visitent l'Université .....   | 1, 71   |
| Les fêtes du 150 <sup>e</sup> anniversaire de l'Université .....      | 2, 5    |
| Editorial .....                                                       | 3-4, 5  |
| Le 150 <sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Liège .....       | 3-4, 7  |
| — La journée commémorative du 6 novembre 1967 .....                   | 3-4, 7  |
| — La journée des Anciens et Amis de l'Université du 18 novembre ..... | 3-4, 45 |
| — Parmi les manifestations de la période faste .....                  | 3-4, 61 |
| Publication du nouvel Annuaire général — Errata .....                 | 3-4, 67 |

#### Articles

|                                                                                                                                                                                                                |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| A la veille du 150 <sup>e</sup> anniversaire de l'Université. « Liège, un passé prestigieux d'enseignement et de culture » :                                                                                   |       |
| — Les écoles liégeoises au Moyen Age, par M. Jacques STIENNON, professeur à la Faculté de philosophie et lettres .....                                                                                         | 1, 11 |
| — L'aspiration vers un enseignement supérieur à Liège, de la Renaissance à la Révolution, par M. Léon-E. HALKIN, professeur à la Faculté de philosophie et lettres .....                                       | 1, 21 |
| — Les établissements d'enseignement supérieur à Liège de 1794 à 1935, par M. Marcel FLORKIN, professeur à la Faculté de médecine .....                                                                         | 1, 29 |
| — L'Université de Liège, 1936-1967, par M. Robert DEMOULIN, professeur à la Faculté de philosophie et lettres .....                                                                                            | 1, 53 |
| Présent et avenir des Bibliothèques de l'Université de Liège, par M. Léon CALEMBERT, professeur à l'Université de Liège et Mme Elisabeth SAUVENIER-GOFFIN, maître de conférences à l'Université de Liège ..... | 2, 13 |
| L'examen de maturité de la Fondation Universitaire — Aperçu historique, par M. Englebert RENIER, professeur à l'École normale moyenne de l'Etat à Liège .....                                                  | 2, 39 |

Pour une meilleure médecine en Belgique, par M. Jacques ROSKAM, professeur émérite à l'Université de Liège ..... 3-4, 71

**Chroniques**

A la recherche des Anciens de l'Université de Liège — Corrigenda ..... 1, 77  
Au fil des jours ..... 1, 79; 2, 65; 3-4, 85  
Nouvelles des Associations ..... 1, 91; 2, 73  
Etudes et carrières universitaires ..... 2, 55

**Divers**

Prix des Amis de l'Université — Ouverture du Concours ..... 1, 69  
Nouveaux membres de l'Association ..... 1, 97; 2, 87; 3-4, 95  
In Memoriam ..... 1, 103; 2, 71; 3-4, 93  
Membres protecteurs en 1966 ..... 1, 107  
Appui des pouvoirs publics en 1966 ..... 1, 110  
Répertoire des annonces ..... 1, 110; 2, 95; 3-4, 100  
Table des matières des bulletins publiés en 1967 ..... 3-4, 103



vous ouvre une porte derrière laquelle vous trouverez toujours l'accueil, la chaleur et la considération que l'on réserve à un ami. La clé NAGELMACKERS, c'est la clé de vos problèmes financiers, car nous les vivons et les solutionnons depuis des siècles.

**Banque Nagelmackers Fils et Cie**  
32, rue des Dominicains, Liège  
12, Place de Louvain, Bruxelles

banquiers de père en fils depuis 1747

**A VENDRE : VILLERS-LE-TEMPLE**

à proximité de la route du Condroz — splendide propriété dans parc magnifiquement arboré avec TENNIS, PISCINE, 2 à 11 Ha. — possibilité de créer lotissement d'avenir.

Rens. : S.A. COMPTOIR FONCIER

4, quai de la Batte, HUY - Tél. 085/125.45



# MENAGE et JOWA

J. JOWA Succ.

Assureurs-Conseils

depuis 1874

## LIÈGE

53, boulevard d'Avroy

Téléphone 32.38.77 (10 lignes)

Télex : 41.402

## BRUXELLES

78, rue de Livourne

Téléphone 38.63.10 (10 l.)

Télex : 21.270

## VERVIERS

14, rue des Minières

Téléphone 241.31 (3 lignes)

## CHARLEROI

78, boulevard Tirou

Téléphone { 32.65.64  
31.29.78

## ANVERS

50, Kipdorp

Téléphone { 31.07.26 (3 lignes)  
32.32.96

Télex : 32.276

## HASSELT

16, place Colonel Dusart

Téléphone 269.99

## GAND

19, place Saint-Michel

Téléphone 25.59.81

## KINSHASA

22a, boulevard du 30 Juin  
building IMMOAF

B. P. 1476

Téléphone 30.98

TOUTES ASSURANCES  
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

---

---

